

Auteur ou collectivité : Thomas, Pierre Philippe Urbain

Auteur : Thomas, Pierre Philippe Urbain (1776-1854)

Titre : Essai de statistique de l'île Bourbon : considérée dans sa topographie, sa population, son agriculture, son commerce, etc. ; suivi d'Un projet de colonisation de l'intérieur de cette île

Auteur : Thomas, Pierre Philippe Urbain (1776-1854)

Titre du volume : Tome premier

Adresse : Paris : Bachelier : Selligue, 1828

Collation : 1 vol. (294 p.) ; 22 cm

Cote : CNAM-BIB 8 To 41 (1)

Sujet(s) : Réunion -- Géographie

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?8TO41.1>



La reproduction de tout ou partie des documents pour un usage personnel ou d'enseignement est autorisée, à condition que la mention complète de la source (*Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique http://cnum.cnam.fr*) soit indiquée clairement. Toutes les utilisations à d'autres fins, notamment commerciales, sont soumises à autorisation, et/ou au règlement d'un droit de reproduction.

You may make digital or hard copies of this document for personal or classroom use, as long as the copies indicate *Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique http://cnum.cnam.fr*. You may assemble and distribute links that point to other CNUM documents. Please do not republish these PDFs, or post them on other servers, or redistribute them to lists, without first getting explicit permission from CNUM.

ESSAI
DE STATISTIQUE
DE L'ILE BOURBON.

IMPRIMERIE DE SELLIGUE,
Rue des Jeûneurs, n°. 14.

89 TO-41

ESSAI
DE STATISTIQUE
DE L'ILE BOURBON,

CONSIDÉRÉE DANS SA TOPOGRAPHIE, SA POPULATION, SON
AGRICULTURE, SON COMMERCE, ETC.; OUVRAISON
COURONNÉ EN 1828 PAR L'ACADEMIE
ROYALE DES SCIENCES.

SUIVI

D'UN PROJET DE COLONISATION
DE L'INTÉRIEUR DE CETTE ILE.

Par M. P.-P.-U. Chomaz,

ANCIEN COMMISSAIRE DE LA MARINE, ORDONNATEUR A L'ILE BOURBON.

La statistique est une science de faits. Elle est formée d'un grand nombre de résultats positifs fidèlement représentés. Elle multiplie les observations, les détails utiles, et surtout les évaluations et les mesures.

(*Programme publié par l'Institut, 1827.*)

TOME PREMIER.

PARIS.

BACHELIER, LIBRAIRE,
Quai des Augustins, n° 55.

SELLIGUE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
Rue des Jeûneurs, n° 14.

1828.



Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

A

M. LE BARON MILIUS.

Contre-Amiral,

Maître des Requêtes au Conseil-d'Etat,

Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis,

Commandeur de celui de la Légion-d'Honneur;

Chevalier honoraire de l'Ordre militaire du Bain, d'Angleterre,

Chevalier de troisième classe de celui de Saint-Vladimir, de Russie,

Ancien commandant et administrateur

Pour le Roi

À l'île Bourbon et à la Guyane française,

Hommage

De la plus haute estime,

D'un profond respect,

Et

D'une affectueuse et sincère reconnaissance.

EXTRAIT DU RAPPORT

S U R

LE PRIX DE STATISTIQUE

DÉCERNÉ PAR L'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES POUR L'ANNÉE 1827,

PAR M. COQUEBERT DE MONTBRET,

Au nom d'une Commission dont il était membre avec MM. Fourier,
Dupin, Andréossy et Lacroix.

EN fondant un prix pour la statistique, c'est-à-dire en cherchant à encourager autant qu'il dépendait de lui l'étude des faits relatifs à l'état de la société dont nous faisons partie, M. de Montyon a pourvu à l'un des besoins de notre siècle. Il a semblé dire à la génération qu'il voyait s'élever : « le temps des vagues théories et des passions fougueuses est passé ; le siècle qui s'ouvre pour vous sera celui de l'examen réfléchi des intérêts généraux : qui que vous soyez, législateurs, administrateurs, ou simples observateurs de la marche des événemens, c'est à cette balance que vous devrez peser désormais tout ce qui se propose, tout ce qui se fait ; les opinions des uns et les opérations des autres. N'eût-on pour but que de lire avec fruit les écrits qui attirent l'attention générale, il faut avoir nourri son esprit de connaissances positives. Ces connaissances, c'est à la statistique à vous les fournir ; elle le fera avec d'autant plus de profit pour votre raison, qu'elle vous les offrira dépouillées de tout entourage étranger. Les faits constatés triomphent peu à peu de tous les faux systèmes, toutes les opinions finissent par s'y rallier ; et si l'on ne s'est pas entendu d'abord sur les conséquences à en déduire, un examen plus attentif des mêmes faits rectifie les inductions erronées. »

L'encouragement donné par le respectable fondateur du prix de statistique n'a pas été sans effet. Son vœu a été com-

pris par ceux à qui il appartenait de l'accomplir. Les faits positifs prennent partout la place des vaines déclamations ; ils remplissent les pages des rapports ministériels ; ils sont allégués par les meilleurs orateurs.

La statistique s'introduit dans les ministères non seulement pour l'utilité de l'administration, mais encore pour éclairer les administrés. On commence à sentir qu'il suffit le plus souvent de faire connaître aux hommes leurs intérêts pour obtenir d'eux un assentiment volontaire. Le ministère de la justice a entrepris une statistique judiciaire. Celui du commerce a confié à des mains habiles la réunion, le choix et la publication des matériaux relatifs à la statistique industrielle et commerciale. Un comité s'occupe de recherches sur les colonies. Le temps approche où, par une louable émulation, les ministères, les directions générales, qui n'ont pas encore marqué dans la carrière de la statistique, permettront qu'on exhume des cartons de leurs bureaux les renseignemens précieux qui y sont ensevelis.

Les préfets sont jaloux la plupart de connaître et de faire connaître le département qu'ils administrent, lorsqu'on leur en laisse le temps, et s'ils ne publient pas tous des statistiques, suivant l'exemple donné depuis long-temps par M. le préfet de la Seine, tous sont disposés à prêter leur secours aux écrivains qui veulent s'en charger.

Ils sentent qu'un bon travail de ce genre est un monument plus durable que le bronze, et qu'en y consignant ce qu'ils ont pu faire ou projeter d'utile, ils laisseront des motifs de reconnaissance à leurs administrés et d'émulation à leurs successeurs. Quelle plus noble manière de vivre dans la mémoire des hommes, et de laisser des traces d'une passagère existence !

Puissent de tels motifs parler à l'esprit et au cœur de ceux qui tiennent dans leurs mains le sort de la statistique ! Sans leur secours, il n'y a point de statistique administrative, et la statistique scientifique manquerait dans ses plus solides bases. Les savans de profession savent bien mettre en œuvre

les matériaux que l'administration leur fournit ; mais c'est d'elle seule qu'ils peuvent les attendre.

Quel parti ne les voit-on pas tirer chaque jour des faits consignés jusqu'ici dans les statistiques officielles, soit qu'ils les appliquent à représenter les forces productives et commerciales de notre pays , soit qu'ils en tirent des conséquences également importantes pour l'hygiène publique ! Et pour ne parler ici que de la capitale , on travaillera encore long-temps sur les données précieuses dont M. le Comte de Chabrol a enrichi la statistique , sur celles que rassemble chaque année le conseil de salubrité attaché à la préfecture de police , sur les renseignemens recueillis par l'administration des hospices , et sur d'autres documens semblables que les autorités seules peuvent procurer.

C'est par ce secours que le docteur Villermé a offert aux méditations des philanthropes et des hommes d'état, des considérations si importantes sur les différens quartiers de Paris , considérés sous le rapport du bien-être de leurs habitans , et qu'en dernier lieu, il a remis à l'Académie un mémoire très-curieux sur la *distribution par mois des conceptions et des naissances dans l'espèce humaine, considérée relativement aux époques naturelles et civiles de l'année*, mémoire sur lequel l'Académie attend un rapport spécial de la part de M. Frédéric Cuvier.

Nous ne passerons pas sous silence un travail d'un intérêt particulier et bien extraordinaire en son genre , que le public doit encore aux soins d'une des administrations principales de Paris. Ce sont les recherches faites par une commission spéciale sur *l'enlèvement et l'emploi des chevaux morts, et sur la nécessité de pourvoir à ce que demandent sur ce point la salubrité publique et l'industrie manufacturière de la capitale*. Il faut avoir lu cet ouvrage pour se faire une idée de la multitude de faits curieux qui s'y trouvent consignés. Il fait voir quel parti des observateurs habiles ou courageux peuvent tirer du sujet qu'ils ont à traiter , fût-il en apparence le plus borné et le plus répugnant.

Nous nous reprocherions de ne point mentionner ici le précieux travail dont l'un des membres de l'Académie a enrichi la statistique des mines métalliques et des métaux, et le travail de M. Auguste Duvau sur le département d'Indre-et-Loire.

Après ces aperçus préliminaires sur l'état de la statistique en 1827, nous aborderons le détail des ouvrages enregistrés pour concourir au prix, et qui étaient au nombre de six.

L'ouvrage manuscrit, inscrit sous le n° 1^{er}, est intitulé : *Essai de statistique sur l'île Bourbon*. Il se compose de trois volumes in-folio, divisés en 17 chapitres; l'auteur est M. Thomas, ancien commissaire-ordonnateur de la marine dans l'île qu'il a entrepris de décrire, après y avoir séjourné pendant huit années. Le titre seul des chapitres suffira pour faire connaître la variété, l'importance et l'enchaînement des matières qu'il a traitées. Les six premiers chapitres embrassent l'ensemble de la géographie physique, savoir : la position géographique de l'île, sa météorologie, la nature de son sol, ses eaux, les arbres et arbustes qui y croissent spontanément, etc.

M. Thomas traite ensuite en quatre autres chapitres des routes, des ponts, des ports, et de quelques petits canaux. Le 12^e chapitre, qui est très-étendu, est relatif en entier à la *population*. Dans le 13^e, il s'agit de l'*agriculture*, et dans le 14^e du *commerce*; le 15^e est intitulé *des capitaux et des revenus de la colonie*; et le 16^e des *impôts*.

Enfin, le 17^e et dernier chapitre est relatif à des projets de colonisation et de défrichemens dans l'intérieur de l'île, partie où il n'a pas encore été formé d'établissement.

La plupart de ces chapitres sont accompagnés de tableaux qui présentent synoptiquement les objets qui y sont traités. C'est ainsi que dans le chapitre relatif à l'*agriculture*, après avoir dit « que la totalité des terres cultivées à Bourbon est de 54,148 hectares, ou, en mesure du pays (qui est la gaulette de 15 pieds) 17,105,305 gaulettes carrées, » l'auteur détaille, pour chacune des onze communes, paroisses ou quartiers de l'île, quel nombre de gaulettes carrées est cultivé en cafiers, en cannes à sucre, en arbres à épices, en cacaoyers, en

cotonniers, enfin en substances alimentaires de différentes espèces, et en jardinage. Il donne un tableau également détaillé pour ce qui concerne les bestiaux et les bêtes de somme : d'autres tableaux font connaître les exportations, les importations et la consommation locale de chaque espèce de produits.

Si nous voulions donner l'aperçu, même abrégé, de ce que contient chaque chapitre, nous excéderions de beaucoup les bornes dans lesquelles nous devons renfermer ce rapport.

Toutefois, pour donner une idée plus exacte de l'ouvrage, nous extrairons ce que renferme un des principaux chapitres, celui de la population, où l'auteur aborde des questions bien dignes de fixer l'attention des amis de l'humanité.

La population de l'île Bourbon, comme celle des colonies intertropicales en général, se compose de blancs, de noirs et de mulâtres. Les blancs, c'est-à-dire les colons français, étaient, en 1826, au nombre de 18,125 ; cette portion de la population s'accroît très-rapidement, non pas tant par l'arrivée de nouveaux colons, dont le nombre n'est, année commune, que d'une cinquantaine, que par l'excédant continué des naissances sur les décès, excédant tel, que les naissances sont à la population dans le rapport de 1 à 24 et demi environ ; tandis que les décès ne sont que de 1 sur 44 huit dixièmes ; ainsi, parmi les blancs, les naissances sont aux décès dans le rapport de 179 à 100, ou de 9 à 5 environ. Malheureusement, sur un nombre moyen de 636 naissances annuelles, il y en a 83 d'enfants naturels, c'est-à-dire une sur sept naissances et deux tiers. Les 553 naissances d'enfants légitimes sont le produit d'un nombre moyen de 154 mariages, ce qui fait 1 mariage environ sur 100 individus, et donne 3 enfants six dixièmes par mariage. On a prétendu qu'il naissait dans les pays très-chauds plus de filles que de garçons. Cette opinion ne se trouve pas confirmée en ce qui concerne l'île Bourbon, puisqu'il y est né en 6 ans, de 1818 à 1823, une soixantaine de plus de garçons que de filles.

La proportion de la population blanche à celle des esclaves est plus forte dans l'île Bourbon que dans nos colonies des An-

tilles, qu'à la Martinique, par exemple, où le nombre des esclaves est près de dix fois plus considérable que celui des blancs, tandis qu'à Bourbon elle est 2 fois et demie plus grande.

La totalité des esclaves n'était à Bourbon, en 1824, que de 45,375; elle avait diminué d'un sixième depuis 1818, époque où elle s'élevait à 54,359, et elle diminuait de plus en plus rapidement. S'il ne s'agissait que de la sûreté individuelle des blancs, cette diminution serait plutôt un bien qu'un mal; mais comme les noirs sont les seuls instrumens de la culture, l'affaiblissement de leur nombre entraîne celui des récoltes: on peut même, suivant M. Thomas, prévoir l'époque peu éloignée où l'on se verra obligé de cultiver beaucoup moins, et d'abandonner surtout les productions qui exigent les plus grands efforts de travail. Il résulterait des recensements et aussi des déclarations de naissances et décès, qu'il s'en faudrait de 423 individus par année moyenne, que le nombre des naissances pût réparer les pertes occasionées par la mort dans cette classe d'hommes. Ainsi, en admettant que les recensements soient bien exacts, et qu'il n'en soit pas à Bourbon comme à la Martinique, où ils ne donnent, suivant notre auteur, que les cinq sixièmes du nombre effectif d'esclaves, la population noire perdrait, chaque année, environ trois pour cent, tandis que la population blanche gagnerait, au contraire, annuellement, un et deux tiers pour cent environ.

Une chose qui pourrait, jusqu'à un certain point, rendre raison de cette différence, c'est que, parmi les blancs, le nombre des femmes égale, à un quatorzième près, celui des hommes, au lieu que, dans la population esclave, le nombre des hommes surpassé celui des femmes dans le rapport de 28 à 17. Mais d'un autre côté, le climat de Bourbon, que l'auteur dit être, en général, très-salubre, ne doit-il pas convenir encore mieux au tempérament de la race africaine qu'à celui des Européens?

Nous regrettons que M. Thomas ne soit entré dans aucun détail touchant les maladies de l'une et l'autre des deux races,

et de celles qui , suivant ce qu'on lisait dernièrement dans la *Revue encyclopédique* , rendraient le séjour de l'île Bourbon plus nuisible que celui du Sénégal , même pour les troupes envoyées de France. Nous aurions désiré également trouver des renseignemens plus étendus sur les différentes castes d'esclaves , dont les uns proviennent de la côte orientale d'Afrique , les autres de la grande île de Madagascar , et un petit nombre du Malabar. L'anthropologie et l'ethnographie pourraient gagner beaucoup à l'observation attentive du tempérament , des mœurs , des usages et du langage de ces hommes d'origines différentes. C'est en étudiant les tribus africaines parmi les esclaves des petites îles danoises de l'archipel des Antilles , qu'un bon observateur nous a donné ce que l'on a peut-être de mieux sur ces tribus. Celles qu'on aurait occasion d'observer à Bourbon ; appartenant à d'autres contrées , n'offriraient pas moins d'aliment à l'investigation.

Nous demanderions encore à connaître dans quelle proportion les garçons et les filles naissent parmi les noirs , et combien d'enfants de chaque sexe parviennent à la puberté.

Enfin , nous apprenons de M. Thomas que parmi les esclaves , ou , comme on dit généralement , parmi les *noirs* (car le mot de nègre ne se prend qu'en mauvaise part , quoiqu'il n'en soit pas de même de celui de négresses) , parmi ces noirs , dis-je , comme on les appelle , il s'en trouve d'aussi blancs , ou presque aussi blancs que les Européens ; il serait intéressant de savoir si ces noirs , si semblables aux blancs , sont employés à la culture comme les autres esclaves , et si l'on a remarqué qu'ils supportassent moins bien ce rude travail (1). La solution de cette question pourrait servir à résoudre celle de la possibilité de la culture des terres entre les tropiques par des hommes blancs ; car ce mélange d'un quart , d'un huitième ou

(1) J'ai dit que les esclaves créoles ne sont employés que dans l'intérieur des maisons , aux travaux sédentaires , aux postes de confiance. Ils ne le sont jamais à la culture , où l'on cherche toujours à n'employer que des Cafres. (*Note de l'auteur de l'ouvrage.*)

moins de sang africain , ne devrait pas , à ce qu'il semble , modifier sensiblement le tempérament des individus. Quant à la diminution du nombre des noirs , la confiance que mérite M. Thomas nous oblige à la croire réelle , et nous ne nous permettrons pas de penser qu'il se soit laissé influencer par le désir qu'ont généralement les propriétaires d'esclaves , d'établir que la race noire ne saurait se recruter dans les colonies par le seul effet de la reproduction.

Mais alors nous lui demanderons la solution d'un problème dont son ouvrage même nous fournit les élémens. Dans le chapitre qui suit celui que nous extrayons , il est dit que la culture de la canne à sucre , qui exige un travail à bras si pénible , a pris naissance à Bourbon il y a une quinzaine d'années , et que depuis lors elle a augmenté à tel point , et si rapidement , que de 4 millions et demi de kilogrammes qu'elle produisait en 1820 , elle s'est élevée à près de 7 millions de kilogrammes en 1822 , à 10 millions en 1826 , et qu'elle promettait d'être probablement de 15 millions de kilogrammes en 1827 (1).

Il nous reste , pour terminer l'extrait du chapitre de la population , à dire quelque chose de la classe intermédiaire entre les blancs et les esclaves. Nous voulons parler de celle des affranchis , connus dans la colonie sous le nom de LIBRES. Lors de l'occupation de l'île par les Anglais , au mois de juillet 1810 , le nombre de ces libres était de 2,340 ; il s'en trouva 4,459 lorsque cette possession fut remise aux autorités françaises , en avril 1815 , tant l'administration anglaise avait été favorable aux affranchissemens ; il en a été autrement depuis lors , car pendant les quatre années 1820 à 1823 , il n'a été affranchi que 23 individus en tout.

En 1823 , le nombre total des libres était de 5,069 ; savoir :

(1) Aussi depuis que l'on augmente la culture de la canne , la proportion de mortalité est-elle plus forte , et l'est-elle plus dans les quartiers où l'on fait le plus de sucre que dans ceux où l'on en fait le moins. Mais on a supplié à la diminution des noirs par l'introduction des animaux et des machines. V. les tableaux relatifs. (*Note de l'auteur de l'ouvrage.*)

2,439 du sexe masculin, et 2,630 du sexe féminin. Il y avait eu, année moyenne prise sur les quatre dernières, 82 décès seulement, et 213 naissances; malheureusement le plus grand nombre de celles-ci étaient d'enfants naturels, attendu que l'année moyenne des mariages, parmi les libres, ne va pas à 23. On voit, par ce qui précède, que cette classe ne peut manquer de s'accroître rapidement par le seul effet de l'excédant des naissances. Cela ne suffirait-il pas pour prouver que si la population des esclaves diminue au lieu d'augmenter, on doit en chercher la cause, en grande partie, dans la différence que la liberté et l'esclavage mettent entre les hommes?

Quant à la place que les libres tiennent dans la société, bien qu'elle soit légalement la même à peu près que celle des blancs, les coutumes locales y ont apporté des modifications humiliantes pour les premiers. Par exemple, ils ne peuvent recueillir la succession d'un blanc, ni en recevoir de donations; ils ne sont pas admis à se marier hors de leur classe. Dans la milice, ils forment des compagnies séparées, et lorsqu'ils sont reçus dans les compagnies du centre, ils ne peuvent y devenir officiers; ils sont pareillement exclus des conseils administratifs et municipaux; enfin, pour ce qui concerne l'état civil, on fait usage à leur égard de registres séparés.

Quelque blessantes que puissent paraître ces distinctions, on assure que les *libres* montrent beaucoup d'affection pour les blancs, auxquels ils s'efforcent de ressembler en tout, même par l'indolence et le mépris pour la race dont leurs ancêtres ont fait partie. Aussi, lorsqu'il y a quelque révolte parmi les noirs, comme cela arriva en 1812 à Saint-Leu, a-t-on toujours vu les libres faire cause commune avec les blancs; ce qui porte la force armée dont ceux-ci peuvent disposer, à la moitié de la presque totalité des noirs sans armes.

Après cet aperçu de ce que renferme un des chapitres les plus intéressans de la statistique de l'île Bourbon, nous passons au résumé et à la conclusion de ce rapport.

CONCLUSION.

La commission a dû fixer particulièrement son attention sur les deux grands ouvrages inscrits sous les numéros 1 et 4.

Elle a vu, dans le 1^{er}, le tableau de la seule possession qui reste à la France dans l'hémisphère austral, tracé sur les lieux par un fonctionnaire supérieur, après plusieurs années de résidence. Elle a reconnu que ce travail offrait l'ensemble des détails que comporte une bonne statistique, rangé avec beaucoup de méthode et enrichi de tous les faits physiques, ethnographiques, agricoles et commerciaux qui pouvaient y répandre le plus d'intérêt, ensemble qui exigeait une réunion fort rare des connaissances les plus variées.

D'un autre côté, le numéro 4 ne se rapportant qu'à un objet spécial, semble l'avoir épuisé, et atteste dans son auteur un zèle et une laborieuse persévérance dignes des plus grands éloges. On a pu dire encore que le genre d'intérêt qu'il offrait nous touchait de plus près que la description d'une île placée à quatre mille lieues de nous, et qui, pour l'étendue et la population, n'équivaut pas, à beaucoup près, au moindre département du royaume.

Après avoir pesé ces différents motifs, la commission, tout en plaçant fort haut dans son estime le travail sur les *suicides* et les *morts subites*, a pensé que le premier rang appartenait à la *Statistique de l'île Bourbon*.

En conséquence, les membres ont été unanimement d'avis que le prix de statistique, pour l'année 1827, devait être décerné à M. Thomas, et qu'il serait fait en même temps la mention la plus honorable de M. le docteur Falret, pour ses utiles et laborieuses recherches, en accompagnant cet *accueil* du regret de ne pouvoir témoigner, d'une autre manière, l'intérêt que ce travail est fait pour inspirer (1).

Signé FOURIER, LACROIX; COQUEBERT DE MONT-BRET, rapporteur.

(1) S. Exc. le ministre de l'intérieur s'est empressé de remplir les intentions de l'Académie, en faisant les fonds d'une seconde médaille pour M. le docteur Falret.

INTRODUCTION.

Mon but, en écrivant cet ouvrage, a été d'appeler l'attention sur une colonie encore peu connue, quoique habitée depuis plus de cent cinquante ans par les Français.

G'est de l'île Bourbon que partirent, il y a cent dix ans, les premiers colons de l'île de France. Réduite cependant à un rôle secondaire, bornée à l'agriculture, elle voyait ses produits n'avoir d'autre destination que celle d'alimenter l'approvisionnement et le commerce de sa voisine, qui s'était réservé la fourniture exclusive des articles de consommation provenant de l'Europe et de l'Inde. Sans communication avec les étrangers, sans rapports directs avec la Métropole, les navigateurs ne la connaissaient que comme ces

points de repaire qui indiquent le voisinage d'une autre terre, ou comme ces écueils signalés sur les cartes pour prémunir contre le danger de leur approche. Tandis qu'un commerce étendu maintenait l'île de France dans un état brillant de prospérité, tandis que, siège du gouvernement, elle était l'objet unique des faveurs de la mère - patrie, et le seul point de correspondance des Français dans la mer des Indes, l'île Bourbon restait dans une affligeante médiocrité. Il ne fallait rien moins que le bouleversement qui a ébranlé l'Europe, pour mettre un terme à la position respective de ces deux colonies de la France; et s'il est déplorable que l'une d'elles soit passée sous une domination étrangère, c'est un bonheur pour l'autre, qui, par ses relations directes avec la France, a été conduite en peu de temps à donner à son agriculture un développement auquel, sans ces événements, elle ne fût jamais parvenue.

Heureusement placé pendant plusieurs années pour recueillir des documens précieux et

authentiques, j'ai pu étudier ce pays, neuf encore pour la France. Ce que j'écris est à la fois le fruit de mes recherches, le produit de mes observations, le résultat de mes réflexions, et le résumé de mémoires fournis par d'anciens habitans, également recommandables par leur véracité, leur expérience et la sagesse de leurs vues. Ce qui m'a déterminé à le rendre public, c'est qu'un pareil ouvrage manquait à nos bibliothèques économiques et commerciales. Il m'a semblé qu'il pourrait y avoir quelque avantage à offrir des rapprochemens utiles, à indiquer ce que d'autres peuvent avoir omis, à réunir ce qui est épars. J'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt pour le commerce d'avoir sous les yeux des renseignemens qui sont de nature à décider ses opérations; que mon travail ne serait pas sans fruit pour la colonie elle-même, qui ignore toutes ses ressources et ne connaît pas tous les élémens de prospérité qu'elle renferme en son sein.

Quelques-uns de mes amis m'ont fait des

observations sur la nature même de mon travail. Suivant eux, il ne devrait pas être livré à l'impression; mais je m'autorise de plusieurs précédens.

Sans parler ici d'un ouvrage remarquable publié il y a cinquante ans par l'abbé Raynal, et qui, parmi quelques tableaux fantastiques, renferme de précieux documens sur les colonies des Européens dans les deux Indes, n'avons-nous pas vu un administrateur, cité à juste titre pour la loyauté autant que pour la rigidité de ses principes, ne pas craindre de rendre publique sa correspondance officielle? Ce monument de la rectitude des idées, de la justesse du raisonnement, de la profondeur des vues, de la noblesse du caractère, de l'élevation de l'âme, en un mot de tous les talens et de toutes les éminentes qualités qu'on s'est plu à reconnaître dans M. Malouet, est devenu le guide des administrateurs des colonies; et sa publicité, loin d'avoir été jamais regardée comme inconvenante ou dangereuse, a rendu au contraire de grands services, et aux admi-

nistrateurs qui y ont puisé d'utiles leçons, et aux administrés qui y ont appris combien sont dignes de leur reconnaissance ceux auxquels le roi daigne accorder sa confiance (1).

Plus récemment, nous avons vu publier, dans un ouvrage sur la Martinique, des détails analogues à ceux que renferme le mien, et qui ne peuvent avoir été puisés ailleurs que dans les dépôts publics (2).

Dernièrement un homme recommandable, surtout par l'emploi élevé qu'il a occupé à la Guadeloupe, a mis au jour un ouvrage par lequel il fixe l'attention sur cette colonie par les mêmes moyens que j'emploie en faveur de l'île Bourbon (3).

Enfin, il y a peu d'années, on a trouvé dans un voyage aux îles de France et de

(1) Mémoires sur les colonies, et notamment la Guiane française; par P. V. Malouet.

(2) Statistique de la Martinique, par le marquis de Sainte-Croix.

(3) Des Antilles françaises, et notamment la Guadeloupe, depuis leur découverte jusqu'au 1^{er} novembre 1828; par Boyer, ex-commandant en second de cette dernière colonie.

Bourbon des documens du même genre, mais dépourvus de toute authenticité et souvent fautifs.

Autorisé par ces exemples, et surtout par celui qu'a laissé l'ancien ministre, regardé comme le type du véritable administrateur, j'ai cru pouvoir réunir en un seul corps les renseignemens que j'ai été à portée de recueillir pendant un séjour de huit ans. Il s'y rencontrera sans doute des détails qui ont été l'objet de communications officielles; mais le dire, c'est donner une garantie de leur exactitude. Je ne me suis pas dissimulé qu'il est des points qu'il serait indiscret de traiter, et l'on verra qu'à cet égard je me suis imposé une réserve convenable. Mais tout ce qui tend à augmenter la prospérité du pays, tout ce qui peut être l'objet d'études spéciales, tout ce qui peut, en la décrivant, faire connaître la colonie sous des rapports avantageux à la métropole et à elle-même, au prince et aux sujets, à la culture coloniale et à l'industrie française, au commerce des deux pays, tout cela est du do-

maine de la science, et chacun a des droits à l'exposer. C'est un bonheur autant qu'un devoir de démontrer l'influence qu'un gouvernement paternel a nécessairement sur la richesse d'un pays par les encouragemens qu'il donne à l'agriculture, au commerce et à la navigation ; de fournir au premier une occasion nouvelle de manifester sa bienveillance et sa protection envers une colonie qui le mérite à tant d'égards, et à celle-ci de témoigner tout ce qu'elle doit de reconnaissance à son souverain et aux agens de sa puissance, et de justifier l'attachement qu'elle n'a cessé de conserver pour l'auguste maison dont sa fidélité la rend digne de porter le nom (1). On me saura peut-être quelque gré d'avoir rectifié des idées erronées et d'avoir indiqué

(1) L'île Bourbon, rentrée en avril 1815 sous la domination du roi, est la seule possession française qui ait conservé le pavillon blanc depuis ce moment. Sollicitée de recevoir les secours ou la protection des Anglais quand on connut dans les îles les événemens qui avaient eu lieu en France au mois de mars, elle les repoussa, et ne dut qu'à elle seule l'unique exemple d'inviolable fidélité qui ait alors été donné à la maison de Bourbon.

des détails pour la plupart inconnus jusqu'ici. Si je suis parvenu à intéresser en faveur de cette belle île, j'aurai atteint le but auquel j'ai osé aspirer, et ce sera la récompense la plus douce que je désire obtenir des soins auxquels je me serai livré.



SOMMAIRE.

1. POSITION géographique de l'île, sa découverte, sa colonisation.
2. Division naturelle, administrative, religieuse, militaire, etc.
3. Nature du sol, montagnes, volcan.
4. Météorologie.
5. Forêts, arbres, arbustes, arbrisseaux.
6. Étangs.
7. Rivières, ruisseaux, ravines.
8. Routes.
9. Ponts, radiers.
10. Rades, ports.
11. Canaux.
12. Population
 - Blanche.
 - Libre.
 - Gens en manumission.
 - Esclaves.
 - Considérations générales.
 - Instruction publique.
 - Industrie, transports par mer et par terre.
13. Agriculture.
 - Surface cultivée.
 - Substances alimentaires, graines, racines, légumes.
 - Denrées coloniales, caféyer, cannes à sucre, etc.

Produits de la culture.

Rapport de la valeur des terres à celle
des produits.

Troupeaux.

14. Commerce avec

l'Inde,

les possessions hollandaises,

Mascate,

Moka,

Zanzibar et la côte d'Afrique,

Les îles de l'Archipel du Nord-Est,

Madagascar,

Maurice,

Commerce étranger.

Commerce intérieur ou de consommation.

Douanes.

Entrepôts.

Monnaies.

Caisse d'escompte.

15. Des Capitaux et des revenus de la colonie.

16. Des Impôts.

Ferme des tabacs.

— des Guildives.

17. Colonisation de l'intérieur de l'île.

18. Notes et pièces à l'appui, comme actes législatifs,
ordonnances, réglement, etc.

19. Appendice.

LISTE
DES MINISTRES

AUXQUELS A ÉTÉ CONFIÉ LE PORTEFEUILLE DE LA MARINE ET
DES COLONIES,

DEPUIS LA PRISE DE POSSESSION DE L'ÎLE BOURBON AU NOM DU RÔI DE FRANCE.

LOUIS XIV.

GUÉNÉGAUD DE PLANCY (Henri), secrétaire d'État, du 23 février 1643 au 4 février 1662. La prise de possession est de 1642.

DE LYONNE (Hugues), secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, chargé du ministère de la marine, du 4 février 1662 au 4 février 1669.

COLBERT (Jean-Baptiste), ministre et secrétaire d'État au département de la marine, du 4 février 1669 au 6 septembre 1685. L'administration fut confiée à la compagnie des Indes en 1671.

COLBERT, marquis de Seignelay, secrétaire d'État au département de la marine, du 6 septembre 1685 au 5 novembre 1690.

PHÉLIPEAUX (Louis), comte de Pontchartrain, ministre de la marine, du 6 novembre 1690 au 5 septembre 1699.

PHÉLIPEAUX (Jérôme), comte de Pontchartrain, ministre de la marine, du 6 septembre 1699 au 15 novembre 1715.

PHELIPEAUX (Jean-Frédéric), comte de Maurepas , ministre et secrétaire d'État de la marine , du 13 novembre 1715 au

Louis XV.

Conseil de marine , présidé par le comte DE TOULOUSE , amiral de France , du au 15 août 1749.

ROUILLE (Antoine-Louis) , ministre de la marine , du 15 août 1749 au 28 juillet 1754.

DE MACHAULT D'ARMONVILLE (Jean-Baptiste), secrétaire d'État de la marine , du 28 juillet 1754 au 1^{er} février 1757.

PEYRENNE DE MAURAS (François-Maurice), secrétaire d'État de la marine , du 1^{er} février 1757 au 1^{er} juin 1758.

MARQUIS DE MASSIAC (Claude-Louis), secrétaire d'État , du 1^{er} juin 1758 au 1^{er} novembre 1758.

BERRYER (Nicolas-René) , secrétaire d'Etat , du 1^{er} novembre 1758 au 15 octobre 1761.

DE STAINVILLE (Etienne-François) , duc de Choiseul d'Amboise , ministre de la marine , du 15 novembre 1761 au 7 avril 1766.

DE CHOISEUL (Gésar-Gabriel) , duc de Praslin , secrétaire d'Etat , du 7 avril 1766 au 24 décembre 1770. — Le roi reprend en 1767 l'administration de la colonie.

TERRAY (Joseph-Marie) , chargé par *intérim* du ministère de la marine , du 24 décembre 1770 au 7 avril 1771.

BOURGEOIS DE BOYNE (Pierre-Etienne) , ministre de la marine , du 7 avril 1771 au 19 juillet 1774.

Louis XVI.

Roi le 10 mai 1774.

TURGOT (Antoine-Robert-Jacques) , secrétaire d'État , du 19 juillet 1774 au 24 août 1774.

DE SARTINE (Antoine-Raymond-Jean-Gualbert-Gabriel),
secrétaire d'État, du 24 août 1774 au 14 octobre 1780.

DELACROIX (Charles-Eugène-Gabriel), maréchal de Castries, ministre de la marine, du 14 octobre 1780 au 24 août 1787.

MONTMORIN DE SAINT-HÉREM, chargé par *intérim* du ministère, du 25 août 1787 au 25 décembre 1787.

COMTE DE LA LUZERNE (César-Henri), ministre de la marine, du 25 décembre 1787 au 25 octobre 1790.

CLARET DE FLEURIEU (Charles-Pierre), ministre, du 25 octobre 1790 au 15 mai 1791.

THÉVENARD (Antoine-Jean-Marie), ministre, du 16 mai 1791 au 17 septembre 1791.

DELESSART, ministre par *intérim*, du 18 septembre 1791 au 1^{er} octobre 1791.

BERTRAND DE MOLLEVILLE (Antoine-François), ministre de la marine, du 2 octobre 1791 au 14 mars 1792.

DELACOSTE (Jean), ministre de la marine, du 15 mars 1792 au 20 juillet 1792.

GRATET DUBOUCHAGE (François-Joseph), ministre de la marine, du 21 juillet 1792 au 10 août 1792.

PREMIER INTERRÈGNE.

MONGE (Gaspard), ministre de la marine, du 12 août 1792 au 10 avril 1793.

DALBARADE (Jean), ministre, puis commissaire, du 10 avril 1793 au 1^{er} juillet 1795.

REDON DE BEAUPREAU, commissaire, du 1^{er} juillet 1795 au 7 novembre 1795.

TRUGUET (Laurent-Jean-François), ministre de la marine, du 7 novembre 1795 au 10 août 1797.

PLÉVILLE LE PELLEY (Georges-René), ministre de la marine, du août 1797 au 27 avril 1798.

BRUIX (Etienne), ministre de la marine, du 27 avril 1798 au 2 juillet 1799.

BOURDON DE VATRY (Marc-Antoine), ministre de la marine, du 2 juillet 1799 au 23 novembre 1799.

FORFAIT (Pierre-Alexandre-Laurent), ministre de la marine, du 23 novembre 1799 au 1^{er} octobre 1801.

DECRES (Denis), ministre, du 1^{er} octobre 1801 au 29 mars 1814.

LOUIS XVIII.

JURIEN (Charles-Marie) gère le ministère par *intérim*, et en l'absence de M. Malouet, du 2 avril au 15 mai 1814.

Baron MALOUET (Pierre-Victor), ministre et secrétaire d'état au département de la marine, du 15 mai au 18 août 1814.

Comte FERRAND, ministre par *intérim*, du 18 août au 3 décembre 1814.

Comte BEUGNOT, ministre de la marine, du 3 décembre 1814 au 19 mars 1815.

DEUXIÈME INTERRÈGNE.

Duc DECRES (Denis), ministre de la marine, du 21 mars 1815 au 9 juillet 1815.

LOUIS XVIII.

Comte de JAUCOURT, ministre de la marine, du 10 juillet au 22 septembre 1815.

Vicomte GRATET DUBOUCHAGE (François-Joseph), ministre, du 24 septembre 1815 au 23 juin 1817.

Le maréchal GOUVION-SAINT-CYR, ministre, du 25 juin au
10 septembre 1817.

Comte MOLÉ, ministre de la marine, du 12 septem-
bre 1817 au 29 décembre 1818.

Baron PORTAL, ministre de la marine, du 29 décembre
1818 au 14 décembre 1821.

Duc de CLERMONT-TONNERRE, ministre, du 14 décem-
bre 1821 au 4 août 1824.

Comte CHABROL DE CROUZOL, ministre, du 4 août 1824
au 2 mars 1828.

CHARLES X,

Roi le 16 septembre 1824.

Baron HYDE DE NEUVILLE, ministre, du 2 mars 1828.



LISTE

DES GOUVERNEURS DE L'ILE BOURBON.

Pour le Roi.

1649. M. de Flacourt.

Pour la compagnie des Indes.

1671. M. Delahaie, capitaine de vaisseau.

M. Delahusse. *Mort en fonctions.*

M. de Florimont. *Par intérim.*

1673. M. Auger.

1675. Le père Hyacinthe, capucin.

1678. M. Drouillart, agent.

1689. M. de Vaubulon, gouverneur.

M. de Cours.

1701. M. Villers.

1704. M. de Chalainville.

1710. M. de Parat.

1715. M. de Beauvillers.

1722. M. Desforges-Boucher.

1726. M. Dumas.

1735. M. Lemery Dumont.

1737. M. d'Egherty.

1739. M. de Saint-Martin.

1745. M. Azéma. *Mort en fonctions.*

1745. M. de Ballue. *Par intérim.*

1747. M. de Saint-Martin. *Mort en fonctions.*

1748. M. de Ballue. *Par intérim.*

1750. M. Brenier. *Par intérim.*

1756. M. de Bouvet.

1763. M. Bertin.

1767. M. Bellier.

En novembre 1767, MM. de Bellecombe, gouverneur, et de Crémont, ordonnateur, prirent possession de la colonie au nom de S. M.

- 1767. M. de Bellecombe.
- 1775. M. de Stenauer.
- 1776. M. le vicomte de Souillac.
- 1778. M. de Saint-Maurice. *Par intérim.*
- 1781. M. le Baron de Souville.
- 1785. M. Dioré.
- 1788. M. de Cossigny.
- 1790. M. de Chermont.
- 1792. M. Duplessis.
- 1794. M. Roubaud. *Par intérim.*
- 1795. M. Jacob.
- 1803. M. Magallon de la Morlière.
- 1806. M. des Brulys.
- 1809. M. de Sainte-Suzanne. *Par intérim.*

En juillet 1810, l'île fut prise par les Anglais et gouvernée sous l'autorité de S. M. B. par

- 1810. M. Farquhar.
- 1810. M. Fraser. *Par intérim.*
- 1810. M. Keating.
- 1811. M. Picton.
- 1812. M. Keating.

L'île, restituée à S. M. T. C. par le traité de Paris de 1814, fut remise le 6 avril 1815 à MM. Bouvet de Lozier et Marchant, commissaires à ce délégués par S. M.

- 1815. M. Bouvet de Lozier.
- 1817. M. le chevalier de la Fitte du Courteil.
- 1818. M. Milius, capitaine de vaisseau, commandant et administrateur.
- 1821. M. H. de Saulces de Freycinet, *idem, idem.*
- 1826. M. le chevalier de Cheffontaines, gouverneur et administrateur.

LISTE
DES ORDONNATEURS DE L'ILE BOURBON.

- 1767. M. de Crémont.
- 1778. M. de Courcy.
- 1784. M. Motais de Narbonne.
- 1785. M. Thibaud de Chanvallon.
- 1789. M. Rathier Duvergé.
- 1800. M. de Saint-Pern.
- 1803. M. Thibaud de Chanvallon, sous-préfet colonial.
- 1805. M. Marchant , jusqu'à la prise de l'île, et depuis la restitution.
- 1815. M. Marchant, ordonnateurs.
- 1817. M. le baron Desbassyns de Richemont.
- 1818. M. Thomas , commissaire de marine , chargé du service administratif sous les ordres du commandant et administrateur.
- 1824. M. Millot , *idem*.
- 1826. { M. Jurien , ordonnateur sous les ordres du gouverneur administrateur.
M. Betting de Lancastel , directeur général de l'intérieur.

ESSAI
DE STATISTIQUE
DE
L'ILE BOURBON.

POSITION GÉOGRAPHIQUE DE L'ILE,

SA DÉCOUVERTE, SA COLONISATION.

L'ÎLE Bourbon est située par $20^{\circ} 51' 43''$ de latitude, et par $53^{\circ} 10'$ longitude Est, méridien de Paris. Cette position est celle de Saint-Denis, chef-lieu de la colonie, à son extrémité nord. Le père Pingré l'avait déterminée en 1761 à $20^{\circ} 50' 43''$ latitude. On voit encore sur le pavé du vestibule de l'hôtel du gouvernement une ligne légèrement creusée, qui le coupe diagonalement, et qui fut, assure-t-on, tracée pour rester comme indicateur positif de l'opération. Le résultat trouvé par ce sayant fut confirmé par Rochon, quand il vint, en 1767, observer à Madagascar le passage de Vénus sur le soleil.

Les chiffres que j'ai tracés d'abord sont la conséquence d'observations récentes, faites entre autres par M. Wetzel, envoyé en 1815 à Bourbon pour y remplir la place de professeur d'hydrographie.

Cette île a soixante milles de long sur quarante-cinq milles de large. Sa circonférence, en suivant la grande route royale, est de vingt myriamètres soixante-treize centièmes (47 lieues $\frac{3}{4}$ à peu près), ce qui donne peu de différence avec ce qui résulterait du mesurage du développement de ses côtes. Sa forme est celle d'une tortue ; mais à voir sa charpente, c'est une vaste coupe dont l'intérieur, plus élevé que le rivage, est inculte et sans habitans, tandis que ses bords extérieurs s'étendent vers la mer par une pente plus ou moins prolongée, et sont couverts des plus riches cultures : c'est le cratère éteint d'un volcan.

La meilleure carte qui existe jusqu'à présent est celle que M. Bory de Saint-Vincent a jointe à son *Voyage dans quatre îles de la mer d'Afrique*. Elle présente beaucoup d'intéressans détails. Cependant quelques doutes s'étant élevés sur son entière exactitude, et sur celle des cartes qui avaient été dressées auparavant, le gouvernement chargea, en 1822, M. Schneider, capitaine au corps royal des ingénieurs géographes, d'en dresser une nouvelle. Cet officier s'en est occupé depuis lors avec le zèle et le soin minutieux qui distinguent le corps auquel il appartient (1). Il a commencé ses premiers travaux à Saint-Pierre. Des observations astronomiques, répétées et comparées, lui ont fait reconnaître une erreur d'une minute dans la latitude de ce lieu ; ce qui se rapporte avec la différence qui existe entre le résultat des observations de Pingré et de Rochon, et

(1) M. Schneider est repassé en France en 1828.

celles de Wetzel, indiquées au commencement de cet article. D'un autre côté, suivant les opérations géodésiques auxquelles M. Schneider s'est livré, l'espace entre le piton rond et la pointe de Saint-Gilles est plus grand que ne le portent les cartes actuelles ; et l'île serait sur celles-ci trop étroite dans sa partie occidentale d'une bande de près d'une demi-lieue, ce qui concorde avec l'erreur trouvée dans la latitude de Saint-Pierre.

Quand le travail de M. Schneider sera publié, on connaîtra l'exacte position de l'île Bourbon. Les contours de ses côtes y seront dessinés avec soin ; les embouchures de ses rivières y seront placées d'une manière positive ; leurs sinuosités tracées avec vérité ; la position et l'élévation de ses montagnes y seront exprimées ; et l'on y trouvera le principe d'un mesurage général indispensable pour, en faisant connaître l'étendue des propriétés de chacun, prévenir ces querelles de tous les jours, qui ont souvent de funestes conséquences. Déjà une partie de cette délimitation cadastrale a été faite pour quelques portions des quartiers du vent par feu M. Selhausen, qui était arpenteur juré de la colonie, et pour quelques autres de ceux sous le vent par M. Petit, qui remplit aujourd'hui les mêmes fonctions.

Placée dans la région des vents généraux, entre le cap de Bonne-Espérance, où les vents soufflent alternativement de l'est à l'ouest, à des époques périodiques, et l'Inde, où les moussons se font aussi périodiquement sentir ; abritée du côté de l'occident par la grande île de Madagascar, et du côté de l'o-

rient par l'île de France, celle de Bourbon ne connaît point cette succession de vents et de moussons.

La température y est constamment douce et agréable. L'air y est sans cesse rafraîchi par la brise du large, qui, soufflant pendant le jour, est remplacée la nuit par la brise de terre. Lorsque le soleil est près du pôle arctique, les montagnes les plus élevées se couvrent de neiges, et les cheminées européennes deviennent alors nécessaires dans les habitations qui en sont peu distantes.

La longueur des jours ne varie que d'environ deux heures et demie, le plus long jour étant de treize heures seize minutes, et le plus court de dix heures quarante-quatre minutes (1). Il n'y a pas de crépuscule.

Cette belle île est un des pays du monde les plus salubres; et si parfois on y remarque les maladies propres aux climats chauds, ce n'est que très-rarement qu'elles y déploient la violence qui les rend si redoutables dans l'Inde.

Ce fut en 1505 que don Pedro de Mascarenhas, gentilhomme portugais, découvrit cette île. Il lui donna son nom, mais n'y forma aucun établissement. Il y laissa seulement des chèvres, des cochons et quelques autres animaux utiles qui y multiplierent rapidement.

Un siècle après, en 1619, le capitaine hollandais

(1) Le 12 décembre, le soleil se lève à 5 h. 22 m., et se couche à 6 h. 38.

Le 12 juin, il se lève à 6 h. 38 m., et se couche à 5 h. 22 m.

Wilhiams Hybrands Bontenkoë relâcha à Mascarenhas, et la trouva encore inhabitée.

Les Français s'étaient établis au Fort-Dauphin, à Madagascar ; et quoique l'on eût choisi le lieu le moins malsain de tout le pays, et qu'on se fût établi sur une presqu'île élevée au-dessus du niveau de la mer et exposée à tous les vents qui y font sentir leur action, on y était sujet à de graves maladies. L'île Bourbon, dont l'extrême salubrité et la température égale avaient été reconnues, fut destinée aux convalescents du Fort-Dauphin.

M. de Pronis en avait pris possession au nom du roi en 1642. Quelques gens dont il avait eu lieu d'être mécontent dans l'établissement que la compagnie des Indes avait formé à Madagascar, et qu'il commandait, y furent envoyés en 1646. Remplacé par M. de Flacourt, celui-ci réitéra, en 1649, l'acte de prise de possession de cette île, et lui imposa le nom qu'elle porte maintenant. Il attacha les armes du roi à un arbre de la contrée, qui en a retenu le nom de la *possession*. Il envoya à ses premiers habitans un taureau et quatre génisses, et renouvela en 1654 cet envoi qui avait beaucoup prospéré.

Le chevalier Bancks, qui a long-temps habité la colonie de l'île Bourbon, et qui a laissé des mémoires que j'ai eus dans les mains, cite l'auteur d'un voyage à Madagascar en 1654, qui mentionne que « le vaisseau relâcha à Bourbon, et que l'on alla « rendre visite au commandant de l'île. »

D'autres mémoires rapportent que deux Français quittèrent furtivement Madagascar avec sept noirs et

trois négresses, et passèrent à Bourbon vers 1663. Les Madécasses se retirèrent dans les montagnes, abandonnant les deux blancs qui avaient ou protégé, ou déterminé leur fuite, et qui, suivant les apparences, se fixèrent à Saint-Paul, vers l'endroit appelé *la Caverne*. L'un d'eux se nommait Payen; et il existe encore dans l'île des familles de ce nom.

Cependant Louis XIV ayant, par sa déclaration du mois de mai 1664, concédé Madagascar et ses dépendances à la compagnie des Indes orientales, M. de Baussé, président du conseil souverain qui y fut établi, détacha trois bâtimens de son expédition, qui vinrent mouiller en rade de Saint-Paul. Ils prirent possession de l'île au nom de la compagnie en 1665, et y laissèrent vingt ouvriers sous les ordres de M. Regnault ou Reynaud. Les noms de ces nouveaux habitans se trouvent au bas d'une réclamation qu'ils adressèrent deux ans après à la compagnie. On y lit ceux de Riquebourg, Hibon, Hoareau, Fontaine, qui sont ceux de familles existant encore dans la colonie, surtout dans les quartiers sous le vent.

Dès cette même année 1667, l'île Bourbon reçut de nouveaux colons débarqués malades de la flotte de dix navires de la compagnie, escortés par quatre bâtimens du roi, qui avaient été expédiés pour Madagascar. Parmi eux, se trouvait un cordelier, qui peut être regardé comme le premier qui ait exercé les fonctions religieuses dans la nouvelle colonie.

En 1670, M. Lahaie, capitaine de vaisseau, arriva à Bourbon : il crut devoir se livrer à une nouvelle prise de possession. Une pierre portant ce nom

et cette année, et sur laquelle sont aussi grossièrement sculptées trois fleurs de lis, existe encore à Saint-Denis, dans le mur d'un bâtiment appartenant à M. de la Bretonnière, sur la place d'armes.

Cependant les naturels de Madagascar se soulevèrent contre les Français établis au Fort-Dauphin, et les massacrèrent en 1673. Quelques-uns purent échapper, protégés par les femmes du pays, auxquelles ils s'étaient unis, et vinrent se réfugier à Bourbon. En 1690, d'autres Français, qui, lors de la révocation de l'édit de Nantes, s'étaient d'abord retirés en Hollande, se joignirent à ces nouveaux colons. Telle est la souche première de la population.

Raynal assigne à l'année 1660 la première occupation de l'île par des Français, au nombre de sept à huit. « Cinq ans après, ajoute-t-il, vingt-deux de leurs compatriotes les joignirent. Il paraît que c'était l'équipage d'un corsaire qui fut jeté sur ces côtes par la tempête. Leur nombre fut augmenté en 1675 par ceux qui échappèrent au massacre que firent alors les naturels de Madagascar. » Mais cet écrivain ne mérite pas toujours confiance entière.

En 1671, le roi avait cédé expressément cette île à la compagnie des Indes, qui en resta en possession jusqu'en 1767, que Sa Majesté en reprit le gouvernement et l'administration.

Il serait intéressant de suivre les progrès de la colonisation de l'île Bourbon, de voir l'accroissement successif de la population, l'extension donnée à sa culture, de suivre les défrichemens qui eurent lieu à mesure que le nombre des colons devint plus con-

sidérable, d'examiner quelles furent les mœurs des premiers habitans, et les changemens qu'elles subirent avec le temps; mais je ne me suis pas proposé d'écrire l'histoire de cette colonie; c'est son état actuel que je veux faire connaître, et je ne rechercherai dans le passé que les principaux points qui doivent me servir de termes de comparaison.

La partie occidentale de l'île Bourbon fut habitée la première. Le débarquement et l'établissement des premiers colons se firent dans la baie de la *Possession*, position charmante au pied des montagnes qui l'abritent des vents régnant habituellement, pourvue de deux jolis ruisseaux qui y entretiennent la fraîcheur et une activité continue de végétation, et où la barre, ordinairement peu élevée, permet un facile accès aux bateaux. De là, s'étendant dans la plaine, et traversant la rivière des Galets, ils gagnèrent Saint-Paul, qui fut long-temps le chef-lieu de la colonie. Par la suite ils franchirent les montagnes et les ravines qui les avaient bornés jusqu'alors du côté de l'est, et s'établirent dans la partie du vent, devenue aujourd'hui le centre du commerce, autant peut-être par la nature du sol et les produits de la culture, que par sa position relativement à l'île de France, et à cause du mouillage de Saint-Denis.

Dès l'année 1717, c'est-à-dire en moins de cinquante ans, Saint-Paul, Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte Suzanne avaient des habitations; ce dernier quartier ne communiquait cependant avec les autres que par la mer. Une chapelle fut fondée en 1729, sur les bords de la rivière de Saint-Etienne. Les re-

gistres des paroisses remontent à 1754 pour Saint-Benoît, 1756 pour Saint-Louis, 1741 pour Saint-André. Ceux de Saint-Pierre de la rivière d'abord leur sont postérieurs. La paroisse Saint-Paul devenant vers 1775 trop peuplée et occupant une surface trop étendue, on se décida à la diviser et à faire de la contrée connue sous le nom de *repos de laleu*, une nouvelle paroisse qui eut pour limite du côté de l'Est la ravine des trois bassins, c'est Saint-Leu. Saint-Joseph fut établi en quartier en 1783, par les soins et sous le gouvernement de M. le baron de Souville. Sainte-Rose n'a été érigée en paroisse qu'en 1790.

Ce fut sous le régime de la compagnie des Indes que l'île Bourbon fut colonisée. On reconnaît aisément la trace de l'esprit qui animait cette compagnie et qui était la règle de conduite de ses directeurs. L'île de France, favorisée de deux ports, d'un abord facile et où les opérations navales se font d'une manière commode, fut choisie pour le point commercial; c'était le comptoir. Bourbon qui n'a que des rades peu sûres, mais dont le sol est excellent, fut destinée à produire; c'était la manufacture, l'atelier. Aussi voyons-nous les établissements publics fondés sous ce régime, disposés uniquement pour recevoir les récoltes. À Saint-Denis et à Saint-Paul, à Sainte-Suzanne et à Saint-Benoît, à Saint-Leu, à Saint-Louis, à Saint-Pierre, on trouve des magasins solidement bâtis, vastes en proportion de l'étendue des terres qui en dépendaient, et où les colons venaient apporter leurs cafés, leurs cotons, leurs blés achetés

par la compagnie , envoyés par elle à l'île de France d'où elle les expédiait en Europe.

Mais depuis que le roi a repris l'administration , on remarque un tout autre caractère dans les établissemens publics. Ce n'est plus l'intérêt personnel qui les trace , ils ont pour but l'intérêt de tous. Ce sont des fontaines qui répandent dans les diverses parties de la ville une excellente eau recueillie dans les montagnes , et conduite à un réservoir commun ; ce sont des étuves pour la dessiccation et la conservation des grains et farines ; c'est un canal de dérivation de la rivière Saint-Denis pour donner le mouvement aux moulins à eau destinés au service de la boulangerie du gouvernement , et plus bas à diverses usines appartenant à des particuliers. Ces travaux si utiles distinguèrent l'administration de M. de Crémont , premier ordonnateur nommé par le roi.

Dès que la compagnie des Indes avait pu disposer souverainement de l'île Bourbon , elle avait réparti les terres entre les colons , par des concessions qui en accordaient une certaine quantité sur une base déterminée , au bord de la mer , entre deux lignes gagnant le sommet des montagnes. On supposait alors l'île ayant pour centre un piton élevé auquel se rapportaient angulairement toutes les concessions. Cette supposition , dont quelques courses dans l'intérieur ont dû faire connaître bientôt le peu de fondement , a servi souvent d'appui aux prétentions les plus extravagantes , quelquefois à des procès embarrassans pour les tribunaux auxquels la question de propriété était soumise , quelquefois aussi à des

actes de violence autant répréhensibles qu'affligeans.

Tant que l'on a eu dans les plaines des terres cultivables, on ne s'est occupé qu'accidentellement de cette importante question : mais plus on défriche, plus il devient indispensable de borner les hauts des habitations contiguës, et pourtant le prolongement des lignes devient impossible. Cette question fut soulevée en 1796, par deux habitans du quartier Saint-Benoît qui projetèrent de former des habitations au centre de l'île, sur la limite supposée des concessions qui leur avaient été faites, à partir des côtes de leur quartier. Elle eût sans doute été décidée alors, si quelque habitant de Saint-Pierre ou de Saint-Louis eût formé le même projet. Il eût fallu établir positivement quel était le sommet des montagnes indiqué par les titres de concession des uns et des autres. Elle se reproduira dès que l'on voudra entreprendre de cultiver le centre de l'île, proposition que nous examinerons dans un autre chapitre.



DIVISION

NATURELLE, ADMINISTRATIVE, RELIGIEUSE, JUDICIAIRE,
MILITAIRE.

La configuration de l'île Bourbon, la disposition de ses montagnes, l'exposition de ses côtes, la divisent naturellement en deux parties que l'on peut concevoir séparées par une ligne qui la traverserait en partant du piton du Brûlé de la Table, allant aboutir à la pointe des Galets. Les vents soufflant presque toujours du S.-E., la portion orientale est appelée partie du vent; celle occidentale, partie sous le vent.

Cette division, que l'on pourrait croire systématique, est justifiée par le courant habituel des vents, qui, passant d'un côté et de l'autre des montagnes, se divisent à la tête de l'île pour se réunir dans un même lit long-temps après qu'ils l'ont dépassée. Elle l'est aussi par le courant des eaux de la mèr, qui porte constamment au N. O. si l'on part du pays brûlé pour venir à Saint-Denis par l'Est, et qui, si l'on suit la côte occidentale, s'en éloigne en s'avançant vers l'Ouest pour se réunir assez loin de l'île à celui qui a longé la côte orientale.

De cette division naturelle suit la division politique, faite d'abord à grands traits, tracée plus exactement par la suite, et fixée comme nous allons l'indi-

quer, jusqu'à ce que l'accroissement de la population fasse opérer de nouvelles divisions de communes trop étendues.

L'île comprend onze communes administrées, comme en France, par un maire, un ou plusieurs adjoints, un conseil municipal. Le tableau suivant présente les noms, les limites et l'étendue des côtes de chacune.

	NOMBRE DE			ÉTENDUE des côtes.
	Maires.	Adjoints.	Conseillers municipaux.	
SAINTE-ROSE, du pays brûlé à la rivière de l'Est	1	1	4	5 L 1/2
SAINT-BENOIT, de la rivière de l'Est à la rivière du Mât	1	1	4	4 1/2
SAINT-ANDRÉ, de la rivière du Mât à la rivière Saint-Jean	1	1	4	2 1/2
SAINTE-SUZANNE, de la rivière Saint-Jean à la ravine des Chèvres	1	1	4	2
SAINTE-MARIE, de la ravine des Chèvres à la rivière des Pluies	1	1	4	2
SAINT-DENIS, de la rivière des Pluies à la grande Chaloupe	1	2	4	3 1/2
SAINT-PAUL, de la ravine de la grande Chaloupe à celle des trois bassins . .	1	2	4	8
SAINT-LEU, de la ravine des trois bassins à celle des avirons	1	1	4	4
SAINT-Louis, de la ravine des avirons à la rivière Saint-Etienne	1	1	4	3
SAINT-PIERRE, de la rivière Saint-Etienne à la ravine des Cafres . . .	1	1	4	3
SAINT-JOSEPH, de la ravine des Cafres au pays brûlé	1	2	4	9 1/8
Total				45 1/8
Étendue des côtes du pays brûlé				2 1/8
Total de la circonference de l'île				47 L 1/4

La ville de Saint-Denis est le chef-lieu de l'île : c'est la résidence du gouverneur, le siège des principales autorités ; c'est là qu'il arrive le plus d'étrangers et que plus de devoirs sont imposés à l'administration : aussi le maire y est secondé par deux adjoints(1).

Les communes de Saint-Paul et Saint-Joseph, qui sont les plus étendues, ont aussi deux adjoints. Une section de la première comprend l'espace entre la ravine de la grande Chaloupe et la rivière des Galets ; l'adjoint qui y réside tient les registres de l'état civil, et exerce quelques-uns des actes de l'autorité administrative et de la police judiciaire.

Les mêmes attributions sont données à l'adjoint du maire de Saint-Joseph, qui réside dans la section comprise entre la ravine de la basse Vallée et le pays brûlé.

Pour ce qui regarde le culte catholique, les onze communes forment autant de paroisses qui sont gouvernées par onze curés, à la tête desquels est placé un préfet apostolique. Les curés de Saint-Denis et Saint-Paul sont secondés par un vicaire. Quelques paroisses très-étendues ont des chapelles où l'office divin est célébré de temps à autre. Saint-Paul en a une au bout de l'étang; Saint-Louis en a deux, une

(1) Les maires de Saint-Denis et de Saint-Paul sont nommés par le roi et renouvelés tous les dix ans ; ceux des autres communes, les adjoints, les membres des conseils municipaux, et leurs suppléans, sont nommés par le gouverneur. La moitié des adjoints dans les communes qui en ont plus d'un, et la moitié des conseils municipaux, sont renouvelées tous les cinq ans. Toutes ces fonctions sont gratuites.

sur les bords de la rivière Saint-Etienne, qui fut fondée en 1729, sous l'invocation de la Vierge du rosaire, par la veuve d'Etienne Hoareau, née Payet, à l'occasion d'une petite vérole contagieuse qui désolait le canton, et dont les victimes furent inhumées autour de la chapelle. L'église paroissiale actuelle ne date que de 1756; auparavant il y avait une église au Gol qui ne fut bâtie qu'après la chapelle de la Vierge du rosaire, et qu'on appelait l'église de planches. Il y en avait une autre à l'Étang-Salé, ainsi qu'un cimetière. Détruite depuis longues années, elle a été remplacée en 1823 par une chapelle qu'a donnée M. J. Ferrère.

L'église Saint-Joseph fut détruite en 1792. Madame veuve Charlemagne a donné en 1820 une chapelle à Manapany; une seconde a été fondée à Baril, en 1823, pour les besoins de la seconde section. Toutes deux sont dues au zèle du vénérable M. Pastre, préfet apostolique (1).

Sous les rapports judiciaires, l'île est le ressort

(1) L'église de la paroisse Saint-André fut renversée durant les désordres révolutionnaires. Un nouveau bâtiment, construit de 1817 à 1821 par les soins de M. le curé Minot aidé des secours du gouvernement et secondé avec le zèle le plus religieux par les habitans, a été bénit en novembre 1821.

L'église de Saint-Louis a été agrandie en 1824, sous la direction de M. Cottineau de Kerloguen, curé de cette paroisse.

On parle de réédifier celle de la paroisse Sainte-Suzanne, dont il n'existe plus depuis long-temps que les fondations.

Celle de Saint-Denis a le plus grand besoin d'être agrandie, restaurée et rendue digne du saint usage auquel elle est consacrée.

d'une cour royale et d'un tribunal de première instance. Elle a quatre justices de paix dont les chefs-lieux sont :

Saint-Denis, pour les communes de St-Denis, Ste-Marie et Ste-Suzanne.

Saint-Benoît, pour celles de St-André, St-Benoît et Ste-Rose.

Saint-Paul, pour celles de St-Paul et St-Leu.

Saint-Pierre, pour celles de St-Pierre, St-Louis et St-Joseph.

Les affaires criminelles et celles de commerce sont jugées par le tribunal de première instance avec appel à la cour royale. Cet appel, obligé pour les premières, n'est que facultatif pour les autres.

Enfin l'île forme pour le service de la milice deux districts militaires, chacun de trois bataillons, chaque bataillon d'une compagnie de grenadiers, d'une de voltigeurs, et d'un nombre de fusiliers proportionné à la population blanche. Les libres fournissent à deux compagnies; savoir, une de cannoniers pour ceux de seize à quarante-cinq ans, et une de chasseurs pour ceux de quarante-cinq à cinquante-cinq ans. Les trois bataillons de la partie du vent comprennent, l'un les habitans de St-Denis et de Ste-Marie, l'autre ceux de Ste-Suzanne et St-André, le troisième ceux de St-Benoît et Ste-Rose. Les trois bataillons de la partie sous le vent sont formés, l'un des habitans de St-Paul et St-Leu, l'autre de ceux de St-Pierre et St-Louis, le troisième de ceux de St-Joseph.

NATURE DU SOL,

MONTAGNES , VOLCAN.

LA plupart des îles de la mer des Indes et de l'Océan pacifique sont des produits volcaniques : telle est aussi l'île Bourbon. Quand la forme tourmentée de ses montagnes , les déchiremens abruptes qui les séparent, la structure de sa charpente n'en seraient pas de suffisans indices , les lits de laves de différentes natures et de différentes épaisseurs que l'on rencontre partout, diversement mélangées avec des couches de terre végétale et de coquillages , dissiperaient tout doute à cet égard; et d'ailleurs où chercher d'autres preuves que les cratères éteints et pleins d'une pozzolane plus ou moins ancienne, plus ou moins abondante , qu'on rencontre en une infinité d'endroits , dans toute la partie septentrionale de l'île , et surtout le volcan qui brûle encore dans sa partie méridionale? La succession des éruptions sorties de ces cratères à diverses époques et sur différens points , a formé à la longue les mornes , les pitons dont l'île est semée. Les feux éteints depuis long-temps dans la partie du nord , y ont laissé des traces irrécusables de leur ancienne existence. Le centre de l'île, ne pouvant plus résister à leur action , semble s'être affaissé , formant dans son milieu un vaste bassin , où

certaines portions de la charpente apparaissent debout comme autant d'appuis du système que nous énonçons. Les principales de ces montagnes sont les sommets de la rivière des Roches et le morne Langevin , tous deux à douze cents toises au dessus du niveau de la mer ; le point culminant de la plaine des Chicots , qui est à onze cent quarante toises ; l'entre-deux de la rivière St-Etienne , à neuf cent vingt toises ; Cimandef, le morne du bras de liane , à six cent soixante-dix toises ; le Grand Bé-nard , qui , comme une muraille à pic , ferme cette enceinte sous le vent , et qui a quinze cents toises d'é-lévation ; au milieu de toutes ces ruines , à près de seize cents toises au-dessus du niveau de la mer , le superbe piton des neiges.

Il paraît avoir été le centre ou le point culminant de la montagne primitive , si l'on peut le conclure de la pente naturelle des terrains qui l'environnent . Leur inclinaison prolongée du bord de la mer se réunirait à ce piton et même au-dessus de son sommet actuel , si elle n'était interrompue par l'escarpe-ment qui sert de limites aux bassins de l'intérieur . Pour donner une idée de l'état actuel de cette partie de l'île , je place ici une coupe verticale de cet intérieur , la ligne ponctuée marquant l'ancienne forme supposée de la montagne avant son affaissement .

C'est , il n'en faut pas douter , au déchirement que causa cet accident , que sont dues ces grandes fissures dans les côtés qui restent de la montagne , et qui , donnant issue aux eaux de l'intérieur , forment les lits des rivières et les ravines que nous voyons

aujourd'hui. De là ces groupes de montagnes , tels que celui compris entre la rivière St-Denis et celle des Galets , entre celle-ci et celle de St-Etienne ; de l'autre côté entre la première rivière citée et celle des Pluyes ; entre celle-ci et celle du Mât; entre les rivières du Mât et de l'Est. La nature semble , en ouvrant ces grands écoulemens aux eaux que devaient recevoir les bassins intérieurs , avoir ménagé des moyens de communication avec ces bassins, qui seront un jour profitables à la culture.

L'écoulement de ces torrens a produit ensuite des attérissemens considérables à l'embouchure des principales rivières , attérissemens qui se reconnaissent aisément dans les vastes plaines au milieu desquelles elles coulent après avoir quitté les montagnes. C'est à la même cause qu'il faut attribuer cette ceinture de galets et de sable qui sépare la mer des terres cultivables.

L'autre partie de l'île a aussi subi quelques-uns des accidens qui viennent d'être décrits ; les excavations de ses montagnes , les couches de laves superposées les unes aux autres , en sont autant de preuves; mais l'affaissement remarquable qui a lieu dans la portion du nord , n'a pas encore été produit dans celle-ci, et le feu y conserve toute son activité. Cependant plusieurs cratères s'y sont successivement éteints , c'est ce qu'ont reconnu les voyageurs qui , à diverses reprises , ont parcouru cette contrée. Rien ne donne une idée plus parfaite du chaos et de la désolation. La nature y est entièrement morte ; pas le moindre vestige de végétation , pas la plus petite source , partout le plus sinistre aspect. On y marche sur des scories

tranchantes , on traverse des crevasses ouvertes lors des ébranlemens de la montagne , ou l'on est arrêté par des ruisseaux de lave encore brûlante. Le volcan jette continuellement de la fumée , souvent de la flamme , quelquefois de la lave. Les époques des éruptions sont irrégulières , ainsi que leur durée : elles se maintiennent assez ordinairement pendant quatre mois avec plus ou moins de force , suivant l'état de l'atmosphère. De vieux habitans ont remarqué que les coups de vent et les ouragans sont presque toujours annoncés long-temps d'avance par des éruptions.

La bouche actuelle du volcan est errante et change de place presque chaque année , sur une étendue d'environ deux lieues , et à trois lieues environ du bord de la mer. Tout cet espace est entièrement couvert de la lave des éruptions qui se succèdent depuis si long-temps. Le sommet de la montagne d'où les feux sortent aujourd'hui , est estimé avoir onze cents toises d'élévation au dessus du niveau de la mer. De nouveaux mamelons qui se forment sur la crête annoncent une nouvelle et prochaine éruption. C'est le plus souvent sur le flanc qui regarde la mer que la lave s'ouvre passage. La quantité qui s'écoule est considérable. Dans sa course elle parcourt une ligne oblique sous un angle de trente degrés. Il semble , d'après la pente du terrain , qu'elle devrait arriver en peu d'instans à la mer ; mais , à cause des sinuosités de sa route , des crevasses qu'elle y rencontre , des précipices même qu'elle y trouve , cette rivière enflammée est quelquefois un mois avant de gagner le

rivage , encore faut-il qu'elle ne forme qu'un ou deux courans ; lorsqu'elle se divise en un plus grand nombre , elle atteint à peine la grande route. Il se fait de temps en temps des percemens subits dans des points assez éloignés du cratère. Celui qui eut lieu en 1776, entre la ravine de la Table et celle de Tacamaka , était à près de deux lieues de l'enceinte habituelle où se montrent les feux; en 1800 ce fut près de la ravine des Citrons Galets, aussi hors de cette enceinte ; en 1824 l'éruption se fit jour au sommet de la montagne. L'éruption de 1775 , qui se fit à peu de distance de la côte, y jeta une pointe ou môle de deux à trois cents toises , quoique la mer y ait, assez près de terre, une profondeur de cent brasses environ : le volume de la matière ignée et le rapprochement du cratère lui donnèrent assez de force pour refouler les flots à cette distance. L'éruption de 1800 , qui se fit à environ quatre mille cinq cents toises de la mer, se jeta dans la ravine des Citrons Galets , la combla , et débordant son encaissement, couvrit, dans une étendue de plus de deux cents toises , de bons terrains enlevés pour long-temps à la culture.

La lave en fusion se fige très-promptement à la surface , tandis que celle qui recouvre cette espèce de croûte reste liquide et brûlante , et suit la pente sur laquelle elle glisse. Si elle rencontre un obstacle , elle se gonfle , brise la croûte et coule par dessus. Souvent en ce cas elle ne forme qu'un trou plus ou moins grand et y passe en forme de cylindre. Si la force du courant est grande , le jet conserve plus long-temps la perpendiculaire ; il en est de fort longs , d'autres

ne sont qu'un bouton au-dessus de la croûte : du reste en se refroidissant, ces jets de lave adoptent la forme que les obstacles extérieurs leur prescrivent ; ils se contournent, figurant des câbles ou ces madréporés branchus qu'on rencontre sur le bord de la mer.

Le volcan de l'île Bourbon donne lieu, au surplus, aux mêmes remarques que les autres volcans. La détonation n'y est presque pas sensible ; la gerbe de feu s'élance à une hauteur aussi considérable que celle du Vésuve et de l'Etna, mais elle est d'un moindre volume et accompagnée de peu de cendres. Cependant en 1812, pendant une éruption qui se fit vers le Bois blanc, le volcan en vomit une forte quantité, ainsi que des filets extrêmement déliés et semblables à du verre colorié. L'île en fut couverte ; on en recueillit à St-Paul, et des bâtimens qui naviguaient à l'ouest de la côte, en trouvèrent sur leurs voiles.

C'est à des éruptions semblables à celle de 1776, mais de beaucoup antérieures à la découverte de l'île, que l'on doit les escarpemens qui rendent inabordable la côte du quartier Saint-Joseph, et qui existent sur divers autres points du rivage. Nous citerons entre autres le cap Bernard, élevé de deux cents toises au-dessus du niveau de la mer; ce cap, qui est la partie la plus avancée de la montagne Saint-Denis, fixe l'attention du voyageur qui arrive sur la rade de ce chef-lieu de la colonie. Coupé à pic, il laisse apercevoir les couches successives^s de lave, de basalte, de terre rouge, et enfin de terre vég-

gétale qui les couronne. La montagne , en regagnant subitement l'intérieur pour former un des côtés de la gorge de la rivière Saint-Denis , a une pente tellement rapide sur la partie orientale , qu'il a fallu pour la gravir y pratiquer treize rampes ou plis. Ces rampes sont le commencement de la route qui conduit à Saint-Paul et dans les quartiers sous le vent.

Comment se sont formées ces couches diverses , presque régulièrement superposées? Les couches de terre ont-elles succédé à chaque éruption de lave? Mais il est reconnu , qu'après le long espace d'un siècle , il ne s'est formé sur la lave qu'un terreau à peine assez épais pour produire quelques fougères. Sur la lave des éruptions de 1776 , on n'aperçoit encore qu'une mousse presque imperceptible , qui arrête la poussière , et donnera lieu ensuite à de plus fortes mousses. Sur celle d'éruptions plus anciennes , on voit succéder à ces mousses des scolopendres , des capillaires , plus tard des fougères. Ces végétaux croissent plus vite lorsqu'il se rencontre des gerçures qui reçoivent le peu de terreau supérieur que les eaux entraînent; de plus grandes fougères les remplacent , et enfin à mesure que leurs détritus augmentent ce terreau et rendent plus épaisse cette croûte productive , croissent les arbisseaux et les arbres. Combien de siècles ont dû s'écouler depuis les premières éruptions volcaniques , qui font la base du sol , jusqu'au moment où ont pris naissance ces antiques et majestueuses forêts qui les couvrent aujourd'hui !

On voit par ce qui précède qu'il y a denx prin-

cipales divisions à faire du sol de l'île Bourbon, la pente des montagnes vers le rivage, et leur revers dans l'intérieur.

Ces plaines intérieures, élevées seulement de sept à huit toises au-dessus du niveau de la mer, séparées presque partout de la pente extérieure par des escarpemens infranchissables et ouverts seulement pour le passage des rivières, par des forêts où il est difficile de pénétrer, inconnues pendant long-temps, découvertes enfin par des noirs marrons, parcourues ensuite par les chasseurs créoles, sont encore aujourd'hui abandonnées. Nous leur consacrerons un chapitre spécial. Elles présentent une nouvelle preuve de la nature volcanique du sol de l'île Bourbon.

Près du Piton des neiges, au pied du gros morne, sous un plateau d'environ trente toises sur vingt, composé de roches de lave et de basalte, et de terres boueuses et mouvantes, sont des sources chaudes qui forment de petits bassins tapissés de concrétions d'un blanc mat : ces bassins, les roches qui les environnent, et une espèce de roseau qui y croît, sont entièrement couverts de ces concrétions. La température de l'air extérieur étant à 12°, le thermomètre plongé dans l'eau de ces sources a marqué 27° au bout de cinq minutes d'immersion, et 30° après quinze minutes. En le plongeant davantage on eût reconnu une température beaucoup plus élevée. L'observateur, M. Bréon, de qui nous tenons ces détails, s'étant par hasard enfoncé dans ces boues jusqu'à la ceinture, éprouva sous les pieds une chaleur qui l'obligea à se retirer au plus tôt. De là à la

bouche actuelle du volcan, on compte sept à huit lieues.

Quant à la pente extérieure des montagnes, on peut la partager en trois zones ou régions. La plus élevée, constamment exposée à l'action du soleil, à celle des vents, à celle des pluies, se dépouille sans cesse du peu de terre que reproduit rarement le détritus du petit nombre de végétaux qui y croissent. De même que sur les laves récentes, on remarque des mousses sur les sommités; à mesure que l'on descend, des fougères petites et faibles d'abord, puis arborescentes; au-dessous, des calumets, puis des palmistes; puis sur les limites inférieures commencent les grands arbres.

La région du milieu est généralement celle où le sol est de la meilleure qualité, bien qu'en certains endroits il soit rocallieux et que des pointes de roches s'y laissent voir à nu; c'est celle qui était le plus garnie d'arbres de haute futaie. Tandis que leurs racines retenaient les terres supérieures, leurs feuilles amoncelées à leur pied, et dont la destruction était avancée par l'humidité que ces forêts entretenaient constamment près du sol, le rendaient très-productif.

Enfin les terres de la région inférieure peu élevées au-dessus du niveau de la mer, lavées par les pluies, dégagées des sels marins dont elles avaient pu être imprégnées, se sont augmentées de toutes celles que les torrens y ont apportées, et se sont améliorées à un haut degré. La pente, roide d'abord, s'est adoucie et a fini par former des plaines étendues, propres à la culture.

Ainsi la première région est absolument incultivable; une grande partie de la seconde ne peut être défrichée, et l'on doit au contraire y maintenir, entretenir, rétablir même les forêts, qui, retenant les nuages, garantissent à l'île l'humidité indispensable à la végétation; enfin la troisième région, couverte d'habitations et livrée à une culture aussi riche que variée, est celle sur laquelle repose la prospérité de la colonie.



MÉTÉOROLOGIE.

VENTS.

La zone ou région des vents généraux qui soufflent toute l'année, ordinairement du S.-E., souvent de l'E., quelquefois du N.-E., a pour limites au Sud, les vents variables qu'on trouve ordinairement vers le 28^e degré de latitude, et au Nord, vers le 10^e ou 12^e, les vents de mousson, qui, depuis novembre jusqu'à la fin de mars, viennent du N.-O. et pendant le reste de l'année du S.-E. L'île Bourbon est placée dans cette zone.

Dans les syzgies, ces vents cessent de suivre leurs lois générales. On l'éprouve surtout depuis novembre jusqu'en avril. Leurs variations sont plus fréquentes maintenant qu'autrefois, si l'on s'en rapporte aux remarques des marins qui naviguent entre les îles Bourbon, Maurice et Madagascar. Ces variations ont toujours lieu de l'E. vers le N. et suivent les autres aires de vent jusqu'à leur retour au S.-E. et à l'E. Ainsi après une forte brise de S.-E., le vent passe à l'E., où ordinairement le calme survient. La première fraîcheur qui le suit vient du N.-E. et du N. Le vent est faible alors, il augmente en approchant du N.-O. ou de l'O.; mais dès qu'il est parvenu au S.-O. et au S., il est au maximum

de sa force, qui diminue jusqu'à ce qu'il soit revenu au S.-E.

Ces révolutions , tellement violentes quelquefois qu'elles reçoivent, suivant leur intensité, les noms de coup de vent ou d'ouragan , ont vraisemblablement pour cause les obstacles que les vents généraux rencontrent dans leur cours ordinaire , par les variations qu'éprouve l'atmosphère dans cette saison. En effet , depuis décembre jusqu'en avril , espace de temps durant lequel la mousson du N.-O. règne au sud de la ligne jusqu'au 12^e degré et quelquefois au-delà , elle s'avance le long des côtes de Madagascar jusqu'à l'extrémité Sud de cette île ; et quoique ces vents de la partie du nord ne s'éloignent pas beaucoup des côtes , ils détruisent néanmoins l'équilibre des vents généraux du S.-E. qui règnent au large , resoulent les nuages que ceux-ci ont amenés et font naître des calmes , favorisés également qu'ils sont par l'action du soleil qui est au zénith dans cette saison et dans cette partie du globe. Les vents généraux se trouvent donc resserrés du côté du N. par les vents de mousson , qui souvent dépassent leurs limites; ils le sont au Sud par les vents variables , qui , souvent aussi , s'avancent au-delà de leurs bornes ordinaires , tandis que leur cours est arrêté par les vents d'O. qui proviennent des orages qu'occasionne la présence du soleil aux environs du tropique du Capricorne. Ils sont ainsi contenus dans un espace de douze à seize degrés; cette concentration augmente leur force : de là les ouragans qui ont des effets si terribles.

Cette théorie se trouve confirmée par les faits. Jamais un ouragan ne commence que du S.-E. et de l'Est : aussitôt que le vent est passé au N., c'est-à-dire à mesure que l'équilibre se rétablit, et que le courant d'air s'est presqu'entièrement épuisé, la violence du vent diminue et s'amortit après avoir dépassé le S.

L'ouragan est ordinairement précédé de calmes et de chaleurs extraordinaires. L'atmosphère se charge de vapeurs épaisse ; la mer grossit sur les côtes, notamment sur celles de la partie orientale; le baromètre s'abaisse extraordinairement.

D'autres signes se manifestent dans la partie sous le vent, abritée par les montagnes : à vrai dire, ces signes annoncent moins son approche de l'île que sa présence dans l'autre côté. Un bruit sourd se fait entendre dans l'intérieur ; il n'est autre que l'effet du vent déjà parvenu dans cette vaste coupe, et qui, arrêté par les hautes montagnes perpendiculaires dont ses bords sont formés à l'O., se replie sur lui-même en tourbillons, et tourmente les arbres des forêts. Mais bientôt les nuages déchirés sortent par les fissures où coulent les rivières et dépassent les montagnes. Les vents soufflant avec d'autant plus de violence qu'ils ont été comprimés davantage, viennent exercer sur les quartiers sous le vent les ravages dont ceux du vent ont été déjà le théâtre (1). Ils détrui-

(1) On se souvient à Bourbon des ouragans de 1751, 1772, 1773, qui ruinèrent les anciennes cafeïries. Ceux de 1786, 1806 et 1814 frappèrent surtout les girofléries qui donnent

sent les plantations, déracinent les arbres, renversent les édifices. Les dégâts qu'ils y occasionnent sont généralement plus grands que de l'autre côté, où, venant de la mer, le vent suit à peu près la direction de la côte, tandis qu'ici les rafales sont plus fortes et plus inégales, et que la violence s'est accrue en raison des obstacles que la vitesse a rencontrés.

Pendant l'ouragan, la pluie tombe sans cesse ; les grains se succèdent sans interruption ; bientôt les rivières débordent, les ravines coulent en torrens, la communication est interceptée dans toute l'île.

La violence du vent dure ordinairement douze à quinze heures du S.-E. à l'E., et diminue successivement jusqu'à ce qu'après avoir parcouru les aires intermédiaires, il arrive au N.-O. et à l'O. Alors le calme succède.

Si ces signes ne présentent jamais aucune équivoque, rien n'annonce mieux l'approche de l'ouragan que le baromètre. En avril et en octobre, il se tient au bord de la mer à 28 pouces; en juin, juillet et août, il s'élève quelquefois de deux lignes; en décembre, janvier et février, il se tient ordinairement à deux lignes au-dessous de 28 pouces, et reste ainsi stationnaire durant cette saison, s'il n'y a pas de dérangement dans l'état de l'atmosphère : mais si le temps se dispose à un coup de vent, le baromètre descend d'environ quatre lignes; si l'abaissement du mercure est plus grand, l'ouragan est indubitable,

...
plus de prise au vent, les arbres étant plus élevés et plus couverts de feuilles.

surtout si le baromètre continue à baisser quand le coup de vent est déclaré. Pendant l'ouragan, on voit quelquefois le baromètre baisser subitement de plusieurs lignes à l'approche d'un grain violent, et remonter dès que le grain est passé : quand il ne descend plus, on peut compter que le vent n'augmentera pas, et si l'ascension continue, on est certain que le vent diminuera.

L'ouragan si dangereux à terre, l'est encore plus pour les navires mouillés dans les rades de l'île. Un signal les avertit de son approche ; on les oblige ensuite à prendre le large. L'appareillage est facile sur la rade de Saint-Denis ; mais celle de Saint-Paul est, sous ce rapport, beaucoup moins favorable. Un navire qui ne mettrait pas sous voile dès les premiers avertissements, serait très-exposé et en danger imminent de périr dans le moment où le vent, passant au N. et à l'O., bat en côte et concourt, avec une mer ordinairement affreuse, à jeter les bâtimens sur le rivage. Quelle que soit au surplus la facilité de l'appareillage dans la rade même de Saint-Denis, il est arrivé que des navires qui ont hésité à mettre sous voile, ou qui sont restés mouillés trop près de terre, ont été victimes d'une funeste sécurité (1). Heureusement ces accidens sont très-rares ; mais on ne doit pas moins se tenir sur ses gardes.

Dans les mois de mai, juin, juillet et août, les révolutions durent quelquefois vingt-quatre heures ;

(1) Nous avons été témoins du naufrage de onze bâtimens dans la nuit du 28 février 1824.

dans les autres mois de l'année, elles s'opèrent bien plus lentement.

Chaque direction du vent offre des phénomènes qui lui sont particuliers.

Le vent du S.-E. souffle avec force et est presque toujours sec. Il s'élève communément sur les huit heures du matin, et est remplacé le soir ou dans la nuit par des brises de terre. Lorsqu'il est fixé à cette aire, on voit fréquemment des nuages blancs stationnaires, tant du côté de l'est que sur les montagnes. Insensiblement elles s'en trouvent entièrement enveloppées jusqu'au moment où le vent de terre les en dégage.

Le vent du N.-E. est ordinairement pluvieux. C'est celui qui, dans les mois de janvier, février et mars, souffle pendant les plus fortes pluies. Dans les autres mois de l'année, il amène souvent de légers grains.

Le vent du N. est pluvieux.

Les vents du N.-O., d'O. et du S.-O. sont quelquefois accompagnés de pluies, plus souvent dans la saison chaude. Ces vents sont ordinairement chauds, secs et malsains; leur effet sur la végétation est de brûler les feuilles comme si le feu y avait passé.

Il ne faut pas omettre de remarquer que la plupart des observations qui précédent s'appliquent à l'extrémité nord de l'île. La brise varie de direction et d'intensité sur tous les points de la circonférence. N'oublions pas que son effet ordinaire est modifié par les montagnes; que le courant d'air se divise, comme le courant des eaux, pour se réunir dans le nord-ouest, assez loin de l'île. Cette réunion des deux

courans réfléchit les vents du large, qui soufflent sous le vent de l'île d'une manière assez régulière, à moins que les vents généraux n'entrent eux-mêmes dans cette partie quand ils dépendent plus du nord ou plus du sud, selon la saison. Cette réflexion des vents du large n'a lieu, au surplus, que quand la brise du S.-E. (ou les vents généraux) n'est pas assez forte pour ne pouvoir vaincre et surmonter les obstacles que lui oppose l'élévation des montagnes; mais quand il vente grand frais, elle les franchit et vient se réunir à vingt-cinq ou trente lieues sous le vent, aux deux courants latéraux. Alors la portion de côte ou de mer qui se trouve dans la courbe que décrit la colonne d'air jouit d'un calme profond. Cette irrégularité des vents, les petites rafales qu'on ressent à la distance indiquée, quand on se trouve dans la direction de ces courants, font juger de l'approche de l'île lorsqu'on y arrive par l'ouest, même assez long-temps avant qu'on l'aperçoive.

On conçoit aisément, d'après cela, que toute la portion de côte comprise entre la Grande-Chaloupe et Saint-Leu, éprouve une température différente du reste de l'île, et qui y est plus douce et plus calme; qu'il y a plus de sécheresse lorsque la partie du vent exposée à la brise est sujette à plus d'humidité. De ce côté, le quartier Saint-Benoît, qui en reçoit les premières impressions, est celui où les pluies sont plus fréquentes et où l'abordage de la côte est le moins facile.

Nous joignons à ces remarques générales, qui ont pour but de faire mieux connaître une île avec la-

quelle les communications de l'Europe deviennent chaque jour plus fréquentes, des observations mensuelles faites, en 1818 et 1819, par M. Gibert Desmolières, homme instruit, qui, tout en consacrant la plus grande partie de son temps aux importantes fonctions de la magistrature, trouve encore quelques instans à donner à la science, et celles faites en 1820 et 1821 par M. Desplanches, ancien lieutenant de vaisseau au corps royal de la marine, et maintenant capitaine de port à Saint-Denis. Ces deux observateurs résidaient en cette ville; mais le premier était à une demi-lieue de la mer, au pied des montagnes, l'autre sur le rivage, notant moins la direction éprouvée au lieu même, que celle remarquée en rade, où rien ne gêne et ne contrarie la marche de la colonne d'air.

TABLEAU
des vents qui ont régné à St-Denis, île Bourbon, pendant les années 1818 et 1819.

MOIS,	NORD,		NORD-EST,		EST,		SUD-EST,		SUD,		S.-O.		OUEST,		N.-O.		CALME.			
	1818		1819		1818		1819		1818		1819		1818		1819		1818			
	1818	1819	n	19	n	11	n	2	n	6	8	n	1	n	1	n	5	1	2	7
Janvier.....	5	n	19	11	n	5	2	n	6	6	8	n	1	n	1	n	5	1	2	6
Février.....	7	n	1	15	5	5	5	5	8	11	10	n	1	n	1	n	4	2	6	1
Mars.....	4	1	4	11	5	5	7	5	11	10	20	20	2	n	4	n	5	2	6	2
Avril.....	1	1	5	8	5	5	7	11	10	10	5	1	n	1	n	5	n	2	5	4
Mai.....	n	2	3	11	5	6	6	20	5	5	20	n	n	n	n	1	n	2	5	4
Juin.....	4	n	2	11	n	9	12	6	6	6	11	n	1	n	1	n	5	1	2	2
Juillet.....	2	1	5	12	n	5	5	19	11	11	n	n	n	n	n	4	n	3	2	2
Août.....	n	1	n	11	n	2	25	12	12	12	n	n	n	n	n	4	4	4	2	2
Septembre.....	1	n	1	5	n	1	15	20	n	n	n	n	n	n	n	7	5	8	1	*
Octobre.....	3	1	n	9	n	2	24	10	n	n	n	n	n	n	n	4	5	5	1	*
Novembre.....	5	3	11	5	n	n	11	19	n	n	n	n	1	n	1	n	1	2	1	6
Décembre.....	5	5	11	5	4	6	1	7	n	n	n	n	1	n	1	n	2	4	7	6
TOTALX.....	35	15	60	110	20	45	150	125	n	n	2	5	5	9	56	26	57	52		

TABLEAU des vents qui ont régné pendant les années 1820 et 1821.

Après ce que nous venons de dire des effets de l'atmosphère sur le baromètre, il est bon de placer ici une suite d'observations faites aussi par M. Gilbert Desmolières : nous les faisons précéder des remarques dont il a accompagné les deux tableaux suivans.

« Le tube du baromètre et la cuvette sont renfermés dans leur monture, qui ne laisse à découvert que la partie du tube où se prennent les hauteurs.
» Le baromètre est muni d'un thermomètre intérieur également renfermé dans la monture et communiquant avec le tube de l'instrument.

» Les indications exposées ont été corrigées de l'effet produit par la capillarité du tube ; elles sont aussi réduites à la température de glace fondante, en prenant pour la dilatation du mercure $\frac{1}{54.12}$ pour chaque degré du thermomètre centigrade.

» La hauteur moyenne du baromètre à 6 heures du matin ne surpassé, dans l'année 1818, la hauteur moyenne qui résulte de la demi-somme des extrêmes, que de $\frac{22}{100}$ de millimètre ; en 1819, cet excès n'est que de $\frac{3}{100}$; ainsi l'on obtient à 6 heures du matin, à très-peu près, la même hauteur barométrique. La différence plus forte qui existe en 1818 peut être attribuée à ce que, durant cette année, les observations du matin ont été faites pendant les six premiers mois au lever du soleil : en 1819, elles ont toujours eu lieu à 6 heures précises.

» Le mercure s'élève toujours un peu après neuf heures du matin et s'abaisse encore après trois heures du soir ; ces mouvements sont dus le plus souvent

» au plus ou moins de dilatation qui résulte des
 » changemens de température. En général ils sont
 » très-petits entre huit heures et demie et dix heures
 » du matin, et entre deux heures et demie et quatre
 » heures du soir; et si l'on ne s'attachait à une grande
 » rigueur, on pourrait regarder le baromètre comme
 » stationnaire à ces deux époques. Il paraît encore ré-
 » sulter d'un grand nombre d'observations qu'à midi
 » et à six heures du soir, les indications du baromètre
 » donnent des hauteurs moyennes peu différentes de
 » celles prises à 6 heures du matin. A neuf heures du
 » soir, on observe un second maximum.

» La quantité moyenne de l'oscillation diurne en
 » 1819 ($1^{\text{mm}}74$), ne diffère que d'un centième de mil-
 » limètre de l'oscillation diurne en 1818 ($1^{\text{mm}}73$): cet
 » accord remarquable n'étant encore donné que par
 » deux années d'observations, acquerra plus d'impor-
 » tance s'il est confirmé par le résumé des années
 » suivantes.

» La hauteur moyenne du baromètre résultant de
 » ces deux années est à 6 heures du matin $759^{\text{mm}}38$
 » sur la demi-somme des extrêmes $759 \quad 20$

Différence	$0 \quad 18$
------------	--------------

» En 1818, mars est le mois des plus petites hau-
 » teurs moyennes, et juillet celui des plus grandes.
 » En 1819, janvier est le mois des plus petites hau-
 » teurs, et juillet celui des plus grandes.

» Le mouvement du mercure dans le baromètre,
 » à la latitude de Bourbon, est extrêmement remar-
 » quable par sa régularité. On compte à peine dix

» jours dans l'année où le mouvement oscillatoire
 » diurne n'ait pas lieu aux heures fixées. Indépen-
 » damment de ce mouvement, il existe une oscilla-
 » tion annuelle et une mensuelle. Cette dernière paraît
 » jusqu'à présent s'accorder fréquemment avec la
 » position de la lune.

TABLEAU
DE LA MARCHE MOYENNE DU BAROMÈTRE.

MOIS.	A 6 heures du matin.		A 9 heures et demie du matin.		A 3 heures et demie du soir.		Oscillation diurne moyenne.	
	1818	1819	1818	1819	1818	1819	1818	1819
Janvier . . .	met. 0,757.40	755.55	757.64	756.36	756.28	754.96	1.36	1.40
Février . . .	755.27	757.50	755.99	758.15	754.32	756.59	1.67	1.56
Mars	755.21	756.99	756.13	757.83	754.02	756.11	2.10	1.72
Avril	758.57	757.67	759.08	758.02	757.22	757.07	1.86	1.55
Mai.	759.46	758.54	760.99	759.60	759.99	757.85	1.90	1.75
Juin	762.23	761.21	763.27	762.28	761.50	760.64	1.77	1.64
Juillet	765.49	762.56	763.95	763.60	761.95	761.65	2.01	1.96
Août	763.20	762.01	765.75	762.91	761.99	761.00	1.74	1.91
Septembre . .	761.54	761.51	761.84	762.48	760.06	760.49	1.78	1.99
Octobre . . .	761.04	760.26	760.97	760.94	759.53	759.05	1.44	1.89
Novembre . .	758.86	760.06	758.88	760.64	757.06	758.96	1.82	1.68
Décembre . .	757.59	757.71	757.89	757.85	756.55	756.02	1.54	1.83
	759.49	756.26	760.05	761.11	758.30	758.56	1.75	1.74

TABLEAU

DES OSCILLATIONS EXTRÊMES DU BAROMÈTRE.

MOIS.	1818.			1819.		
	Maximum.	Minimum.	Différenc.	Maximum.	Minimum.	Différenc.
Janvier.....	759.40	753.22	6.18	759.56	745.59	15.97
Février.....	758.57	748.64	9.93	759.80	752.95	6.87
Mars.....	763.65	729.84	52.79	759.63	746.89	12.74
Avril.....	760.64	754.81	5.83	761.50	755.54	7.96
Mai.....	762.59	755.91	8.48	762.56	755.84	6.72
Juin.....	765.79	757.71	8.08	764.48	788.21	6.27
JUILLET.....	767.40	757.68	9.72	766.01	759.04	6.97
Août.....	766.93	759.01	7.92	767.09	757.01	10.08
Septembre..	766.11	758.97	7.14	764.40	758.04	6.36
Octobre.....	765.54	756.61	6.75	765.29	755.26	10.03
Novembre ..	761.11	755.11	6.00	762.98	756.50	6.68
Décembre ..	760.48	754.75	5.75	761.25	753.44	7.81

Il faut remarquer dans ce tableau que les oscillations totales qui ont eu lieu en mars 1818, et celles de janvier et de mars 1819, ont été affectées des descentes extraordinaires du mercure pendant les ouragans du 1^{er} mars 1818 et des 26 janvier et 29 mars 1819. Ces ouragans ont produit plus d'effet à l'île Maurice qu'à Bourbon, quoiqu'ils aient cependant affecté le baromètre dans cette dernière colonie, où ils se sont fait plus faiblement sentir.

Maximum barométrique de l'année 1818 , le 27 juillet.	767 ^{mm} 40
Maximum barométrique de l'année 1819 , le 10 août.	767 ^{mm} 09
Minimum barométrique de l'année 1818 , le 1 ^{er} mars.	729 84
Minimum barométrique de l'année 1819 , le 26 janvier.	745 59
Différences.	37 56 23 50

Pluies.

Dans la région des vents généraux, les pluies viennent de la mer par grains : lorsque ces grains rencontrent une île basse ou dont les montagnes laissent entre elles des intervalles où les vents puissent passer, ils l'arrosent en continuant leur route; c'est ce qui arrive à Maurice, à Rodrigue et dans les îles basses de l'Archipel.

Il n'en est pas ainsi à Bourbon. Les grains poussés par les vents généraux du S.-E. frappent la partie orientale de l'île, et les nuées, ne pouvant franchir ses montagnes élevées, se divisent comme les vents ; les unes passent au nord, les autres au sud, arrosant les parties qu'elles enveloppent jusqu'aux pointes latérales les plus saillantes, qui sont au nord celle de la rivière du Mât, et au sud celle de Langevin. Ces nuées obéissant toujours à l'impulsion des vents, continuent à suivre la direction qu'elles ont prise, et s'éloignent de la côte occidentale, qui souvent ne reçoit pas une seule goutte de pluie pendant plusieurs

mois , tandis que l'autre côté , frappée sans cesse par les grains , a été inondée. Ce même effet se reproduit , soit que les vents soufflent du sud , soit qu'ils viennent du nord , parce que le partage des grains s'opère toujours dans la perpendiculaire du vent. Ainsi lors des vents du sud , la côte du nord reste privée d'humidité , et à son tour la côte du sud éprouve de la sécheresse lors des vents du nord.

C'est à peu près là ce qui arrive depuis avril jusqu'en octobre. Mais depuis novembre jusqu'en mars , les vents étant plus variables , les calmes plus fréquens , les orages moins rares , les nuages s'arrêtent plus aisément sur l'île et s'y résolvent en pluie , et , suivant les divers courans d'air qui , ayant moins de vitesse , sont plus disposés à suivre les contours des montagnes , se distribuent plus également sur les divers points de la circonférence.

Un plus grand volume de nuages trouvant alors des circonstances plus favorables pour pénétrer dans l'intérieur où les forêts les attirent , y est retenu par les montagnes élevées et perpendiculaires dont le Bénard peut être considéré comme le centre. C'est alors que s'emplissent les bassins dont les sources des rivières sont alimentées ; c'est alors qu'ont lieu ces crues d'eau considérables dont l'influence se fait sentir dans tout leur cours jusqu'à la mer ; c'est alors que les ravines , sèches pendant presque toute l'année , deviennent des torrens.

Nous plaçons ici le tableau de la quantité de pluie tombée à Saint-Denis pendant les années 1818 et 1819 , ainsi que celui de l'état du ciel pendant le

même temps : nous les devons aussi à M. Gibert Desmolières, ainsi que les notes qui les accompagnent.

TABLEAU

De la quantité de pluie tombée à Saint-Denis, île Bourbon, pendant les années 1818 et 1819, ainsi que de la quantité évaporée à l'ombre au même lieu pendant le même temps.

MOIS.	EAU TOMBÉE.		EVAPORATION A L'OMBRE.		NOMBRE des jours de pluie.	
	1818.	1819.	1818.	1819.	1818.	1819.
Janvier....	cm. 22.571	cm. 19.187	cm. 10.840	cm. 15.265	18	14
Février....	16.299	10.659	9.046	14.536	16	13
Mars.....	47.917	9.170	9.915	13.589	15	16
Avril.....	11.153	8.731	8.731	9.588	11	13
Mai.....	0.825	5.098	11.438	9.509	7	11
Juin.....	1.421	7.455	11.268	8.493	4	7
JUILLET	0.485	2.457	15.190	11.415	5	5
Août.....	0.516	4.500	17.867	11.679	5	14
Septembre.	3.584	0.746	15.198	15.716	4	5
Octobre ...	1.554	0.271	20.055	17.423	5	2
Novembre .	1.501	2.199	18.725	18.074	4	6
Décembre .	21.150	19.582	15.814	12.506	13	12
SOMME....	128.555	90.026	160.999	155.289	105	116

« La quantité de pluie tombée à Saint-Denis pendant l'année 1818 surpassé la quantité tombée en 1819 de 0^m32, 32, et la moyenne des deux années est

de 109^{me} 19. Le récipient est élevé de 1^m36 sur une plate-forme.

» J'ai eu pour objet, dans l'observation de l'évaporation à l'ombre, de déterminer la nature plus ou moins desséchante des vents, et de suppléer en quelque sorte à l'hygromètre dont je manquais. L'évaporation en 1819 a été moins forte qu'en 1818 de 5^{em} 71. »

ÉTAT DU CIEL.

MOIS	JOURS									
	De beau temps.		De pluie.		Nuageux et très-couverts.		De tonnerre.		D'ouragans.	
	1818	1819	1818	1819	1818	1819	1818	1819	1818	1819
Janvier . . .	7	12	18	14	11	5	5	2	0	1
Février . . .	8	9	16	13	9	6	5	0	0	0
Mars	6	11	15	16	9	4	5	0	1	1
Avril	8	12	11	13	11	5	5	0	0	0
Mai	17	9	7	11	7	11	0	0	0	0
Juin	17	17	4	7	9	6	0	0	0	0
JUILLET	11	12	5	5	15	16	0	0	0	0
Août	18	11	5	14	10	6	0	0	0	0
Septembre . .	15	16	4	5	13	9	0	0	0	0
Octobre . . .	22	14	5	2	4	15	0	0	0	0
Novembre . .	12	4	4	6	14	20	0	0	0	0
Décembre . .	11	12	13	12	7	7	0	1	0	0
TOTAUX . . .	150	159	105	116	119	110	16	3	1	2

« Le nombre des jours de beau temps se compose de ceux où le ciel est pur , et de ceux que j'appelle *beaux réguliers* , parce qu'ils ont lieu pendant les vents généraux et qu'ils sont accompagnés de circonstances qui se succèdent chaque jour dans un même ordre. Dans ces jours, au lever du soleil, le ciel est pur, la brise de l'est ou du sud-est s'élève à huit heures du matin , insensiblement les nuages d'abord légers s'arrêtent sur la montagne Saint-Denis , s'y accumulent et finissent par s'étendre jusque sur la ville. Vers les deux heures du soir , on dirait qu'il va pleuvoir. Après le coucher du soleil, la brise de terre s'élève , chasse les nuages à la mer , et dégage entièrement le ciel qui reste pur toute la nuit. On ne compte pas dans l'année dix jours de beau temps où le ciel n'offre cette succession de phénomènes.

» L'année 1819 a été plus favorable à l'agriculture que l'année 1818. La quantité de pluie tombée pendant cette année a été beaucoup plus forte qu'en 1819 , mais la distribution de ces pluies a été meilleure dans la dernière. »

Thermomètre

Nous avons dit , dans les considérations générales qui commencent cet ouvrage, que la température de l'île Bourbon est presque toujours la même. Ses extrêmes varient dans l'année de 16° à 32° , mais la différence entre chaque mois n'est guère de plus d'un degré; c'est à ces faibles variations qu'elle doit en partie la salubrité qui la distingue. Nous sommes assez heureux pour pouvoir ajouter aux observations

dont nous avons déjà rapporté les tableaux, celles qui ont eu pour objet les mouvements du thermomètre. Nous les devons au même savant magistrat qui a bien voulu nous communiquer les précédentes. Son observatoire, éloigné d'une demi-lieue de la côte, comme nous l'avons dit, placé entre le Jardin du roi et le Brûlé de Saint-Denis, est élevé de 43^m,3 au-dessus du niveau de la mer. L'instrument dont il se sert est un excellent thermomètre centigrade de Fortin, enchassé et gravé sur cristal; il est placé à l'intérieur, à l'air libre et à l'ombre; il a été mis à l'abri des réverbérations des rayons solaires.

« La température moyenne, en 1819, est inférieure à celle de 1818 de 0°18, la moyenne des deux années est de 24°95, ou très-près de 25°. En 1819, les mois d'avril et octobre ont été ceux qui ont donné le résultat le plus approché de la moyenne annuelle, comme cela a eu lieu à Paris par une latitude septentrionale. En 1818, ce sont les mois de mai et octobre qui se sont le plus approchés de la moyenne annuelle.

» Les extrêmes de la température ont eu lieu comme suit :

» 1818,	<i>maximum</i>	le 28 février	31°,50
	<i>minimum</i>	le 3 août	16,05
Différence			15,45

* 1819,	<i>maximum</i>	le 13 mars	52°,60
	<i>minimum</i>	le 25 août	16 "
Différence			16,60

Le *maximum* a toujours été pris au lever du soleil, et le *minimum*, entre une et trois heures du soir.

TABLEAU

DE LA MARCHE MOYENNE DU THERMOMÈTRE.

MOIS.	MINIMUM moyen.		MAXIMUM moyen.		TEMPÉRATURE moyenne.	
	1818.	1819.	1818.	1819.	1818.	1819.
Janvier	23°95	24°00	28°64	29°44	26°29	26°72
Février	24.61	23.97	29.79	29.90	27.20	26.94
Mars	24.23	24.07	28.44	30.13	26.54	27.10
Avril	25.17	22.28	28.76	28.23	25.97	25.25
Mai	21.53	21.07	27.81	27.53	24.67	24.50
Juin.	20.48	19.66	26.30	26.27	25.40	22.96
JUILLET.	18.22	18.89	25.17	26.13	21.70	22.51
Août.	18.98	18.95	26.28	25.95	22.63	22.45
Septembre	20.25	20.09	27.73	27.80	23.98	23.95
Octobre.	21.65	21.05	28.44	28.60	25.05	24.85
Novembre.	23.28	21.84	29.44	28.86	26.36	25.55
Décembre.	24.28	25.10	29.59	28.81	26.93	25.95
	22.05	21.58	28.03	28.14	25.04	24.86

TABLEAU

DES VARIATIONS EXTRÊMES DU THERMOMÈTRE.

MOIS.	En 1818.		En 1819.		DIFFÉRENCES.	
	Maximum.	Minimum.	Maximum.	Minimum.	1818.	1819.
Janvier	30°. 95	22°. 20	31°. 50	22°. 10	8°. 75	9°. 40
Février	31. 50	21. 60	31. 05	22. 75	9. 90	8. 30
Mars	31. 10	21. 25	32. 60	21. 40	9. 85	11. 20
Avril	30. 00	20. 75	29. 50	20. 00	9. 25	9. 50
Mai	28. 35	19. 60	30. 50	18. 55	8. 75	11. 95
Juin	28. 10	18. 00	27. 80	17. 00	10. 10	10. 80
Juillet	26. 25	16. 30	27. 70	16. 60	9. 95	11. 10
Août	28. 15	16. 05	29. 50	16. 00	12. 10	13. 50
Septembre	29. 85	18. 05	29. 40	18. 00	11. 80	11. 40
Octobre	29. 55	19. 15	30. 00	19. 80	10. 40	10. 20
Novembre	30. 75	21. 00	30. 40	19. 50	9. 75	10. 90
Décembre	31. 00	22. 50	30. 50	21. 00	8. 50	9. 50



FORÊTS.

ARBRES, ARBUSTES, ARBRISSEAUX.

Il convient, en commençant cet article, de rappeler ce qui a été dit dans le précédent, de la division de l'île en trois zones, dont la première toujours environnée de nuages et exposée sans cesse à l'action du soleil, des vents et des pluies, est peuplée de fougères et ne présente dans sa partie inférieure que quelques arbres rabougris.

A mesure qu'on se rapproche d'une moindre élévation au-dessus du niveau de la mer, les arbres deviennent plus grands, et l'on trouve enfin dans la seconde zone les restes de ces belles forêts qui la couvraient autrefois tout entière.

Les premiers colons avaient d'abord défriché les terres qui bordent le rivage et forment la troisième zone; mais peu à peu, à mesure que le nombre augmenta, et qu'il fut donné plus d'étendue à la culture, on fut obligé d'élargir cette zone, de se rapprocher des montagnes et d'abattre les arbres, qui, d'une part arrêtant les nuages, procuraient à ce rocher les eaux pluviales indispensables à la végétation, de l'autre retenaient les terres, qui entraînées par les torrens dans la mauvaise saison, laissent le roc à nu. On se priva pour l'avenir des ressources infinies que pré-

sentaient les forêts pour les besoins de la vie. Depuis un siècle, les créoles de Bourbon les exploitent sans aménagement, sans méthode, sans prévoyance, afin de pourvoir à la consommation du bois de chauffage, ainsi qu'aux constructions civiles et navales ; elles s'appauvrissement d'une manière inquiétante, et on le reconnaît déjà à l'élévation du prix des bois, causée autant par la rareté des arbres de grandes dimensions, que par la difficulté de les extraire des lieux d'exploitation et de les amener dans les quartiers ou bourgs. Il est temps de réparer ces désordres, et l'un des principaux moyens est la délimitation des concessions. S'il est reconnu qu'elles s'arrêtent à une hauteur déterminée, il n'existera plus de droit sur ce qui est au-delà, et l'on ne pourra plus s'y livrer à cette destruction journalière qui compromet si gravement l'existence de la colonie.

Les arbres les plus remarquables, soit par leur forme et leur essence, soit par leur emploi dans les usages civils et maritimes, peuvent être présentés comme il suit :

Le bois puant (1), généralement employé aux constructions navales, est devenu très rare, et quoiqu'il soit d'une difficile exploitation, parce qu'il affecte les parties des montagnes entrecoupées de ravines et dont l'accès présente beaucoup d'obstacles, le nombre de ces arbres diminue de plus en plus. Ce bois est compact, lourd et incorruptible. La sève corrode

(1) *Tectona grandis*. — C'est le teck de l'Inde, le Stinkhoat du cap de Bonne-Espérance.

le fer ; aussi doit-on choisir pour le couper la saison où elle a moins d'activité, et ne l'employer que le plus sec possible. La couleur de ce bois mis en œuvre est d'un brun sale ; il se polit très-bien au tour.

Le benjoin est propre à tous les usages : on l'emploie à la charpente et à la menuiserie ; on en fait des bordages, des courbes, des membrures ; autrefois on en trouvait de fort gros pour construire de grandes pirogues de peu de pièces, et de detites d'un seul bloc. C'est le seul bois de l'île qui puisse être employé au charronnage. Son écorce sert utilement au tannage des cuirs. Les noirs en font une tisane qui est, dit-on, un assez bon palliatif pour les maux vénériens. La couleur de ce bois mis en œuvre est d'un blanc tirant sur le jaune. Il est léger et liant, se reproduit facilement, et sa végétation est prompte ; mais il est si utile qu'on le détruit par toutes sortes de moyens.

Le bois de natte à grandes et petites feuilles (1) fournit des arbres de vingt jusqu'à soixante pieds de hauteur, sur six, huit et quelquefois même douze pieds de circonférence. Ce bois est beau, solide et pesant, mais il n'est ni liant ni flexible. Le natte à grandes feuilles est le plus propre aux ouvrages de menuiserie ; celui à petites feuilles, plus lourd, convient mieux aux travaux hydrauliques. La couleur de l'un et de l'autre est d'un brun foncé tirant sur le rouge ; le natte à grandes feuilles est veiné de blanc, la couleur rouge est plus vive, mais elle perd son éclat et noircit en vieillissant. On fait avec tous deux

(1) *Acetoxia dissecta*. *Sonnini*. — *Ambrucaria*, *Linnée*.

du charbon qui est très-ardent. Ces arbres sont fort communs et se reproduisent aisément.

Le tacamaka est aussi de deux espèces, le rouge et le blanc. Il est très-léger, liant, propre à tout ouvrage de charpente, mais peu estimé pour ceux de menuiserie. On s'en sert dans la construction des pirogues; il fournit des courbes très-estimées pour leur élasticité; on l'emploie même pour mâtures. Il devient aussi gros et aussi élevé que le bois de natte. Le tacamaka fournit une gomme grasse et tenace qui est un bon suppuratif.

Le bois de fer (1) est de moyenne hauteur, très-dur, d'une belle couleur jaune: il a le grain très-serré et ressemble assez au buis, dont il n'a cependant pas la beauté. On l'emploie en marqueterie. On le dit incorruptible dans l'eau; exposé à l'air, il se conserve peu.

Le bois blanc est très-grand, mais d'un mauvais emploi. On en fait, mais rarement, des lambris intérieurs, quand surtout ils doivent être recouverts de peinture. Il est très-accessible aux vers.

Le bois noir, espèce de mimosa (2), est de médiocre grosseur. Il a été importé à l'île de France en 1767 par M. Grayell, créole de Bourbon, et introduit ensuite dans cette dernière île, où il s'est naturalisé. Il étend ses rameaux autour de lui; il perd ses feuilles dans la saison opposée à l'été de l'Europe, et reste couvert d'une grande quantité de gousses qui contiennent

(1) *Mœux ferrea.*

(2) *Mimosæ lebech.*

sa graine , et qui , sèches alors , font un bruit désagréable , agitées qu'elles sont par les brises de cette époque. On se sert quelquefois de ce bois pour la charpente ; il est très-propre à être converti en charbon. Mais ce qui le rend très-précieux à la colonie , et ce qui est son principal emploi , il sert parfaitement d'abri aux caféteries. Ses feuilles d'ailleurs sont un excellent engrais , et contribuent à maintenir la belle végétation du cañier.

Le bois de maho , qui croît dans les hauts , est léger , spongieux , et ne sert qu'au flottage. On fait avec un filament qui se trouve entre l'écorce et l'aubier , des cordages utilement employés dans les habitations. En soignant davantage l'élaboration de ces filaments , on parviendrait sans doute à améliorer la qualité de ces cordages.

Le bois de pomme , le bois rouge , le bois de tan , et quelques autres peu estimés , sont employés aussi dans la charpente et dans la menuiserie commune : ils ne méritent pas d'être cités particulièrement.

Peu d'arbres à fruit sont naturels à l'île , si l'on excepte le pêcher , qui croît spontanément dans les bois , et donne sans culture une innombrable quantité de fruits dont on fait de fort bonnes confitures sèches.

Le manguier , indigène de l'Inde , surtout de la côte de Malabar , et particulièrement de Goa , fut apporté par M. Le Juge. Cet arbre , qui , par son port et son feuillage , rappelle le pommier neustrien , se couvre vers les mois de juillet et août de superbes girandoles de fleurs rosées , qui précèdent des fruits

de forme , de volume et même de goût extrêmement variés. Pendant long-temps il a végété dans les deux îles sans donner de bons fruits. La culture en a, comme toujours , amélioré la qualité; et c'est un service rendu par le bienfaisant intendant auquel les deux colonies sont si redevables , et dont je parlerai plus ample-ment , quand il sera question des arbres à épices.

Sur le penchant des montagnes , à l'entrée des plaines , croît le tamarinier , originaire aussi de l'Inde ; son feuillage épais , qui se compose d'une immensité de petites feuilles , fournit un ombrage sous lequel il est dangereux de se reposer en voyage , à cause de la grande fraîcheur qu'elles procurent. Il se charge de gousses remplies d'une pulpe brune à sa maturité , et que la médecine emploie utilement en beaucoup de circons-tances.

L'oranger se fait reconnaître de loin par l'odeur embaumée de ses fleurs. Le nombre de ces arbres diminue beaucoup depuis quelque temps , et la qua-lité de leur fruit décroît aussi d'une manière remar-quéable. Ce n'est plus guère que dans le quartier de Saint-Leu qu'on en récolte. A cette famille appartenennent les arbustes qui produisent la vancassaye , fruit plus petit que l'orange , dont il a la forme , la couleur , la chair , mais d'un goût plus agréable , et la mandarine , jolie petite orange , dont le goût est aussi délicat que la forme gracieuse.

On trouve également à Bourbon le grenadier , assez connu en France , et le papayer , propre aux régions équatoriales ; le fruit de ce dernier est mangé cru par les créoles , et confit au sucre par les Européens.

Ses semences, et surtout la sève qui découle de son tronc par incision comme un suc laiteux, passent pour de puissans vermifuges.

L'avocat, nommé par les Mexicains *ahuaca*, et par les Espagnols *aoucate*, donne un fruit de forme ovale et de couleur verdâtre. Sa chair, enveloppée d'une forte pellicule, est de couleur pistache; on le mange comme le melon au sel et au poivre, ou bien on le réduit en consistance de crème : mêlé avec du sucre, du jus d'orange ou de citron, ou, mieux encore, du vin de Madère, c'est alors un plat de dessert aussi agréable à l'œil qu'au goût. Son noyau donne une couleur violette très-solide. L'avocat est une espèce de laurier (*Laurus persica*); il a été introduit par M. Le Juge.

Quelques dattiers, quelques cocotiers, sans être indigènes, ne paraissent pas trop étrangers au pays; mais ils sont rares, et peuvent plutôt être considérés comme objet de curiosité et d'agrément. On cultive les premiers à Saint-Paul.

Un autre étranger, dont l'importation est due à M. Poivre, et qui s'est familiarisé avec le pays, est le letchy (*Euphorbia*), d'origine chinoise, et d'une forme grave comme le peuple dont il est compatriote. Son fruit pend par grosses grappes, enveloppé d'une écorce rosée et rugueuse qui recouvre une pulpe dont le goût rappelle le muscat.

On naturalise depuis quelques années un arbre pomifère des Moluques, le mangoustane (*Jasminia*), dont le fruit rond et violet contient dans cinq, six ou sept capsules une pulpe d'une blancheur éclatante et du goût le plus délicat. L'écorce passe pour être

très-astringente, et pouvoir être employée avec succès dans les dyssenteries. On le doit à M. Poivre.

Parmi les arbres qui réunissent l'agrément à l'utilité, on doit ranger le jam-rosa (*Eugenia-Linnée*): garni du pied jusqu'au sommet de feuilles nombreuses, d'un vert très foncé, il fournit une épaisse charmille, très-utile pour préserver les jeunes plantations de l'effet trop violent des brises de l'est. Il porte un fruit sphérique dont la pulpe a la couleur, le goût et le parfum de la rose.

Le rima ou faux arbre à pain (*Artocarpus incisa*), fut introduit à l'île de France pendant l'administration de M. Poivre, par M. Sonnerat, qui était commissaire de la marine, et qui l'avait pris à Luçon. Une variété de cet arbre, dont le fruit est sans noyau, fut apportée de la mer du sud à l'île de France en 1800 par la Billardière. Il couvre de ses larges feuilles dentelées un fruit nourrissant.

Le jacquier (*Artocarpus integrifolia*), voit sortir de son tronc de gros tubercules rugueux qui contiennent des amandes d'une odeur fétide et repoussante d'abord, mais lavées à plusieurs eaux, elles sont un mets dont les noirs sont très-friands.

L'ouattier, beaucoup plus connu à l'île de France, et dont le fût est nu comme celui du cocotier et aussi élevé que lui, se couronne d'un chapiteau de longues feuilles lancéolées, et donne des gousses remplies d'un duvet soyeux dont on garnit les oreillers.

Près d'eux le pyramidal filao (*Casuarina*), qui a l'apparence du cyprès funéraire, s'élève ainsi que le badamier (*Terminalia catappa*), qui de son tronc

laisse échapper de longues branches latérales, chargées de larges feuilles , et, comme un immense parasol , couvre un grand espace circulaire de son ombre rafraîchissante. Ces deux arbres furent apportés de Madagascar par M. Rochon.

On cultive sur toutes les habitations le bananier. L'île en possède plus de seize variétés , dont les fruits diffèrent de couleur , de goût , de quantité et de grosseur , mais sont tous aussi nourrissans. Leurs *régimes* pendent à travers de longues et larges feuilles d'un vert satiné, qui , continuellement agitées par le vent , semblent une infinité de lames sans cesse vacillantes.

Dois-je parler ici du piment indigène, dont les fruits brillent comme des grains de corail sur un feuillage du plus beau vert tendre , et de l'ananas , ce roi des fruits , qui , couronné d'un magnifique panache vert-pourpré , enferme sous les mailles de sa cuirasse une chair délicieuse , animée d'un jus acidulé où l'on retrouve l'odeur de la violette ? On en connaît sept à huit variétés à Bourbon , dont une à fruit jaune et une autre à fruit rouge sont indigènes à cette île , et dont les autres ont été apportées de Madagascar , de Manille , de Cayenne et des Antilles.

Dans les ravines croissent sans culture plusieurs espèces de citronniers , entre autres le citron-gallet, petit fruit vert, de forme sphérique , d'une écorce très-mince et dont le jus fournit une limonade aussi saine qu'agréable.

Sur la pente des montagnes , on rencontre le gouyavier , dont la pulpe blanche ou rosée , mangée crue quelquefois , sert presque toujours à faire d'excel-

lentes confitures; le bibacier , dont le fruit jaune et faiblement acidulé pend en grappes sur une branche couverte d'un léger duvet; plusieurs variétés de corossol , dont la plus agréable est l'athe (*Annona squamosa*); sous une écorce de vertes écailles , son fruit renferme une crème éblouissante dans laquelle sont mêlées ses nombreuses semences d'un beau noir. M. Le Juge les importa dans ces îles.

Le palmiste (*Areca madagascariensis*) croît sur les limites de la première région. Son tronc est , comme celui du palmier , formé de linéamens réunis et enveloppés d'une écorce semblable. Il porte à une hauteur de sept à huit pieds un bouquet de palmes, dont on fait de fort bonnes couvertures pour les cases à noirs , les magasins, les poulaillers , etc. La sommité , d'où partent ces feuilles, contient, sous plusieurs écorces grossières d'abord , mais qui deviennent de plus en plus minces, blanches et agréablement découpées, ce qu'on appelle le *chou-palmiste*, mets très-délicat de quelque manière qu'on le prépare. Pour avoir ce fruit , il faut abattre l'arbre , qui, du reste, n'est propre qu'à faire des clôtures : il se reproduit heureusement avec promptitude.

Le latanier, qu'on peut ranger parmi les dattiers , ne pousse bien que vers le bord de la mer. Il s'élève peu; son tronc , de la même nature que le palmiste, se charge de feuilles lancéolées , propres à couvrir les toits. Quand elles sont jeunes, on en fait de menus cordages pour le service des habitations. Le latanier donne un fruit dont les cochons se nourrissent. On le cultive avec soin : il réussit très-bien.

Le pignon d'Inde borde les haies ; ses branches se chargent, au milieu de feuilles rondes et largement festonnées, d'une noix dont on extrait de l'huile à brûler. Ce fruit a une propriété vomitive assez énergique, mais à laquelle on remédié promptement en plongeant les pieds dans l'eau froide.

Le vacoa (1) est une sorte d'arbuste qui pousse en spirale, et se garnit de feuilles longues et étroites, épaisses et très-fortes, dont on fait des sacs. Il vient bien partout, mais il se plaît mieux dans un terrain sablonneux et voisin de la mer. Il est devenu l'objet d'une culture soignée depuis que l'établissement des sucreries nécessite l'emploi d'une grande quantité de sacs. Il produit un fruit qui ressemble quelque peu à la pomme de pin et pourrait servir à la nourriture des cochons ; mais quand il porte le fruit, ses feuilles ne valent plus rien, et l'on détruit l'arbuste pour avoir de nouveaux plants qui procurent de nouvelles feuilles, propres à être mises en œuvre quand elles ont cinq à six pieds de long. Le tronc de cet arbuste est sans utilité.

Le comte d'Estaing apporta à Bourbon le bancoulier, dont la noix fournit de l'huile à brûler. On pourrait étendre plus qu'elle ne l'est la culture de cet arbre ; ses produits seraient d'un économique emploi dans un pays qui tire presque tout son combustible de l'étranger.

Enfin Commerson laissa dans les deux îles, à son retour d'Otaïti, l'évi, dont le fruit, auquel on

(1) *Pandanus utilis.*

donne le même nom, mais que Bougainville appela le fruit de Cythère, cache sous une pulpe dorée un noyau épineux. Il est de la couleur et de la grosseur du coing.

L'importation la plus considérable d'arbres fruitiers faite dans cette île, est celle qui eut lieu en 1817. Lorsque M. Marchant, qui avait été sous-préfet de Bourbon avant la conquête, en fut nommé ordonnateur lors de la rétrocession en 1814, il obtint du gouvernement une ample collection d'arbres fruitiers. M. Bosc, inspecteur des pépinières du Luxembourg, voulut bien présider lui-même au choix des plants. Ils furent expédiés de Paris sur le Havre, où les événemens de 1815 les retinrent assez long-temps. M. le baron Desbassyns de Richemont, nommé en 1816 successeur de M. Marchant, s'occupa avec intérêt de cet envoi presque oublié. On le transporta du Havre à Rochefort où il fut embarqué sur les flûtes le *Golo* et la *Normande*. M. N. Bréon, élève du muséum de Paris, et auquel devait être confiée la direction du jardin du roi dans la colonie, fut chargé de l'accompagner. Les deux bâtimens arrivèrent au mois de juin, c'est-à-dire dans la saison froide ; un habitant, M. Greslan, offrit au gouvernement un terrain dont il était propriétaire, au mont Saint-François, dans les hauts de Saint-Denis. Les arbres européens y furent transportés. Cet emplacement est élevé de 296 toises au-dessus du niveau de la mer; sa température habituelle est de 12 à 14° de Réaumur : la disposition circulaire du terrain permet de choisir les expositions convenables ; des

eaux courantes, que l'on peut distribuer à son gré, l'arroSENT constamment. On devait espérer que ces avantages favoriseraient un succès pour lequel on ne pouvait vraiment entrevoir que des chances favorables : et en effet, sous la direction de M. N. Bréon, et par les soins de son frère ainé, qui fut spécialement attaché à cet établissement, ce terrain, qui était presque abandonné, est devenu un magnifique jardin, où trois ans après on possédait de précieuses richesses, et dont la disposition méritait déjà de fixer l'attention du voyageur. Pour ne parler ici que des arbres fruitiers, voici l'espèce d'inventaire qui fut fait en 1820.

294	individus de 22 variétés de pommier.	
181	18	poirier.
34	6	prunier.
176	4	pêcher.
3	2	abricotier.
80	2	mûrier.
34	2	amandier.
60	2	cerisier.
130	2	framboisier.
132	2	noyer.
10		olivier d'Europ.

Groseilliers blancs et rouges en grappes et à maquerneau.

On avait déjà distribué aux habitans près de huit cents individus de ces arbres. Les greffes se multipliaient et l'on concevait l'espoir, qui s'est réalisé depuis, de continuer annuellement ces distributions.

Les arbres portant fruit à noyau ne paraissent pas jusqu'à ce jour se plaire dans le pays, où cependant le pêcher vient sans culture dans les bois, et où le cerisier couvre spontanément les environs du piton de Villers jusqu'à l'entrée du quartier Saint-Pierre.

Plus de douze variétés de vignes des environs de Paris faisaient partie de l'envoi préparé en 1814; elles avaient beaucoup souffert des gelées pendant leur séjour au Havre, et plusieurs plants étaient morts ou hors d'état d'être embarqués quand le convoi parvint à Rochefort, en novembre 1816. Destiné moi-même alors pour la colonie, j'obtins de M. de Lareinty, intendant de la marine en ce port, où j'attendais mon embarquement, que M. Bréon, qui s'y était aussi rendu, fût envoyé à Bordeaux pour remplacer les plants de vignes qui avaient succombé au froid de la Normandie, et compléter l'expédition par l'achat de plusieurs variétés propres au pays de Médoc (1).

(1) Consignons ici le nom de M. Nicolas Bréon. Outre la part qu'il a prise à cette intéressante importation, cet estimable agronome a cherché à répandre dans la colonie les meilleures pratiques de culture. Aux conseils qu'il donne dans ses fréquens voyages, il joint l'exemple dans les deux jardins placés sous sa direction, dont il a revivifié l'un et créé l'autre avec le zèle d'un homme qui veut être utile sans prétention et qui fait le bien sans vanité. Par sa correspondance et son activité, il a enrichi les jardins d'une quantité considérable de plantes nouvelles, la plupart utiles, quelques-unes d'agrément. Il en a rapporté lui-même un grand nombre de plusieurs voyages à Madagascar et en Arabie. Profitant avec autant d'intelligence que de bonheur de la position favorable de l'île

Enfin, lorsqu'en 1818 M. le baron Milius vint prendre le gouvernement de l'île Bourbon, il eut la bienveillante sollicitude d'apporter de Constance, lors de sa relâche au cap de Bonne-Espérance, douze

Bourbon, il s'est établi l'intermédiaire entre l'Europe et l'Amérique d'une part, une portion de l'Afrique et de l'Asie de l'autre. Ses envois ont procuré au jardin du roi à Paris beaucoup de plantes qui lui manquaient. C'est à ses soins que Cayenne, le Sénégal, les Antilles doivent une foule d'arbres et de plantes dont l'envoi, réclamé par ces colonies, avait été prescrit par le ministre *. Pondichéry, Madagascar, et le jardin botanique de Calcutta, en échange des cadeaux qui leur ont été faits, ont envoyé de riches présens qui se naturalisent dans l'un ou l'autre des jardins de Bourbon, dont l'un, comme nous avons vu, a une température moyenne de 12 à 14 degrés de Réaumur, tandis que l'autre, qui n'est qu'à vingt toises au-dessus du niveau de la mer, jouit d'une chaleur moyenne annuelle de 20 degrés Réaumur. En s'attachant particulièrement à celles qui offrent des denrées précieuses, peuvent augmenter les ressources alimentaires du pays, ou sont utilement employées par la médecine, M. Bréon a donné ses soins aux végétaux qui ne sont encore connus que par leur rareté ou leur beauté, regardant cette partie de ses richesses comme un accessoire agréable, mais s'attachant constamment au but principal de l'établissement, qui est l'utilité et l'amé-

* Je citerai spécialement l'envoi fait à Cayenne en 1820, par les ordres de M. le baron Milius : il consistait en arbres, plantes, oiseaux, poissons. Il avait été confié à M. le baron de Mackau, qui fut assez heureux pour le débarquer presque sans perte.

La plupart des oiseaux (Martin) sont morts, les poissons (Gouramy) vivent bien, mais ne multiplient pas. Les arbres et plantes ont parfaitement réussi. Aussi M. Milius, qui de Bourbon était passé au gouvernement de la Guyane, a eu la satisfaction d'y voir prospérer un envoi auquel il avait pris tant de part.

plants des vignes de cet excellent crû ; ils furent distribués aux colons qui avaient eu déjà part à la distribution des premiers.

La vigne donne deux fois par an à Bourbon d'excellent raisin : on en compte plus de seize variétés dans la colonie, où elle était au surplus cultivée depuis long-temps. Il paraît constant que les premiers plants furent apportés vers 1722, pendant le gouvernement de M. Desforge-Boucher, qui y introduisit aussi l'olivier de Provence : ce dernier ne réussit pas.

Pendant la longue guerre de la révolution, la colonie avait éprouvé une disette à peu près complète de vins de France. Les neutres y apportaient des vins étrangers qui y étaient maintenus à un prix élevé. Quelques habitans, et surtout M. Chrétien, de Saint-Paul, et M. Hirne, de Saint-Denis, essayèrent alors de faire du vin avec le produit de leurs vignes ; ils réussirent. La liqueur qu'ils obtinrent se rapproche du vin de Madère ou plutôt du vin du Cap. Ce n'est plus qu'un objet de curiosité, et l'on ne peut penser qu'il s'établisse jamais à Bourbon de vignobles suffisants pour fournir à la consommation de la colonie.

lloration de l'agriculture. (*Le catalogue des plantes cultivées dans les deux jardins de Bourbon a été publié plusieurs fois, notamment dans les Annales maritimes et coloniales, 2^e partie, 1828, p. 761.*)

ETANGS.

Il existe plusieurs étangs à Bourbon. Presque tous se trouvent dans la partie sous le vent, au bord de la mer , du moins pour les plus grands ; un seul est situé dans la partie du vent.

Le plus étendu de tous est celui de Saint-Paul. Il couvrait autrefois l'espace compris entre la montagne et le banc de sable et galet sur lequel le quartier est assis. Sa forme alors était à peu près celle d'un triangle rectangle , dont la base était ce banc de galet sur une longueur d'environ douze cents toises , à partir des trois ponts jusqu'à la ravine de Bernica ; le petit côté était formé par les bords de la plaine du bout de l'étang ; sa longueur était d'environ huit cents toises : le pied de la montagne formait l'hypothénuse; l'embouchure qu'il s'ouvre pour couler à la mer, est précisément à l'angle droit du triangle. Cet étang était beaucoup plus vaste qu'aujourd'hui; les bois supérieurs retenaient encore les terres , et les nombreuses ravines , qui y portaient alors des eaux pures, contribuaient par leur volume et la vitesse de leur courant à entretenir sa profondeur ; mais depuis les défrichemens , depuis que les terres ameublies ont pu être entraînées par les torrens , elles ont successivement exhaussé le fond de l'étang et diminué son étendue ; les joncs ou glayeuls y ont extrêmement

multiplié; en retenant les terres, ils empêchent qu'elles ne soient emportées à la mer, et ont donné naissance aux rizières et aux jardins qui couvrent maintenant un grand espace autrefois inondé. C'est aussi à ces attérissemens qu'est due une fort belle promenade, plantée de deux rangs d'arbres, où l'on jouit, sous leur ombrage, de la fraîcheur qu'entretient le voisinage des eaux. L'étang de Saint-Paul, précédemment très-poissonneux et couvert de gibier aquatique, n'est plus aujourd'hui qu'un marécage, au milieu duquel reste un canal qui souvent n'a pas plus de trois à quatre toises de largeur, quoique dans quelques parties il en ait cinquante à soixante.

L'embouchure par laquelle les eaux de cet étang se rendent à la mer a ordinairement une largeur de vingt à trente pieds, et le plus souvent une profondeur de huit à douze pouces seulement. Le fond de l'étang, qui n'est qu'un lit de galet et de sable recouvert de terre, étant plus élevé que le niveau de la mer, le cours de ses eaux est très-rapide; mais il est interrompu quand la mer est houleuse et lors des raz de marée, qui sont assez fréquens depuis mai jusqu'en septembre. Alors l'étang se gonfle, ses eaux s'élèvent, elles inondent les alluvions; mais bientôt si la mer n'a apporté que peu de sable, et n'a amoncelé que peu de galet, elles les entraînent avec elles, et coulent en torrent jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli. Si, au contraire, le rivage offre une trop forte résistance que les eaux de l'étang ne puissent vaincre, on est obligé d'ouvrir le passage à force de bras.

La ravine de Saint-Gilles, à l'ouest de la baie de Saint-Paul, en s'élargissant vers le bord de la mer, laisse entre ses berges un espace qui formait autrefois un étang, alimenté par les rivières affluentes, dont les eaux étaient, comme à l'étang de Saint-Paul, retenues par les sables du rivage. Les mêmes causes ont produit les mêmes effets, et l'étang de Saint-Gilles, presque comblé par les terres qui y ont été entraînées, est en grande partie couvert de rizières et de jardinages.

Plus loin dans l'ouest, et sur le territoire de la commune de Saint-Louis, une langue de sable blanc très-basse, mais préservée par les récifs du choc de la lame, couvre un espace plus bas encore où les eaux de la mer pénètrent lors des raz de marée, ou quand elles sont violemment poussées par des vents d'ouest et de sud-ouest. Ce bassin, qui a reçu et donné à cette petite contrée le nom d'étang salé, est une saline naturelle, exploitée par les habitans des environs, et qui offre une ressource précieuse à de pauvres familles.

A une lieue environ, en continuant de suivre la côte, on trouve l'étang du Gol, formé par les eaux des rivières et des ruisseaux, qui, descendant des montagnes du quartier Saint-Louis, sont retenues le long du rivage par un banc de sable, refoulées sans cesse par la mer, et n'y prennent cours que lorsque leur masse, parvenue à une certaine élévation, peut forcer l'obstacle qui leur est opposé; mais comme la mer est continuellement houleuse dans cette partie, le banc de sable ne tarde pas à se reformer, et l'étang

à se remplir. Il a près d'un quart de lieue de long sur une moindre largeur habituelle, mais qui augmente considérablement dans la saison des pluies; cet étang est poissonneux.

De ce même côté de l'île, mais dans l'intérieur, au bas de l'escarpement qui suit le petit Bénard, peu loin du piton des neiges, et à trois ou quatre lieues de la côte, derrière le quartier Saint-Leu, est l'étang de Cilaos, formé par les eaux que retiennent les forêts élevées qui environnent une plaine de plus de deux lieues de circonférence.

A une lieue et demie de cet étang, et dans le sud-est, se trouve le bassin des Chites, que l'on peut aussi considérer comme un étang; il dégorgé dans le bras de la plaine, qui vient à son tour se jeter dans la rivière Saint-Étienne. Il y a aussi trois à quatre lieues du bassin des Chites à la mer.

De l'autre côté de l'île, sur le territoire de la commune de Saint-Benoît, est le grand étang, comme une coupe dont les bords très-elevés sont couverts de bois. Durant la saison des pluies il se remplit d'eaux qui s'évaporent le reste de l'année. Celui-ci, qui est éloigné de la mer de quatre à cinq lieues, et qui est un agréable rendez-vous de chasse, n'est habité que par des oiseaux et quelques cabrits marrons. Il est à une demi-lieu du chemin de la plaine, sous la plaine des palmistes.

RIVIÈRES, RUISEAUX, RAVINES.

Un nombre considérable de rivières et de ravines sillonnent la surface de l'île Bourbon, et, comme autant de rayons, tendent vers la mer, qu'elles atteignent en divers points de la circonférence.

On en compte quinze dans la partie du vent depuis le pays Brûlé jusqu'à Saint-Denis ; ce qui comprend une étendue de côtes de 7 myriam. 17 cent. (18 lieues). De ce nombre, huit sont sur le seul quartier Saint-Benoît. Sous le vent du Brûlé, jusques et y compris Saint-Paul, sur un développement de côtes de 12 myriam. 63 cent. (27 lieues), il n'en existe que cinq. Cette abondance d'eaux dans la partie du vent, ainsi que les rosées abondantes et les brouillards humides qui la rendent si fertile et si productive, sont dues, comme il a déjà été expliqué, à ce que les montagnes, dont les pentes plus roides et les sommités plus élevées sont encore pourvues d'arbres, y retiennent les nuages sans cesse apportés par les vents de sud-est, et qui s'y résolvent, ne pouvant traverser l'île.

Des quinze rivières de la partie du vent, huit seulement méritent ce nom, moins cependant par le volume habituel de leurs eaux, que par la longueur et la rapidité de leurs cours, la promptitude et l élévation de leurs crues.

La rivière de l'Est, qui sert de limite entre les communes de Sainte-Rose et Saint-Benoît, a sa source au bas de la plaine des sables, entre le piton de la rivière de l'Est, les deux petites Tables et le cratère Haüy; son cours est d'environ trois lieues. Resserrée long-temps entre les montagnes, elle marche ensuite vers la mer sur un lit très-large, où elle creuse sa route, tantôt à gauche, tantôt à droite ; elle en change avec une telle promptitude, qu'un voyageur qui, lorsqu'il s'est engagé dans le lit de la rivière, avait l'eau courante devant lui, l'a vue peu après venir derrière lui, et a ainsi traversé à pied sec. Les crues de cette rivière sont subites ; ses eaux s'élèvent promptement à une grande hauteur, et retombent tout aussi vite à leur niveau ordinaire; leur courant est en tout temps extrêmement rapide, et d'autant plus dangereux que son lit est embarrassé de roches mobiles qui roulent sous le pied. Elle est trop large et ses crues sont trop fortes pour qu'on regarde comme possible de la couronner d'un pont au lieu où elle coupe la route. Peut-être y parviendrait-on lorsqu'elle est encore engagée dans les montagnes ; ce serait le monument le plus utile, et en même temps le plus hardi.

La rivière des Marsouins traverse le quartier St-Benoît, et sépare la portion la plus habitée, que l'on appelle le Bourg, et où se trouve la population agglomérée, du lieu où sont situés l'église et le presbytère. Sa source est au milieu de l'île, son cours de cinq à six lieues : elle a peu d'eau ordinairement, mais dans la saison des pluies elle croît considérablement et re-

çoit plusieurs ruisseaux et ravines d'autant plus abondans qu'ils sont au milieu des forêts et au pied des montagnes. Comme ses bords sont peu élevés, elle ne tarde pas à les atteindre et à couvrir les terres adjacentes, ce qui n'est pas toujours sans danger pour les habitans riverains, et sans risques pour leurs intérêts : on la traverse sur un pont.

La rivière des Roches a un cours moins étendu ; ses rives sont plantées presque depuis sa source jusqu'à la mer. Il pleut souvent dans ses environs, et ses eaux toujours abondantes s'élèvent fréquemment : son courant est rapide, et au lieu où elle coupe la route, quoiqu'on ait pris soin de faire en aval du gué une chaussée en pierre qui laisse plusieurs passages à l'eau, et de niveler le fond, il arrive souvent qu'il est encombré de roches qu'elle entraîne, ce qui le rend difficile en tout temps et souvent dangereux : il n'y a jamais moins de deux pieds d'eau. Les environs de ce passage n'étant point habités, les accidens y sont sans remède. C'est une des rivières où il serait plus utile et plus facile en même temps de placer un pont : on en a souvent émis le vœu.

La rivière du Mat ou Dumas, très-encaissée dans les montagnes, a, comme la précédente, sa source environnée de mornes et de forêts : elle a toujours beaucoup d'eau, son lit est large au gué, son courant rapide et le passage dangereux. Un pont y était indispensable ; on vient d'y en placer un de ceux en fer que la colonie a fait venir d'Europe. Cette rivière est la limite entre les quartiers St-Benoît et St-André.

La rivière St-Jean, qui sépare le quartier St-An-

dré du quartier Ste-Suzanne , laisse tranquillement ses eaux souvent bourbeuses se rendre à la mer. Dans la saison des pluies , elles se gonflent d'autant plus qu'elles ont moins de courant. Excepté dans cette saison , elles présentent peu de difficultés pour la traverser.

La rivière Ste-Suzanne , après avoir coulé long-temps dans les hauts , vient enfin à une demi-lieue de son embouchure se précipiter en cascades dans la plaine , qu'elle parcourt ensuite avec beaucoup de sinuosités , semblant aller à regret mêler ses eaux à celles de la mer, où elles ne parviennent qu'à travers un banc de galet. Durant l'hivernage, cette chute , qui a cent cinquante pieds environ , est du plus bel effet. Les eaux de la rivière se gonflent alors et interrompent les communications : on renconterait beaucoup moins de difficultés là qu'à la rivière des Marsouins à construire un pont , soit en maçonnerie , soit seulement en charpente , et la dépense serait bien moindre.

La rivière des Pluies , qui la plupart du temps ne se fait reconnaître au voyageur qui parcourt la grande route que par des ravins desséchés , encombrés de roches à droite et à gauche , lui oppose quelquefois des obstacles infranchissables. Sa source est entre la plaine des Chicots et la plaine des Fou-gères. Elle coule abondamment dans les montagnes et en descend vers l'endroit qu'on appelle l'Éperon de Moka. Après avoir fourni de là jusque vers le Chaudron à plusieurs beaux établissements de sucrerie , elle se cache dans un vaste terrain d'al-

luvion, et conduit souterrainement ses eaux à la mer : mais dans ses crues elle arrive en mugissant, remplissant à pleins bords les bras différens entre lesquels elle se divise, tout profonds qu'elle les ait faits, renversant ce qu'elle rencontre, entraînant avec elle des roches énormes, des arbres entiers. C'est la limite entre les communes de Sainte-Marie et de Saint-Denis.

La rivière Saint-Denis est à l'ouest de la ville, au pied de la montagne qui se termine par le cap Bernard ; elle a sa source au bas de la plaine des Chicots, à peu de distance de celle de la rivière des Galets. Comme la précédente, elle coule long-temps solitairement entre des montagnes très-elevées. Tranquille la plupart du temps, elle remplit tout son lit dans la saison des pluies, et vient quelquefois interrompre, à son embouchure, la communication entre ses deux rives, non sans y causer de grands dégâts. Son cours, quoique plein de sinuosités, est alors très-rapide, et ses eaux, quelque abondantes qu'elles soient, sont bientôt écoulées (1).

(1) Un des projets d'embellissement et d'amélioration du quartier Saint-Denis est de border la droite de la rivière, à partir du radier qui la traverse, d'un quai planté d'arbres, ce qui procurerait l'avantage d'encaisser la rivière d'un côté, et de débarrasser cette partie basse de la ville des échoppes qui l'obstruent, empêchent la circulation de l'air, sont les lieux de recel des objets volés lors des débarquemens, la réunion des lieux de débauche et des cantines fréquentés par les marins et par les noirs, nuisent au maintien du bon ordre et rendent difficiles la surveillance et l'action de la police.

Nous ne citerons que par leur nom les filets d'eau que l'on qualifie de rivières, trop peu importans pour être spécialement décrits. Ce sont, dans la commune de Sainte-Rose, la rivière des Cascades, dans la commune de Saint-Benoît, entre les rivières de l'Est et des Marsouins, celles de Saint-Pierre, Sainte-Anne, Sainte-Marguerite, Saint-François, et celle de Sainte-Marie, dans la commune de ce nom.

Des cinq rivières de la partie sous le vent, trois sont insignifiantes, soit par le volume de leurs eaux, soit par la largeur de leur lit. Ce sont, dans la commune de Saint-Paul, la rivière Saint-Gilles; dans la commune de Saint-Pierre, la rivière d'Abord; celle du Rempart, dans la commune de Saint-Joseph; mais celles des Galets et Saint-Étienne méritent qu'on en fasse une mention particulière.

La première, celle des Galets, a sa source dans les montagnes, peu loin de celle de la rivière Saint-Denis: comme celle-ci, elle est long-temps très-encaissée, et quand elle entre dans la plaine, elle le fait avec un bruit continu, qui augmente lors des crues et devient effrayant. Son lit est alors si rempli, les eaux si élevées, le courant si rapide, il entraîne tant de roches qu'il serait imprudent de se risquer à la franchir: c'est une de celles où le besoin d'un pont se fait le plus sentir, et aussi pour l'établissement duquel il y a plus de difficultés.

La rivière Saint-Étienne, qui sépare les communes de Saint-Louis et de Saint-Pierre, a sa source fort loin de son embouchure, au travers des montagnes

qui bordent la partie sous le vent. Elle coule entre elles pendant six lieues et reçoit des ruisseaux qui en font une rivière assez pleine près de son embouchure. Son lit, ordinairement peu large, s'agrandit dans les crues; elle coule alors avec impétuosité. Elle portait inutilement ses eaux à la mer; une partie d'elles, détournée dans un utile et beau canal, va rendre la vie à un terrain depuis long-temps aride et stérile. Le gué de cette rivière est souvent dangereux, comme tous ceux que nous avons décrits, par la rapidité du courant, l'abondance des eaux et les roches qu'elles entraînent.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer ici que plusieurs des rivières dont il vient d'être parlé, ont à leur embouchure des terrains d'alluvion plus ou moins étendus. Les blocs de lave et de basalte, entraînés par les eaux, froissés sans cesse entre eux dans leur cours rapide et inégal, et décomposés en partie, s'arrêtent enfin quand ils rencontrent les eaux de la mer qui s'opposent à l'impétuosité des torrens. Les pluies auxquelles ces torrens sont dus, ont d'ailleurs dépouillé les montagnes des terres qui les couvraient; mais parvenus au point de jonction, ils y déposent dans leur immobilité ces terres tenues jusqu'alors en suspension; elles se mêlent aux roches, exhaussent ces fonds et forment enfin ces terrains alluvionnaires qui deviennent cultivables à mesure qu'on s'éloigne des premiers temps de leur création. Depuis que les excavations immenses au fond desquelles coulent les rivières, acquièrent plus de largeur leur pente devient moins roide, les *éboulis* de-

vienennent plus rares; la fréquence des pluies diminue à mesure que l'on dépeuple les forêts; les torrens moins fougueux entraînent moins loin une moindre quantité de roches et de terres; le terrain d'alluvion s'étend moins. Les rivières qui en ont formé de plus grands sont celles dont le cours intérieur est plus long, dont les escarpemens sont plus élevés, dont le volume d'eau est plus considérable, dont le courant, plus rapide dans les montagnes, s'adoucit près de l'embouchure et se balance avec les eaux de la mer. Ainsi la rivière du Mat a formé la vaste étendue actuellement bien cultivée, qu'on nomme le Chamborne, où les roches se sont tellelement amoncelées, qu'elles ont forcé la rivière à se courber vers l'est. Ainsi la rivière des Pluies a produit ce terrain, encore en partie inculte, qui s'étend de la Mare au Butor. Ainsi l'on doit à la rivière des Galets cette pointe très-avancée dans la mer, et la vaste plaine bornée à l'est par le cap de la Possession et qui se prolonge à l'ouest vers le cap Lahoussaie, aidée qu'elle a été de ce côté par les nombreuses ravines qui tombent des montagnes du quartier Saint-Paul. Les moindres rivières déposent aussi à leur embouchure les terres qu'elles charrient, derrière la ceinture des Galets qui les retient, tandis que les eaux la traversent pour se perdre dans la mer. Ainsi la rivière Sainte-Marie, dont l'embouchure, formant un bassin régulier, avait donné lieu autrefois au projet d'y établir un port, voit aujourd'hui ce bassin rempli d'une excellente terre végétale, éminemment propre à la culture des plantes légumineuses. Les ri-

vières Saint-Denis, Sainte-Suzanne, Saint-Jean, Saint-Gilles, présentent le même effet, et il en est à peu près de même de toutes les autres.

Il est superflu de noter l'innombrable quantité de ravin es qui coupent trop fréquemment la grande route. Les pluies abondantes autrefois creusèrent ces lits de torrens , dans lesquels il n'y a d'eau que pendant quelques jours de l'hivernage ; ils sont secs durant le reste de l'année. Il en est qui sont extrêmement profonds , dont les bords sont fort escarpés et qui rendent vraiment difficile cette portion de chemin , excepté pour les piétons , qui n'y ont au reste que de la fatigue. On a pratiqué partout des rampes pour en faciliter l'accès. Les plus remarquables sont , au vent , la ravine du Bois blanc et la ravine des Chèvres ; sous le vent , celles de la grande Chaloupe , de la petite Chaloupe , la ravine de l'Ermitage et celle des Trois-Bassins , la grande et la petite Ravine , la ravine des Châteaux , celles du Trou et des Avirons , de Langevin , de la basse Vallée , de Baril , de la Mare longue. Il n'échappera pas que s'il y a plus de rivières dans la partie du vent , il y a plus de ravin es dans celle sous le vent ; ce qui confirme et justifie la théorie exposée dans un précédent article et au commencement de celui-ci.



ROUTES.

À MESURE que la population augmenta, que les défrichemens s'étendirent, que les produits devinrent plus nombreux, il fallut rendre les communications plus faciles, les moyens de transport plus commodes, et ajouter à la voie de mer, qui n'était pas toujours praticable, celle de terre, qui, pour avoir plus d'embarras, avait moins de danger. On ouvrit d'abord des sentiers; plus tard on les élargit, on les perfectionna par la suite, et l'on obtint enfin les routes actuelles.

Celle qu'on appelle route royale fut tracée dans le double but de servir au transport des denrées jusqu'aux lieux d'embarquement, et aux communications nécessaires à la défense du pays. Aussi la voyons-nous suivre presque partout le bord de la mer, et ne s'en éloigner que dans le seul quartier St-André, pour arriver plus tôt au passage de la rivière du Mat.

Plus haut est une autre route qu'on nomme *chemin de Ligne*, et qui fait une seconde ceinture; elle fut nécessitée par l'extension des défrichemens: on la considère comme chemin vicinal; elle est moins large, plus sinueuse que la première, avec laquelle elle communique souvent par d'autres chemins ou sentiers, qui sont presque toujours perpendiculaires aux premiers, suivent assez ordinairement les limites des habitations, et en ont pris le nom de *chemins*

de borne. La route royale et le chemin de Ligne se réunissent souvent, notamment au passage des rivières principales. D'autres communications se sont établies par d'autres chemins de borne avec les habitations supérieures. L'abord des sources a rendu indispensables des servitudes que l'on appelle *chemins d'eau*, et qui souvent traversent les propriétés particulières. Il ne sera traité ici que de la route royale.

Il est assez difficile de se reporter aujourd'hui au temps où elle fut tracée : on eût pu, en étudiant mieux le terrain, faire un chemin moins dispendieux, plus court, et que n'eussent interrompu ni l'ennemi ni les crues d'eau ; mais il est vraisemblable que ce fut à mesure que les défrichemens eurent lieu qu'on ouvrit les chemins, et naturellement on dut suivre la côte, puisque ce fut là que les premiers établissemens de culture furent formés.

Dans la partie du vent, on n'eut qu'à adoucir le passage de quelques ravines, à améliorer les gués des rivières ; mais il n'en fut pas ainsi sous le vent : ce ne fut pas sans peine que l'on triompha des obstacles que le sol présentait ; aussi dans la première la route est belle, large, solide, praticable partout, soit aux charrettes lourdement chargées, soit aux calèches et aux légers cabriolets, tandis que dans l'autre elle n'est ouverte qu'aux piétons et aux cavaliers, et ne pourra, du moins dans la plus grande partie, être jamais pratiquée que par eux.

En sortant de Saint-Denis pour aller au vent, on trouve une chaussée réparée en 1817 et 1818, et

qui , si elle était ombragée, offrirait une agréable promenade. Des arbres ont été plantés; quelques-uns réussissent, beaucoup sont chétifs et viennent mal; on en détruit souvent malgré la surveillance. A peu de distance de la ville, la ravine du Butor, et bientôt après celle des Citronniers, coupent désagréablement la route, qui parcourt de là une plaine d'alluvions déjà anciennes, mais pas assez pour qu'elles puissent être cultivées. La rivière des Pluies se partage en plusieurs bras, un peu en amont du chemin royal et au-dessous du chemin de Ligne; elle creuse dans le premier, pendant la mauvaise saison, des lits profonds qu'elle encombre de roches et de terres, et qui restent desséchés durant le reste de l'année où les eaux se rendent souterrainement à la mer. Cette portion du chemin est d'autant plus pénible au voyageur, que son aridité contraste avec les cultures extrêmement vivaces qui couvrent la pente des montagnes voisines. On arrive ensuite à un plateau très-productif et bien cultivé, nommé la Mare, élevé de quelques toises seulement au-dessus du niveau de la mer, et l'on parvient à la rivière Sainte-Marie, que l'on traverse sur un gué pavé. A peu de distance la ravine du Charpentier, où l'on voit un filet d'eau courante au milieu des blocs qu'elle a apportés jusque-là dans les mois pluvieux, borne une espèce de Delta formé des terres qu'y a déposées la rivière Sainte-Marie, et dont l'autre limite à l'ouest est la ravine du Parc. Cet excellent terrain est cultivé en jardinage et d'un très-grand rapport. Là , commence une montée à laquelle, en la prolong-

geant, on pouvait donner une pente plus douce, et qui conduit à l'église de la paroisse de Sainte-Marie, élevée, comme presque toutes celles de la colonie, sur le bord du chemin. Il est bordé jusqu'à la ravine des Chèvres d'une double plantation qui l'ombrage et le sépare des champs de cannes et des caféteries au milieu desquelles il est dirigé.

Une pente bien ménagée conduit au fond de cette ravine, où un pont en maçonnerie conduit de l'autre côté que l'on remonte par une semblable pente, et l'on arrive au haut du coteau de Bel-Air.

De là on jouit du plus charmant paysage : une plaine d'une vaste étendue est à vos pieds, coupée par plusieurs rivières d'une eau tranquille, occupée par diverses habitations et par les premières giroflées de la partie du vent, par des bosquets de caïfers, des rizières, des champs de cannes et de maïs, que la teinte différente de leur couleur verte fait distinguer. La mer borde la gauche de ce tableau. Sur la droite, on compte distinctement les divers plans de montagnes qui s'éloignent vers l'intérieur. Devant soi la route se prolonge vers une des plus agréables portions de l'île, qui conserve le nom de *Quartier français* ; rien en effet ne rappelle plus la France aux yeux d'un Européen que ce fertile pays.

Bientôt on est arrêté par la rivière Sainte-Suzanne. On la traverse, soit sur la route elle-même quand les eaux sont à leur hauteur habituelle, soit après quelques pluies par un léger détour, à un gué moins large et plus facile.

Un pays plat, fertile, arrosé de plusieurs ruis-

seaux et ravines, où l'on ne trouve qu'un pont en bois, s'étend jusqu'au gué de la rivière Saint-Jean, limite entre les communes de Sainte-Suzanne et Saint-André.

Après avoir cheminé quelques minutes au milieu d'une riche cafétéria, la route se détourne subitement à droite pour aller chercher la rivière du Mat. Cet espace, d'environ une lieue, semble n'être qu'une rue bordée de petites propriétés, de maisons rapprochées, de jardins et de bosquets qui séparent les unes des autres. Aux deux tiers de ce chemin sont l'église Saint-André, bel édifice récemment bâti sur une éminence, et les casernes de la gendarmerie.

Cependant une route, fort belle aussi, continue au bord de la mer, contournant le vaste plateau du Chamborne, et venant rejoindre l'autre au passage de la rivière du Mat à travers les habitations.

Au-delà, on se dirige vers le gué de la rivière des Roches, sur un sol fertile et productif, semé de riches et nombreuses habitations. Cette partie du pays se nomme le Bras-Panon, d'une ravine qui descend des montagnes, en suit le pied presque parallèlement à la mer, et va se jeter dans la rivière vers laquelle on marche. C'est une des parties de la route les plus agréables et les mieux ombragées.

Après avoir traversé la rivière des Roches, et traversé quelque temps la plaine, une pente douce et prolongée conduit au haut d'un coteau d'où l'on voit l'église de Saint-Benoît. On n'y parvient qu'après être descendu sur un terrain marécageux qui a donné à ces parages le nom de *Bourbier*. On re-

trouve ensuite un plateau qui se continue jusqu'à la rivière des Marsouins. De là, on aperçoit distinctement la fumée du volcan, qui se dessine le plus souvent comme une longue colonne d'albâtre sur un fond d'azur.

Peu après avoir dépassé l'église Saint-Benoît, on traverse à gué pour les charrettes, et sur un pont pour les piétons et les cavaliers, la rivière des Marsouins. Une double haie de rosiers de Chine, presque toujours en fleurs, borde le chemin depuis l'église, et à travers tout le quartier, peuplé de belles et de jolies maisons, jusqu'à l'endroit où commence le chemin de la plaine, qui établit la communication par l'intérieur de l'île entre la partie du vent et celle sous le vent.

La route royale, interrompue par plusieurs ravines et ruisseaux peu importans, arrive au bord de la rivière de l'Est. On a vu quelles difficultés cette rivière oppose au voyageur, qui trouve au-delà le quartier Sainte-Rose et parvient enfin aux limites du pays Brûlé, dans lequel on descend par le rempart du Bois blanc, qui souvent encombré d'arbres renversés exige de fréquentes réparations.

Si l'on quitte Saint-Denis pour aller sous le vent, on rencontre une suite de montagnes et de vallées qui rendent la route difficile. La première ordonnance coloniale rendue à l'occasion des chemins publics, eut celui-ci pour objet: elle date de 1720. On traversait autrefois la rivière Saint-Denis sur un pont construit depuis 1766, et renversé par une forte crue, il y a peu d'années. Il conduisait à

une première rampe très - roide , et ensuite par une pente douce au pied de la montagne , haute de deux cents toises. On y a pratiqué treize rampes ou replis , au moyen desquels on la gravit en trois quarts d'heure. Ces rampes sont pavées de larges dalles basaltiques provenant de la montagne elle-même. Pendant une grande partie du jour , elles réfléchissent une chaleur très-intense. Lors des pluies , l'eau y roule en torrens rapides. Du haut de cette montagne , en regardant derrière soi , le point de vue est magnifique. A ses pieds on voit la ville , régulièrement tracée , et le lit de la rivière bordé d'agréables jardins ; plus loin , la route *du vent* et cette vaste plaine en partie inculte , en partie cultivée , qui s'étend au-delà de l'église Sainte-Marie ; à droite , la partie de la montagne opposée à celle sur laquelle on se trouve , et que l'on appelle le Brûlé de Saint-Denis ; quelques habitations en garnissent la pente ; une forêt la couronne ; à gauche , la rade et les bâtiments qui la couvrent. L'horizon seul borne la vue de ce côté.

A un tiers de lieue environ du sommet de la montagne Saint-Denis , et par un terrain presque inculte , on trouve la grande ravine , que l'on descend , et l'on remonte par une double pente assez douce; ensuite la ravine à Jacques , très-profonde , très-encaissée , et que l'on traverse de la même manière. A peine arrivé au sommet de l'escarpement , et après avoir marché quelques minutes sur un sol de laves , entrecoupé rarement de minces couches de terre végétale , on arrive au haut de la ravine de la grande Chaloupe ,

très-large , très-profonde , et dont les bords sont très-escarpés. Il a fallu y pratiquer , sur l'une et l'autre pente , des rampes sans le secours desquelles on n'eût pu continuer la route. Au fond de la ravine , le chemin passe au bord de la mer , sur la lisière du banc du Galet qui enveloppe toute cette partie de l'île. Ce fond est couvert d'acacias qui y entretiennent une fraîcheur favorable , et dont les fleurs parfument l'air peu après la saison des pluies. Il est la réunion de plusieurs ravines qui se prolongent dans l'intérieur , et dont les flancs et les sommets sont pourvus d'arbres d'une forte végétation.

Quand , avec beaucoup de fatigue , on a gagné l'autre sommité , on descend , après seulement quelques minutes de marche , la ravine de la petite Chaloupe , dont les bords , moins escarpés que ceux de la précédente , sont également boisés. La double pente est plus prolongée et plus facile à parcourir. On arrive peu après à la ravine à Malheur , où les noirs ne manquent pas de s'effrayer de contes de revenans , et enfin au cap de la Possession. Tout le terrain depuis la sommité occidentale de la ravine à Jacques est inculte.

Du haut du cap de la Possession on aperçoit à ses pieds le petit village de ce nom , traversé de plusieurs ruisseaux et où l'on respire toujours un air doux et favorable aux poitrines délicates ; plus loin , la vaste plaine de la Possession et la pointe des Gallets qui se prolonge fort avant dans la mer ; plus loin encore la ville de Saint-Paul , et dans le dernier lointain , la pointe Lahoussaie , qui termine la ceinture

de montagnes qui enveloppe cette grande alluvion.

On descend la montagne au moyen de plusieurs rampes cachées par les arbres qui la couvrent ; et après avoir cheminé dans la plaine qui n'est cultivée que partiellement, on passe à gué la rivière des Galets, on parvient bientôt aux trois ponts établis sur l'étang de Saint-Paul et enfin à la ville.

Cette route, qui depuis Saint-Denis n'a guère que sept lieues, dont seulement environ la moitié en plaine et le reste à travers sept montagnes, est la seule communication entre les deux parties de l'île; elle n'est praticable de Saint-Denis à la Possession que pour des piétons et des cavaliers, et ne sert au transport que des objets de peu de pesanteur que les noirs portent sur la tête. C'est seulement par mer qu'on opère celui des marchandises et denrées qui doivent passer du vent sous le vent et réciproquement.

Pendant la guerre de la révolution, les Anglais, qui gênaient les communications par mer, mettaient souvent aussi obstacle aux communications par terre entre Saint-Paul et Saint-Denis, en plaçant à l'ouvert de la ravine de la grande Chaloupe un bâtiment de guerre dont l'artillerie l'enfilait et ne permettait pas d'y passer. On chercha alors à pratiquer un chemin à l'abri de ce danger. On présumait avec raison que les profondes ravines dont il vient d'être parlé, le seraient moins à mesure qu'on se rapprocherait de leur origine ; qu'on obtiendrait ainsi une communication sûre, plus facile peut-être, peut-être aussi moins longue.

Du haut de la ravine à Jacques, au lieu de s'avancer vers la mer pour gagner le sommet de l'escarpement à la droite de la grande Chaloupe, on continua à s'avancer vers l'ouest, et tantôt contournant les ravinées que l'on rencontrait, tantôt traversant celles qui le permettaient, on arriva enfin au dehors du village de la Possession, vers le ruisseau des Lataniers où l'on rejoignit la route royale. On donna à ce nouveau chemin le nom de route militaire. On cessa de le suivre lorsque l'autre n'offrit plus de danger; et maintenant il est presque impraticable, comme je l'ai reconnu moi-même, à cause des obstacles que présentent à chaque pas des arbres renversés, des lianes serrées, des éboulis de terres supérieures, ou des amas de roches amenées par les eaux torrentielles. Les ravines, moins profondes et moins larges que dans la route royale, y sont en plus grand nombre. On marche presque toujours au milieu d'une forêt épaisse que l'on exploite en quelques endroits pour faire du charbon. On trouve cependant dans quelques éclaircies des champs cultivés. Il est à regretter que les premiers travaux n'aient pas été portés de ce côté, que même depuis quinze ans on n'ait pas amélioré ou seulement entretenu ce chemin qui eût sans doute été préférable à l'autre. Maintenant il faudrait beaucoup de temps et de dépenses pour le rendre praticable.

On a proposé de diriger la communication au pied des falaises, le long du banc de galet qui s'étend jusqu'à la Possession. La distance et surtout la fatigue seraient moindres; mais pendant la saison des pluies, et même dans les grains que retiennent assez souvent

ces montagnes élevées et dont une partie est encore couverte d'arbres, les ravines qui viennent d'être indiquées et celles moins considérables qu'occasionnent les accidens du terrain, forment au bord de la mer autant de cascades dont la chute eût interrompu la circulation : ces eaux donnent souvent lieu à des éboulis qui eussent embarrassé la route et l'eussent rendue dangereuse. La plage d'ailleurs est fort étroite, souvent couverte par la mer, qui eût bientôt détruit ou détérioré un chemin dont l'établissement et l'entretien eussent exigé beaucoup de temps, de soins et de dépenses, sans une véritable compensation.

Pour continuer la route vers les quartiers sous le vent, en partant de Saint - Paul on gravit la montagne du Bernica par une rampe très-prolongée qui la contourne. Du sommet on a aussi un beau paysage sous les yeux. La montagne opposée est couronnée d'habitations et domine les rizières qui entourent l'étang : plus près est la ville de Saint-Paul moins régulière et moins grande que Saint-Denis, plus près encore des jardins et d'autres champs de riz. Au loin, vers l'est, la plaine grise de la Possession, au milieu de laquelle on distingue le piton des Galets toujours vert; en tirant vers le nord, la pointe des Galets qui ferme à l'est la baie de Saint-Paul comme le cap Lahoussaie la termine à l'ouest; et entre ces deux pointes, les navires mouillés dans la rade.

En avançant dans la route, on trouve la ravine Saint-Gilles, celle de l'Ermitage, celle de la Saline, puis celle des Trois-Bassins. Tout ce terrain est parfaitement cultivé : le chemin, qui n'est, à bien dire,

qu'un sentier , est bordé de haies de rosiers de Chine. Les trois premières ravines sont peu profondes et faciles à traverser. Celle des Trois-Bassins est profonde et large ; la pente est aisée et bien entretenue , tant pour y descendre que pour en sortir. Ses abords sont couverts d'arbres respectés jusqu'ici, qui font de cet endroit une belle et imposante solitude. Arrivé à la sommité occidentale , on descend presque aussitôt du côté de Saint-Leu, par la *montée Panon* : c'est un chemin large, d'une pente prolongée , pavé dans toute sa longueur , ce qui le rend glissant et difficile après une rosée abondante. Je trouve dans un mémoire du chevalier Bancks , qu'il a été tracé par le vicomte de Souillac , gouverneur de l'île Bourbon de 1776 à 1778. Je crois qu'il s'agit plutôt d'une restauration que d'un premier travail. Cette opinion est fondée sur le nom même que porte ce chemin : on le trouve appliqué à d'autres localités (1) : il est celui d'un des premiers habitans de la colonie , souche d'une postérité très-nombreuse et des plus notables parmi les anciennes familles qui existent actuellement à Bourbon (2). Il est probable que c'est à lui qu'on le doit.

(1) Le morne Panon , dans les hauts du quartier Saint-Benoît; le bras Panon , ravine qui part de ce morne et va jeter ses eaux dans la rivière des Roches , donne ce même nom aux terres comprises entre cette rivière et celle du Mat.

(2) Cette famille est divisée aujourd'hui en plusieurs branches, qui ne conservent le nom de Panon que dans leurs actes et sont connues par divers surnoms. Une seule de ces branches , que je ne crois pas l'aînée , porte uniquement ce nom , ainsi qu'un membre d'une des autres branches , actuellement député de la colonie.

La ravine des Trois-Bassins est la limite entre les communes de Saint-Paul et de Saint-Leu. L'administration municipale de la première a tracé sur le bord de la mer un chemin qui vient se terminer au bas de la montée Panon, où il rejoint la route royale. Ce chemin, au milieu des sables, est peu fréquenté, quoiqu'il ait reçu récemment de fortes réparations : il est utile pour le transport du produit des habitations qui sont entre le chemin du haut et la mer.

Depuis la montée Panon jusqu'à Saint-Leu, la route suit une falaise de basalte, d'environ vingt toises d'élévation, coupée par la grande et la petite ravine, pourvues toutes deux de rampes pour en franchir les escarpemens. Le sol est partout couvert de laves, et ne présente que de loin à loin de légères veines de terre que recouvre un gazon court et dur. On arrive bientôt à la ravine des Châteaux, où une pointe, composée d'un amas de blocs énormes de lave entassés les uns sur les autres, ferme de ce côté la baie de Saint-Leu. De là jusqu'au quartier, la route est tracée au bas d'une falaise coupée à pic, sur un sable mêlé de coquillages. Elle est bordée de fours à chaux qui fournissent à la consommation de celle employée dans une grande partie de la colonie. Là est l'embarcadaire des Colimaçons, qui sert au transport de cette chaux et des denrées coloniales récoltées sur les habitations des environs. On parvient enfin au quartier ou bourg, bâti au pied des montagnes, sur une étroite langue de terre, au bord de la mer, et presque à son niveau. La route royale le traverse ; elle y est plantée d'une double rangée de

bois noirs, qui en font une véritable allée de jardin, et bordée de belles maisons en pierre, rarement habitées par leurs riches propriétaires, qui passent la plus grande partie de l'année dans leurs habitations.

La compagnie avait en cet endroit des magasins solidement bâtis en pierre, pour recevoir les produits de la culture des hauts de Saint-Leu, qui fournissent en abondance un des meilleurs cafés de l'île; l'embarcadaire est devant ces magasins.

On retrouve les sables à l'extrême du quartier, et l'on s'élève peu après sur un plateau, qui, de la grande pointe, borne méridionale de la baie de Saint-Leu, s'étend jusqu'à la ravine des Sables; le sol y est couvert d'un chiendent assez bon pour les troupeaux; mais il est entièrement dépourvu d'arbres.

A la ravine des Sables commence une plage de sable gris, resserrée quelquefois entre des blocs de basalte et de lave dont tout cet espace est semé, et dont plusieurs avancent dans la mer. Cette plage se termine à la ravine du Trou, que suit presque immédiatement celle des Avirons.

On s'éloigne alors de la mer afin d'éviter les dunes de sable comprises entre la pointe des Avirons et celle de l'Etang-Salé. Ces dunes, remarquables par leur élévation, leur étendue et leur accroissement journalier, gagnent sans cesse la montagne. Au point où nous sommes, elles ont plus de soixante toises d'élévation, et rendent le chemin difficile à parcourir. Leur pente du côté du sud est très-douce; elle conduit à la plaine de l'Etang-Salé, sablonneuse entre la route et la mer, mais parfaitement cultivée en blé

ou maïs de l'autre côté du chemin , et qui rappelle les belles campagnes de la Beauce et du pays Chartreux. On y remarque une agglomération de maisons assez semblable aux villages qui , souvent en France , bordent les grandes routes. C'est le hameau de l'Étang-Salé.

La route jusqu'à la rivière Saint-Étienne est sur un bon terrain , d'une belle largeur , praticable aux voitures , comme dans les quartiers du vent. On trouve auprès de l'église paroissiale un autre petit hameau que l'on nomme le Gol , et à un quart de lieue de la rivière , un troisième rassemblement de maisons auprès de la chapelle de la Vierge du rosaire. On l'appelle spécialement Saint-Louis , quoique ce nom ait été imposé à toute la commune.

Au lieu où elle coupe le chemin , la rivière Saint-Étienne a une largeur de quatre cent quarante toises après les pluies , mais infiniment réduite dans l'autre saison ; il n'y a le plus souvent alors qu'un pied et demi à deux pieds de hauteur d'eau.

Après être monté sur la rive gauche , on entre dans une plaine d'une lieue et demie à deux lieues de long , dont le sol est bon , quoique peu profond , mais absolument inculte à cause de son aridité. Après la ravine des Mares et la ravine des Cabrits , qui y sont peu apparentes , on rencontre la ravine Blanche , dont l'escarpement septentrional présente , quand on vient de Saint-Pierre , l'apparence d'un mur de fortification régulièrement bâti et dans laquelle on pénètre par une sorte de poterne. Le terrain est bien cultivé près du quartier Saint-Pierre ,

qui occupe une assez grande étendue, et est remarquable par ses rues larges et bien bâties.

C'est là que vient aboutir le chemin de la plaine qui traverse l'île en partant de Saint-Benoît.

Il fut ouvert par le père de MM. Hubert, morts tous deux en 1825, âgés, l'un de soixante-dix-neuf ans, l'autre de soixante-dix-sept ans. Ce chemin jusqu'à la grande montée est entretenu par la commune de Saint-Benoît, et depuis ce point par celle de Saint-Pierre.

En venant de Saint-Benoît, on s'élève pendant une lieue et demie en longeant diverses habitations, et on parvient aux forêts à travers lesquelles un sentier conduit à la plaine des Palmistes, après avoir traversé la ravine sèche qui est encombrée d'énormes roches. Le gouvernement fit élargir ce sentier en 1822 et abattre de côté et d'autre des arbres dont le feuillage épais y entretenait une constante humidité qui le rendait souvent impraticable.

La plaine des Palmistes est séparée de la plaine des Cafres par un escarpement qu'on appelle la grande montée : on y a pratiqué plusieurs rampes. De là jusqu'à Saint-Pierre le chemin est découvert et n'exige qu'un faible entretien. Cette route, fort utile et qui lie la communication intérieure entre la partie du vent et celle sous le vent, est suivie fréquemment par les habitans des deux quartiers opposés, pour leurs relations mutuelles; elle est même souvent préférée par ceux de Saint-Pierre pour aller à Saint-Denis, non qu'elle soit moins longue, il y a peu de différence, mais parce que les chemins de la partie

du vent sont plus commodes et moins fatigans. La pente de ce chemin vers Saint-Pierre est couverte de fraisiers qui furent importés de 1735 à 1740 par M. de la Gourgue, dont le nom existe encore dans la colonie. On lui doit sans doute aussi les cerisiers, qui abondent en ce lieu en état de sauvageons.

Reprendons la description de la route royale.

De l'autre côté de la rivière d'Abord, sur la rive droite de laquelle est bâti le quartier Saint-Pierre, et où il y a très-peu d'eau, commence une falaise de lave de peu d'élévation, composée de blocs entassés les uns sur les autres; elle est surmontée par un plateau qui, en s'éloignant de la côte, s'élève vers l'intérieur par une pente assez douce pendant à peu près une lieue, au bout de laquelle la montagne devient hachée et semée de pitons. C'est sur ce plateau que passe la route.

A trois quarts de lieue de la rivière d'Abord est la ravine des Cafres, limite des deux communes; elle a peu d'encaissement. Après l'avoir passée on est sur le territoire de Saint-Joseph. On descend dans la plaine du Grand Bois qui est presque au niveau de la mer : le terrain remonte ensuite jusqu'à Manapani, sur un sol très élevé et que l'on peut comparer, sous ce rapport, à la montagne de Saint-Denis et à celle de la grande Chaloupe. On traverse la ravine de Manapani par de belles rampes pratiquées sur ses deux escarpemens.

Peu après on rencontre la rivière du Rempart, encaissée entre deux montagnes de lave escarpées comme des murs, et distantes de quatre-vingts pieds.

l'une de l'autre. Ses eaux très limpides coulent sur un fond de galet.

De la rivière du Rempart jusqu'à la rivière de Langevin, la route suit la direction de la côte et en est peu éloignée.

La rivière de Langevin n'est ni large ni encaissée au passage du grand chemin. C'est la dernière eau courante qui se rencontre jusqu'aux cascades de Sainte-Rose, c'est-à-dire pendant un espace de sept à huit lieues. À partir de là, la côte est élevée, le chemin en passe à peu de distance et aboutit sur l'escarpement occidental de la basse vallée, où la falaise se termine.

Avant 1808, la grande route ne se continuait pas au delà de ce point. Il n'y avait aucun chemin public sur les *brûlés* (1) qui se succèdent; on n'y trouvait que des sentiers entrelacés de racines ou entrecoupés de laves tranchantes sur lesquelles on ne pouvait marcher, même avec des souliers, sans risquer de se blesser. M. le général Desbrulys et M. Marchant, ordonnateur, administrateurs généraux de la colonie, ordonnèrent l'ouverture de la route. Nous devons consigner ce bienfait, auquel les habitans doivent la faculté de transporter aux embarcadaires les produits de leur culture.

Le côté droit de la basse vallée est une montagne, relativement au côté gauche : la communication entre eux était difficile; on y pratiqua, il y a vingt

(1) On appelle *brûlés* les espaces couverts de laves plus ou moins anciennes.

ans, une belle rampe qui est la suite de la route royale.

A partir de ce point jusques au grand Brûlé, c'est-à-dire pendant environ quatre lieues, on ne marche que sur le produit d'éruptions volcaniques de différens âges, séparées par de petites portions cultivables.

En sortant du Brûlé qui suit immédiatement la basse vallée, on trouve le petit canton de Baril, qui présente un joli plateau de bonnes terres, très-près du bord de la mer et presque à son niveau. Ce petit espace entre deux brûlés est bien cultivé en girofliers et en maïs. Des sources d'eau douce jaillissent des fentes des rochers. On avait essayé avec peine quelques puits où les eaux parviennent par les filtrations des montagnes. M. le gouverneur, baron Milius, reconnut dans sa tournée la nécessité et la possibilité de les réunir, et en 1822 son successeur a fait creuser à une grande profondeur dans la lave, une vaste fontaine toute revêtue en pierres de taille.

Deux fontaines semblables ont dû être établies durant les années suivantes dans les brûlés voisins, et fourniront, comme la précédente, aux habitans une eau saine dont ils ont été jusqu'ici privés.

De la position remarquable de Baril, on entre dans le brûlé de la mare longue, remarquable lui-même par les formes diverses que la lave a affectées en se refroidissant. Toute cette éruption est gercée de fentes assez profondes, d'un pied de large à la surface.

En quittant le brûlé de la mare longue, qui prend son nom d'un trou rempli de boue qu'on trouve à

son extrémité, on parcourt les terrains de la mare d'Arzule : l'éruption qui forme ce plateau est beaucoup plus ancienne que les autres, si l'on peut en juger par les dimensions des arbres gros et élevés qu'on y voit.

Après avoir passé la ravine d'Ango, qui, au chemin, n'est qu'un petit fond, on arrive aux brûlés de Tacamaka et de la Table, formés par l'éruption de 1776.

Depuis la ravine de la mare longue, le chemin se tient à un quart de lieue de la côte. Entre la ravine de Tacamaka, qui a très-peu d'encaissement à l'endroit où la route la traverse, et le grand Brûlé, est le canton de Tacamaka qui a une lieue et demie d'étendue et est séparé de la mer par une côte escarpée d'une moyenne hauteur. C'est un fond d'anciennes éruptions couvert par une forêt de grands et vieux arbres dont les débris augmentent successivement l'épaisseur de la couche de terre végétale.

Avant d'arriver au rempart du Tremblai on trouvait, avant l'année 1800, la ravine des Citrons-Galets, qui fut comblée par l'éruption du 2 novembre de cette année. On a pu avant l'entier refroidissement de la lave y ouvrir un beau chemin.

Le rempart ou escarpement du Tremblay est la limite de la commune de St-Joseph et de la partie sous le vent ; la pointe de la Table, qui en est très-peu éloignée, est le point de partage naturel des courants d'air et d'eaux qui contournent l'île et l'enveloppent.

Le rempart du Tremblai est à environ deux lieues

du rempart du Bois blanc , qui est la limite de la commune de Ste-Rose et de la partie du vent.

Cet espace, qu'on nomme le grand Brûlé ou simplement le pays brûlé, peut être considéré comme le lit actuel des éruptions du volcan, qui les y jette tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, et qui, par cette irrégularité , forme une vaste plaine toujours fumante pour ainsi dire. On y marche sur des scories tranchantes comme des lames de couteau : on y est arrêté , tantôt par un courant de lave encore liquide, tantôt par de larges et profondes crevasses occasionnées par le retrait de la matière à mesure qu'elle se fige et se refroidit. Malgré la brise du S. E.¹, qui y règne continuellement, les rayons du soleil, réfléchis par ces laves, y portent la température à un degré élevé , et le voyageur n'a de dédommagement des peines qu'il éprouve, que le souvenir du passé et l'espoir de l'avenir.

M. Ribert , ingénieur des ponts et chaussées à Bourbon avant la révolution , a tracé dans ce Brûlé un chemin qui lie la communication par le bord de la mer entre les deux parties de l'île ; il exige , tant à ses extrémités que dans le reste de l'espace qu'il parcourt, de fréquentes réparations , et présente souvent autant d'obstacles que l'on y rencontre habituellement de difficultés.

Tout en traitant spécialement des routes , cet exposé nous a fourni l'occasion de faire connaître plus particulièrement divers points de la colonie : il concourra à expliquer comment il se fait qu'on se soit livré davantage à la culture des denrées coloniales

dans certaines parties de l'île. On reconnaîtra que ce n'est pas seulement parce que le sol présentait plus de facilités à l'exploitation, mais encore parce qu'il en offrait davantage aux communications, ce que prouvera aussi l'article où nous parlerons des rades et des embarcadaires.

Ainsi les deux parties de l'île séparées au nord par le groupe de montagnes au pied desquelles coulent d'un et d'autre côté les rivières de St-Denis et des Galets, et au sud par les éruptions plus récentes qui couvrent une grande partie de la commune de St-Joseph, doivent avoir une physionomie toute différente: celle-ci, conservant tous les dehors d'un pays récemment volcanisé, conserve aussi ses anciens procédés de culture et de transport, la nature lui en imposant encore la loi; celle-là, où ces apparences s'effacent chaque jour davantage, et qui communique continuellement avec les étrangers, reçoit tous les perfectionnemens de l'industrie européenne et les applique à ses travaux. La première semble encore une colonie dans l'enfance, tandis que la seconde jouit de tous les avantages d'une colonisation avancée. Le temps seul a suffi à l'une favorisée par sa position, tandis que l'autre aura toujours à combattre des obstacles qui naissent de son état naturel.

Nous plaçons ici le mesurage qui fut fait à la roue en 1822 par le sieur Marçon, arpenteur juré de la colonie.

DISTANCES

Des principaux points de l'île Bourbon entre eux, en suivant la route royale.

	Myriamètres
De l'église Saint-Denis à celle de Sainte-Marie.	1 ^{myr.} 25
De l'église de Sainte-Marie à moitié passage de la rivière de Sainte-Suzanne.	0 79
Du milieu de la rivière de Sainte-Suzanne à l'église de Saint-André.	0 86
De l'église de Saint-André à celle de Saint-Benoît.	1 13
De l'église de Saint-Benoît à celle de Sainte-Rose.	1 52
De l'église de Sainte-Rose au bas du rempart du Bois blanc.	1 62
Du bas du rempart du Bois blanc au pied de la rampe du Tremblay. Pays brûlé.	0 93
Du pied de la rampe du Tremblay à Baril à la fontaine nouvellement construite.	1 40
De Baril à la chapelle de la rivière du Rempart.	1 26
De la chapelle de la rivière du Rempart à l'église de Saint-Pierre.	1 70
De l'église de Saint-Pierre à l'église de Saint-Louis.	1 10
De celle de Saint-Louis à celle de Saint-Leu.	2 »
De celle de Saint-Leu à celle de Saint-Paul.	2 06
De celle de Saint-Paul à la Possession (établissement de M. Rivière).	1 13
De la Possession à Saint-Denis.	1 98
 Total en myriamètres.	 20 73
 Ou plus exactement en mètres	 207,319 ^m 69 ^{cm} .

PONTS ET RADIERS.

L'IDÉE de continuer les routes par des ponts a dû se présenter naturellement dans un pays où les premières sont si souvent traversées par les rivières et les ruisseaux qui l'arrosent. On a dû y être porté par les fréquentes interruptions des communications dans la saison des pluies, et surtout par les dangers auxquels sont exposés les individus qui, couverts de sueur et accablés de fatigue, se jettent imprudemment dans ces eaux, ou qui, plus imprudemment, veulent les traverser lors des crues, et sont emportés par un courant qu'ils ne peuvent vaincre. Il n'y en a eu cependant de construits pendant l'administration de la compagnie des Indes que sur des eaux tranquilles : un en bois sur la petite rivière Saint-Jean, et trois aussi en bois sur l'étang de Saint-Paul, à l'endroit où il coupe la route pour aller se dégorger dans la mer.

Ce fut encore pendant l'administration de la compagnie que fut bâti à la ravine des Chèvres un pont, ou, pour parler plus exactement, une chaussée en pierres et moellons, élevée au niveau de la route, percée de plusieurs arches ou ouvertures pour le passage des eaux dont cette ravine, ordinairement sèche, se remplit lors des pluies. Cet ouvrage, qui

rend commode en tout temps la communication entre Saint-Denis et les quartiers du vent, a été solidement fait; il exige peu d'entretien et se conserve en bon état. On y arrive de part et d'autre par un talus prolongé dont les pentes sont bien ménagées. Ce passage était difficile auparavant, parce que la ravine est profonde et que ses bords sont escarpés.

Depuis 1766, on avait fait un pont en pierre à Saint-Denis, pour entretenir la communication entre la ville et la gauche de la rivière où se trouvent la redoute, qui est en même temps une fortification et la prison militaire, le magasin à poudre, le camp des noirs du Roi, les cimetières (1), et où commence la route de Saint-Paul et des autres quartiers sous le vent. Ce pont fut détruit dans une de ces énormes crues d'eau qui entraînent des quartiers de roche, des arbres entiers et renversent tout sur leur passage. On avait projeté en 1816 de le reconstruire, mais il fut reconnu depuis que c'était faire en pure perte une dépense considérable. Il est rare, en effet, que les eaux interrompent le passage plus d'un jour; souvent même cet espace de temps n'est pas nécessaire à leur écoulement. Au lieu d'un pont, on se borna en 1818 à un radier, ou chaussée en maçonnerie, accompagné d'une passerelle ou petit pont en bois de deux madriers de largeur, soutenus par des chandeliers en fer; on n'en usait que lorsque les eaux couvraient le radier. À la suite d'un orage épouvantable qui eut

(1) En 1822, on a fait de nouveaux cimetières au vent de la ville, près du ruisseau le Butor.

lieu en février 1823, la rivière s'éleva d'une manière extraordinaire; les eaux dégagèrent d'abord les remblais en amont du radier, soulevèrent la maçonnerie, emportèrent les madriers de la passerelle ; les roches et les arbres qu'elles entraînaient avec une force et une vitesse prodigieuses, brisèrent ou faussèrent les chandeliers. Si un pont eût existé et que ces corps en eussent frappé les piles, ils en eussent au moins ébranlé la solidité et les eussent peut-être renversées.

Un habitant de Saint-Benoît, M. Jean-Baptiste Hubert-Montfleury, a fait éléver à ses frais un pont en bois sur la rivière des Marsouins, qui sépare la partie la plus peuplée de ce quartier, de celle où se trouve l'église. Ce respectable colon, ayant reçu en 1806 une preuve remarquable de l'attachement de ses concitoyens, lors de la mort prématurée de son fils aîné, commandant de la milice, voulut leur témoigner sa reconnaissance en construisant ce pont en charpente, destiné aux seuls piétons et cavaliers. Il présida lui-même à la coupe et au choix des bois, à leur mise en œuvre et à tout le travail de ce monument d'une mutuelle affection, et voulut rester chargé de son entretien pendant sa vie. Ce pont, qui fut posé en octobre 1815, a 280 pieds de long.

Lors des pluies de 1824, la rivière des Marsouins grossit étonnamment; elle parvint jusqu'au tablier du pont, quoiqu'il soit fort élevé; tout le pays environnant était submergé. Les arbres, entraînés par ce torrent, frappaient successivement la charpente sur laquelle le pont est établi, et en enlevèrent quelques parties. Le dommage fut bientôt réparé lorsque les eaux

furent écoulées et revenues à leur hauteur ordinaire.

L'administration, qui commença ses opérations en juillet 1817, et les termina en septembre de l'année suivante, avait adopté, pour rendre plus facile le passage des rivières, le système des radiers : il a en effet quelque chose de séduisant. Son exécution est plus prompte et moins coûteuse ; on jouit presque aussitôt. Quelques journées de manœuvres suffisent pour les nettoyer des sables, des terres, des roches que les crues y apportent, et la route est bientôt rendue aux voyageurs aussi facile qu'auparavant. Mais à côté de ces avantages il faut placer les inconvénients. Quelques précautions qui soient prises pour fonder solidement les radiers, pour les assurer en amont autant que la prévoyance de l'art peut le permettre, la vitesse, la force, le volume des eaux y font des affouillemens ; elles s'introduisent sous la chaussée, la soulèvent, la déplacent ; les roches entraînées d'en haut, venant se heurter contre cette maçonnerie ébranlée et qui n'est plus soutenue, concourent à sa destruction. Quand les eaux sont écoulées, on reconnaît que le travail d'une ou de deux campagnes est détruit : tout est à recommencer. Mais avant que les réparations soient achevées, et elles peuvent être nécessaires tous les ans, la route est plus impraticable qu'elle n'eût été si elle fût restée dans l'état antérieur. C'est ainsi qu'ont été déchirés les radiers construits sur la rivière Saint-Denis, sur le Butor, etc. Certes, ce fut une bonne et louable intention qui fit d'une part proposer, et de l'autre adopter ces ouvrages ; mais ils ne peuvent être appli-

qués en tous lieux ; et même dans les ruisseaux dont les eaux sont moins violentes lors des crues , il faut prendre en amont des précautions qui augmentent tellement les embarras et la dépense , souvent sans résultat heureux , dans un terrain si peu solide et où les affouillemens ont lieu si promptement et si profondément , qu'il est douteux s'il ne convient pas mieux de s'en tenir dans beaucoup de ces passages à ce qui se faisait autrefois .

Une semblable opinion au surplus ne doit pas être prise dans un sens trop étendu , et nous n'entendons parler que de gués peu importans , et sans eau la plupart du temps . Il serait sans doute du plus haut intérêt de placer , sur plusieurs des rivières , des ponts praticables au moins pour les piétons et les cavaliers , comme celui de la rivière des Marsouins ; et s'il en est qui présentent des difficultés , comme celles de l'Est , des Galets et de Saint-Étienne , il en est d'autres aussi , comme celles des Roches , Saint-Jean et Sainte-Suzanne , où il serait aisé d'en établir . Celui qui vient de couronner la rivière du Mat en est un exemple .

On avait projeté d'abord un pont en pierre , et les culées , commencées en 1819 , furent poussées avec activité ; mais à mesure que les travaux avançaient , les embarras augmentaient . On fut bientôt à même de reconnaître que , bien que l'endroit choisi en amont du passage actuel permit d'appuyer une des extrémités du pont sur le rocher qui forme la rive droite de la rivière , cependant les eaux pouvaient miner les abords de l'autre culée , la contourner et la détruire . On avait voulu donner beaucoup de hau-

teur à l'ouverture de l'arche unique sous laquelle les eaux eussent coulé; cependant celle qui fut déterminée n'était point encore suffisante, et, dans certaines circonstances, le pont eût été couvert, ce qui en eût compromis la solidité. On dut dès lors modifier le premier projet, et l'on adopta celui des ponts suspendus. On en demanda en Europe en 1821. Ils arrivèrent trois ans après. Les travaux furent repris, ils furent achevés en 1827.

Ce pont est un des plus grands biensfaits que la partie du vent ait reçus jusqu'ici du gouvernement, et il y a lieu d'espérer que ce ne sera pas le dernier.



RADES, PORTS.

L'ÎLE Bourbon n'offre pas un port dans toute sa circonférence. Elle n'a que des rades foraines, peu commodes pour l'attérage, sans sûreté pour le mouillage, et d'où l'on est obligé d'appareiller aux moindres bourrasques. Les seules qui soient ouvertes au commerce extérieur sont celles de Saint-Denis et de Saint-Paul.

Le premier mouillage que l'on trouve en abordant l'île par le sud-est, est celui des Cascades. Il est assez bon pour les petits navires, mais dangereux pour les grands bâtimens ; le fond, qui est de sable près de terre, est mêlé de corail à une plus grande distance. La rade est d'ailleurs sans cesse battue des vents généraux, et les bâtimens y sont toujours exposés. On ne peut appareiller qu'avec des vents du sud, ou de petits vents de terre qui soufflent, il est vrai, tous les soirs. Un rocher situé sur la route que sont forcés de tenir les navires, ajoute à la difficulté de l'appareillage.

En longeant la côte vers le nord, on trouve l'anse des Maroquins. Le fond y est de sable et assez bon pour les petits navires; quoique l'appareillage y soit plus facile qu'aux Cascades, les grands bâtimens y seraient trop exposés pour qu'ils puissent s'y hasarder.

Après ce mouillage vient la rade de Sainte-Rose,

devant le bourg de ce nom. Près de terre, le fond est de roche et corail; plus loin de la côte, de neuf à quatorze brasses de profondeur, il est de sable; plus loin encore il y a trop d'eau pour que de petits bâtimens y laissent tomber leurs ancras, et le fond est trop mauvais pour de plus grands. Cette rade est dangereuse lorsque les vents soufflent du N. au N.-O., mais cet endroit présente aux caboteurs un avantage très-grand; ils peuvent opérer presque en repos leurs chargemens ou déchargemens dans une petite crique ouverte aux chaloupes et aux plus fortes pirogues. On avait eu le projet d'améliorer cet embarcadaire, ce qui serait facile, peu dispendieux et surtout fort utile pour ce quartier, qui est le plus éloigné de Saint-Denis. Les transports par terre de l'un à l'autre sont difficiles et coûteux, à cause des nombreuses rivières qu'il faut traverser et de l'humidité des quartiers où passe la route.

Aux Orangers, le fond est bon, mais il a trop de profondeur; et comme d'ailleurs la mer y est toujours très-grosse, l'opération de l'embarquement et du débarquement des denrées et marchandises y est trop difficile.

Saint-Benoît, quartier le plus important de la partie du vent, avait été choisi par la compagnie des Indes pour un de ses entrepôts. Elle y avait fait bâtir de beaux magasins et avait désiré pouvoir y établir un pont de débarquement; mais la mer y est toujours grosse, et rend presque constamment la côte inabordable. Les vents et les courans en font un fort mauvais mouillage.

De là jusqu'au Bois-Rouge, c'est-à-dire pendant un espace de trois à quatre lieues, on ne trouve plus aucun mouillage, quoique trois rivières qui ont constamment de l'eau s'y jettent dans la mer. Ce mouillage du Bois-Rouge est un peu à l'est de l'embouchure de la rivière Saint-Jean. L'habitation de M. Bellier-Montrose, remarquable par le nombre de ses cases à noirs qui forment une espèce de village, et surtout par la cheminée très élevée de la machine à vapeur de la sucrerie, le fait connaître aisément. La mer y est presque toujours mauvaise ; la rade est trop ouverte et par cette raison trop exposée aux courans, mais d'un autre côté elle offre un appareillage toujours facile. Le fond y est meilleur près de terre que plus au large. On permet quelquefois aux navires français destinés pour la France, d'aller y prendre chargement des denrées abondantes de ce riche quartier. Aussi l'on a établi dans cet endroit un pont débarcadaire pour faciliter les opérations.

La compagnie avait établi des magasins un peu plus loin vers l'embouchure de la rivière Sainte-Suzanne ; mais quoique cette rade soit un peu moins ouverte et conséquemment moins exposée aux courans que celle du Bois-Rouge, elle n'est plus fréquentée, même des bateaux caboteurs ; les magasins ont été détruits pendant l'occupation anglaise.

Jusques à Saint-Denis, on ne trouve plus que le mouillage de Sainte-Marie, à peu près devant l'église de cette paroisse. Il est bon à une grande distance de terre, la mer y est moins mauvaise qu'à Sainte-Suzanne et au Bois-Rouge. Les navires desti-

nés pour la France obtiennent quelquefois aussi d'aller y prendre une portion de leurs chargemens.

La rade de Saint-Denis, quoique exposée à des courans qui varient assez fréquemment, et à de fortes brises qui fatiguent beaucoup les navires, est incontestablement la meilleure de l'île. Ces brises de S.-S.-E. à l'E.-S.-E. règnent principalement dans les mois de juin, juillet, août et septembre, et rendent alors la mer si mauvaise au rivage, que la communication entre la rade et la terre est très-souvent interrompue pendant plusieurs jours de suite. Habituellement les opérations de transbordement pour les chargemens et les déchargemens s'y opèrent avec facilité, quoique la barre ne rende pas exempts de risques le départ et l'arrivée des pirogues sur la plage. C'est pour remédier aux inconvénients, aux dangers même de cette barre, qu'a été conçu le projet d'un barachoïs ou débarcadaire facile et commode.

Continuant le tour de l'île, la baie de la Possession est au-delà des montagnes qui séparent la partie du vent de celle sous le vent. Dangereuse lorsque les vents viennent du Nord et du N.-E., hors cette circonstance elle offre un assez bon mouillage. La barre y est presque toujours belle, et les pirogues y accostent le rivage avec moins de risques qu'ailleurs.

Un navire qui se rend de St.-Denis à St.-Paul doit s'élever au nord pour éviter la pointe des Galets sur laquelle porte le courant qui longe la côte. Nous avons vu plusieurs bâtimens y naufrager pour avoir négligé cette précaution.

Au-delà de la rivière des Galets est la rade de Saint-Paul, généralement bonne, mais dangereuse pendant l'hivernage à cause de la difficulté d'appareiller. Les navires y sont beaucoup moins fatigués par la mer et les brises durant la belle saison ; néanmoins la barre y est plus dure et les raz de marée plus forts et plus fréquents.

Plus loin est le mouillage de Saint-Gilles, sur un fond de gravier; quoique la barre y soit très-dure, les pirogues abordent facilement le rivage en passant dans une ouverture étroite que laissent entre eux les innombrables pâtes de coraux qui, comme une ceinture, entourent cette partie de l'île. En dehors de cette ligne, le mouillage est assez bon pour de petits bâtimens, mais les grands navires seraient forcés de mouiller au large et y seraient exposés.

Un peu à l'est de Saint-Leu, à peu de distance, est le mouillage des Colimaçons, assez bon près de terre pour les bateaux seulement.

Devant le bourg de Saint-Leu est un autre mouillage, sur un fond de corail. La barre y est toujours dure, augmente au moindre vent et devient alors impraticable. La compagnie y avait des magasins près desquels accostent les pirogues.

A l'Etang-Salé, commune de Saint-Louis, le mouillage est bon par huit à neuf brasses pour les petits bâtimens ; mais à une plus grande distance de terre il ne l'est pas. Comme à Saint-Gilles et à Saint-Leu, la barre y augmente avec le vent, et celui-ci y est plus exposé que les deux autres.

La rade de Saint-Pierre de la rivière d'Abord,

semée de pâtes de coraux, battue par les vents et traversée par de forts courans, n'est pas commode, quoique le fond n'y soit pas généralement mauvais. La mer y est si dure presque en tout temps, que les pirogues ont souvent de la peine à franchir la barre pour entrer dans un petit barachois que la nature a pratiqué elle-même à l'entrée de la rivière. On permet quelquefois aux navires français d'aller prendre à Saint-Pierre une partie de leurs chargemens; mais c'est une opération hasardeuse. Ils y courent fréquemment le risque d'avoir leurs câbles coupés par les coraux et de perdre leurs ancras.

Le quartier Saint-Joseph, tout étendu qu'il est, présente partout une côte inabordable. Il n'y a qu'à Langevin, où le mouillage est très-mauvais, que l'on voit rarement quelques pirogues de pêche. Le port Buffart, qui en est voisin, est si dangereux qu'un seul marin a eu le courage de le fréquenter : aussi lui a-t-il donné son nom.

On voit par cette rapide, mais exacte description, que l'île Bourbon n'a généralement que de mauvais mouillages, et que les deux seules rades ouvertes au commerce présentent souvent des dangers, ou au moins de graves inconvénients. On a souvent cherché à y apporter remède.

Après que les pirogues ont été chargées à sec et hors la laisse de la mer, on les pousse à l'eau à force de bras. Lorsqu'elles reviennent de rade, on les hale à terre toutes chargées. Dans l'une et l'autre opération, quelque promptitude, quelque soin qu'on y mette, avec quelque attention qu'on gouverne

dans la barre, il n'est pas rare que ces bateaux chavirent, ou au moins que leurs chargemens éprouvent des avaries. Pour éviter ces risques, la compagnie des Indes fit construire à Saint-Denis, devant le bâtiment où étaient établis son comptoir et ses principaux magasins (1), une jetée appuyée sur un enrochement et maintenue par une forte chaîne qui l'entourait. Exposée aux effets de la mer, elle fut emportée par l'ouragan de 1751. L'amorce de cette jetée existe encore, quoiqu'une portion assez notable ait été enlevée par la mer en février 1824. Un pont débarcadaire, supporté par des bigues, la remplace.

M. de la Bourdonnaye, auquel les îles de France et de Bourbon doivent tant de bienfaits, et dont on ne peut s'empêcher de reconnaître partout le génie et les talens, avait indiqué, en 1735, un point nommé la calle, un peu à l'ouest de la pointe des jardins, presque sous la batterie royale, comme susceptible d'être disposé à servir de retraite aux embarcations dans les raz de marée, et lorsque l'état de la mer ne permet pas de communiquer avec la rade.

Cette opinion de M. de la Bourdonnaye a été depuis partagée par tant de personnes qu'elle a acquis l'influence d'une vérité incontestable, et qu'elle a enfin prévalu sur les autres projets qui ont été présentés.

Suivant un de ces projets, on aurait fait un port à Saint-Paul, en profitant du vaste étang qui est der-

(1) C'est aujourd'hui l'hôtel du gouvernement.

rière cette ville et adossé aux montagnes. A côté des avantages qu'offrait cette idée, dont il ne paraît pas que l'exécution fût très-difficile, quoique sans doute elle eût été très-coûteuse, on reconnut tant d'inconvénients que le projet fut rejeté.

On proposa ensuite Saint-Gilles. A ne considérer ce point que par le territoire, sa position entre deux montagnes, au fond d'un entonnoir, n'était guères propre à le faire choisir; car pour une ville commerçante il faut une position bien aérée, et où les établissements puissent s'étendre à fur et à mesure du besoin. D'un autre côté, il n'eût peut-être pas été difficile de dégager la petite rivière Saint-Gilles des alluvions dont elle a comblé en partie ce qui fut autrefois un étang bien plus grand que ce qui en reste; mais il est plus que vraisemblable qu'on aurait rencontré à peu de profondeur un lit de lave qu'il n'eût pas été aisé de déplacer. Quelques sondes l'ont fait craindre. On eût pu sans doute élargir l'étroit passage dont profitent aujourd'hui les pirogues pour se mettre à l'abri entre la terre et la chaîne de coraux qui entoure l'île et rend la mer plus tranquille dans cet espace; on eût pu appuyer sur ces coraux l'extrémité de jetées et de murs de quais qui eussent formé l'enceinte du port. Mais point de port sans rade, et les grands bâtimens, forcés de se tenir au large, y auraient toujours trouvé un mauvais mouillage, y eussent toujours été exposés à la force des courans, à la violence des vents. Tous les travaux n'eussent donc servi qu'à rendre plus faciles l'attérage et les opérations des pirogues et des cha-

loupes à rames. On n'eût pas fait un port, tel que ce mot en fait naître l'idée; on n'eût eu qu'un débarcadaire, tout au plus un lieu de refuge pour les petits bâtimens. Il eût fallu d'ailleurs fonder une ville, bâtir les magasins, les ateliers, etc., dans un lieu où rien de tout cela n'existe. Cette idée était vraiment à la fois trop petite et trop gigantesque pour être adoptée, et si elle a pu fixer un moment l'attention parce qu'elle présentait en effet quelque chose d'attrayant, elle n'a jamais dû résister à un sérieux examen.

Aussi en est-on revenu aux projets de M. de la Bourdonnaye, qui, dans leur simplicité, ne donnent que ce qui est nécessaire, mais ne proposent rien qui ne puisse être exécuté. Il a fallu pour cela que l'île Bourbon, désormais séparée de l'île de France, communiquant directement avec sa métropole, fût retirée de l'état d'asservissement où elle était restée jusqu'à 1814, et qu'elle jouît d'un système de gouvernement qui permit de faire sans frottemens, sans rivalités, tout le bien que réclamaient également et l'avantage de la métropole et celui de la colonie.

Dès l'année 1815 les administrateurs généraux, chargés de la reprise de possession de l'île, sentirent le besoin d'une amélioration à ce qui existait; mais ils savaient aussi qu'on ne peut entreprendre de grands travaux, et surtout des travaux à la mer, avant d'avoir en réserve, sinon tout, au moins une grande partie des fonds nécessaires. En attendant que la situation des finances de la France permit de venir au

secours de la colonie, ils imposèrent un droit de quai sur tous les objets embarquans ou débarquans, et résolurent que le montant de cette perception resterait intact en caisse jusqu'au moment où il serait possible de l'employer.

Malheureusement leur administration fut trop orangeuse pour qu'ils pussent donner suite à leur bienfaisant projet, et celle de leurs successeurs eut trop peu de durée pour qu'ils pussent s'en occuper. Cependant ces derniers firent exécuter, à l'endroit indiqué, un déblai de galets qui donna une calle assez commode pour le halage à terre des petits bâtimens qui y restaient durant la mauvaise saison. C'était un commencement.

Du moment que la colonie fut régie par un administrateur unique, la concentration des pouvoirs dans une seule main donnant plus de force à l'autorité, elle ne rencontra plus ces obstacles qui naissent toujours et nécessairement de la discussion, dirai-je de la rivalité entre deux personnes chargées ensemble du pouvoir, mais entre lesquelles les moyens d'exécution sont inégalement répartis. Ce chef, qui arriva en septembre 1818, prit aussitôt connaissance de tout ce qui avait été projeté. Il fit examiner, il examina lui-même les localités; il reconnut qu'il y avait possibilité de procurer à Saint-Denis un barachois⁽¹⁾ suffisant pour éviter les inconvénients dont on se plaignait sans cesse et avec tant de raison. Il fit mettre la main à l'œuvre, et le 27 novembre 1819 la première pierre de la je-

(1) Barachois, subst. masc., petit port. (Smak Harbour or Coves.)

tée fut posée avec solennité⁽¹⁾. Il s'agissait alors seulement de pousser à la mer une jetée de soixante-dix mètres de longueur, au bout de laquelle aurait été un retour ou coude, vers l'ouest, de soixantequinze mètres, terminé par un petit môle couronné d'une batterie.

Mais déjà l'ingénieur qui avait donné le projet avait été remplacé par un autre, qui, en arrivant, trouva le plan inexécutable; et pour mieux le prouver, il voulait isoler la jetée du rivage et laisser entre eux une ouverture que le courant ordinaire eût bien-tôt élargie, et qui aurait en effet détruit bientôt tout l'ouvrage.

Heureusement pour la colonie, dès que l'on eut en France l'avis du commencement des travaux, un ingénieur en chef fut envoyé pour en suivre l'exécution. M. Gaudin était en effet par ses connaissances théoriques et pratiques, par son instruction, son expérience, et surtout par son excellent esprit et son grand caractère, propre à la mission qui lui était confiée : il adopta avant tout le plan qui lui fut remis, se réservant d'y faire, après avoir étudié les lieux, les modifications dont il lui paraîtrait susceptible.

Ces travaux étaient alors l'objet de l'attention de toute la colonie. C'était à Saint-Denis l'unique but des promenades ; dans les campagnes, c'était l'unique sujet des conversations. Cependant, au milieu de la satisfaction générale, s'élevaient des observations, des contradictions, des critiques. Le désir du

(1) Voyez le procès-verbal aux notes.

succès, la crainte de n'en point obtenir, dictaient les premières; la jalouse, la mauvaise foi, inspiraient les autres. Il fut d'un homme sage de tout écouter, d'approfondir tout, de profiter de tout.

Mais bientôt le gouverneur qui avait ordonné et fait commencer le barachois eut un successeur; et comme presque toujours celui qui arrive a des idées différentes de celui qui part, on eut de vives inquiétudes sur le sort de cette entreprise. On ne connaît point le noble caractère de M. de Freycinet. On fut rassuré lorsqu'au moment de l'embarquement de M. le baron Milius, le nouveau gouverneur lui donna, sur les travaux mêmes, devant les principaux chefs de la colonie, et en présence d'une nombreuse foule qui l'accompagnait, l'assurance que son œuvre ne resterait point imparfaite, et qu'il attacherait autant de gloire à la continuer qu'il en revenait à son prédécesseur pour l'avoir commencée.

Ce fut peu après que l'ingénieur en chef Gaudin, ayant étudié la formation et la marche du galet à l'île Bourbon, ayant étudié les effets ordinaires de la mer, ayant eu déjà l'expérience des ouragans, reconnut la nécessité, autant que la convenance, d'étendre le premier projet, et se fit fort de procurer à la colonie, non pas un port comme à l'île de France, mais un lieu de refuge pour les bâtimens de cent à cent cinquante tonneaux. Un projet de cette importance devait être mûri dans le silence du cabinet, et les travaux qui s'exécutaient devaient être dirigés de manière à ce que les changemens qui seraient reconnus bons à faire, même au projet déjà modifié, pus-

sent être opérés sans rien déranger de ce qui serait déjà exécuté.

Les changemens pouvaient être déterminés par une connaissance plus parfaite de l'effet des ouragans : il est difficile d'apprécier de prime abord la violence de la mer en ces circonstances, et de concevoir quelle doit être la solidité des ouvrages destinés à lui résister. Des blocs de roche du plus gros volume et d'une pesanteur considérable, sont déplacés en un instant par une énorme masse d'eau qui vient, avec une élévation et une vitesse effrayantes, se briser sur le rivage qu'elle menace d'engloutir. D'un autre côté les fréquens raz de marée qui ont lieu bouleversent les sables du bord de la mer, et enfouissent des portions d'enrochement que l'on voyait déjà élevées au-dessus de l'eau. Ces résultats, regardés comme heureux par les gens du métier parce qu'ils rendent l'ouvrage plus solide, découragent le public, qui croit perdu l'enrochement qu'il ne voit plus.

Cependant avec une persévérance qui ne peut être bien appréciée en Europe, où l'on ne se figure point les difficultés de tout genre que l'on rencontre à chaque pas à Bourbon; malgré la privation de conducteurs, d'appareilleurs, de piqueurs intelligens; quoique dépourvu des machines et instrumens nécessaires, dont il faut exécuter ceux qui sont indispensables, ou auxquels il faut suppléer, on était parvenu à porter les travaux, à la fin de 1824, au point le plus satisfaisant, et dont l'exécution donne le plus de garantie pour le succès de leur continuation et de leur achèvement.

C'est ici le lieu de décrire le barachois , ou petit port , promis à la colonie de l'Île Bourbon et qui est l'objet de tous ses vœux.

Ce ne doit être qu'une enceinte peu étendue dans laquelle les caboteurs , les bateaux de côte , les embarcations des navires de long cours , les chaloupes et les pirogues du port , viendront prendre ou déposer sans risques et sans avaries les denrées coloniales , ou les marchandises de l'Europe et de l'Inde.

On construit à cet effet dans la mer , un peu en avant de la batterie royale , et dans le prolongement de la rue du barachois , une jetée de cent vingt mètres de longueur , au bout de laquelle on fondera un môle de cent dix mètres dans la direction de l'O.-S.-O. , prolongé de quarante-cinq mètres à cette distance , dans la direction du S.-S.-O. , et terminé par un moussoir circulaire où sera placée une petite batterie destinée à faire ou rendre les saluts et à garder l'entrée du port . Dans le prolongement de la rue royale , une autre jetée s'avancera dans la direction du N.-N.-E. et soutiendra un autre môle qui viendra , en s'arrondissant , se terminer vers le coude du premier môle , laissant entre eux un espace de trente-six mètres . Les deux jetées seront unies à leur naissance par un quai planté d'arbres , et orné dans le prolongement de la rue de l'Intendance , par une fontaine qui servira d'aiguade aux bâtimens .

Cette enceinte tracée , il fallait la protéger du côté où la mer vient le plus ordinairement et le plus impétueusement se briser . Pour cela la grande jetée et

le môle à la suite, excédant de six mètres le niveau ordinaire des hautes eaux, auront leur droite bordée d'un mur de 140 mètres d'élévation au-dessus de ce niveau et de 2^m,50 d'épaisseur, auquel s'adossera un enrochement en talus, dont la partie la plus élevée sera de 20 mètres au-dessus du niveau ordinaire de la mer. L'objet de cet enrochement et du mur qui le soutient, est de garantir les travaux contre l'impétuosité des vagues, qui, amorties par le talus, n'atteindront vraisemblablement jamais l'extrémité supérieure, et permettront de travailler sur le quai sans rien craindre, même dans les plus mauvais temps.

Les travaux étaient déjà assez avancés au commencement de 1824; la jetée était arrivée au point où elle doit se courber, le mur qui la couvre au vent ainsi que le talus sur lequel il s'appuie, étaient élevés de 25 mètres au-dessus du niveau de la mer; l'enrochement formait un quai supérieur assez large pour les opérations qui s'exécutent; on avait pratiqué un quai inférieur qui permettait le débarquement de bord à terre des personnes et celui des choses légères; les entrepreneurs de batelage y avaient porté leurs ateliers et abandonné les points où ils s'étaient établis jusqu'alors; ils élevaient des hangards fermés pour recevoir les marchandises qui n'auraient pu être enlevées dans le jour. La diminution des frais de batelage de 25 pour cent sur les denrées coloniales et de 20 pour cents sur les marchandises d'Europe, procurait déjà au commerce maritime une économie annuelle qu'un négociant judicieux évaluait à cent cinquante mille francs au moins.

Ainsi la colonie et la métropole commençaient à jouir des avantages qui leur ont été promis et qu'elles ont pu espérer.

Momentanément suspendu par suite des rapports inexacts faits dans l'ombre par des gens sans mission, trompés peut-être, intéressés peut-être à tromper, mais qui doivent céder à l'évidence, ce beau travail sera sans doute conduit à sa fin, et l'île Bourbon devra encore cet important bienfait à la royale famille dont elle est fière de porter le nom.



CANAUX.

La rivière Saint-Étienne portait inutilement à la mer, par une pente rapide, un volume d'eau considérable, même dans les temps ordinaires. Deux petits canaux avaient été dérivés de son lit par deux habitans de Saint-Louis, afin de pouvoir faire travailler leurs sucreries. Un de ces canaux, long-temps latéral à la rivière, s'en éloigne peu ensuite. L'autre, qui porte l'eau à une assez grande distance au-delà de la ravine du Gol, large et profonde, la traverse sur un pont-aqueduc. Les habitans de la rive gauche voyaient avec regret ces belles eaux perdues, tandis qu'une très-grande étendue de terrain jusqu'à la rivière d'Abord était frappée de stérilité. Quoique le sol soit en général d'une bonne qualité, que sa pente jusqu'à la mer soit très-douce, la privation absolue d'eau le maintenait dans une aridité affligeante : il suffisait de l'arroser pour le rendre à la culture ; mais les habitans ne pouvaient entreprendre seuls, sans direction, sans autorisation, un travail qu'ils concevaient bien, mais d'une étendue et d'une dépense beaucoup trop considérables. Il fallait de toute nécessité que le gouvernement intervînt pour arrêter le plan du canal, prévenir les difficultés qui auraient pu naître de la part des propriétaires des terres sur lesquelles il devait passer, concourir à la

dépense, mais surtout à l'exécution des travaux par un atelier assez considérable, pour que le canal fût promptement terminé et pourvût à l'irrigation des terres qui devaient redevenir fertiles. Depuis long-temps on sollicitait du gouvernement les mesures que lui seul pouvait prendre; mais les réclamations les plus vives n'étaient point entendues; les propositions les plus judicieuses étaient rejetées. Lors du voyage que fit en 1819 M. le baron Milius, commandant et administrateur pour le roi, l'état malheureux de cette partie de la colonie fut mis sous ses yeux. On lui présenta les divers projets que l'étude des lieux avait suggérés aux habitans. Il fit reconnaître le terrain par l'ingénieur en chef qui l'accompagnait, prescrivit les nivellemens nécessaires, et enfin sur le rapport qui lui fut fait, rendit le 22 octobre 1819 l'ordonnance d'après laquelle le canal, demandé en vain depuis long-temps, serait entrepris. Ce gouverneur fut remplacé en 1821, et l'on craignit que l'ordonnance, objet de tant de prières, ne restât sans exécution. Mais le successeur de M. Milius regardait avec raison au-dessous de lui ces puérils dédains que l'on a malheureusement trop souvent pour les décisions d'un prédécesseur. Il voulut attacher aussi son nom à ce qu'il regardait également comme un bienfait de haute importance pour le pays. Il ordonna les travaux, les visita fréquemment, et après avoir surmonté avec un rare bonheur les obstacles que la nature très-souvent, et quelquefois les élémens ont opposés à l'art, le canal fut achevé en 1825, et l'eau arriva à Saint-Pierre le 1^{er} janvier 1826.

Ainsi maintenant ces terres, qui comportent une étendue de 2 myriamètres de longueur sur 0^m 25 de largeur, vont se couvrir de moissons d'autant plus riches qu'elles ont long-temps reposé : il y en aura bien quelques-unes qui, trop sablonneuses, ne pourront être employées à la culture des céréales, mais les industrieux habitans de ce quartier ne resteront certainement pas sans jouir d'un bienfait après lequel ils ont si long-temps soupiré, et déjà en 1827 deux sucreries ont été établies sur le bord du canal.

Cet exemple, si heureusement présenté, a ranimé les espérances des habitans d'un autre quartier de l'île qui réclament un semblable bienfait. Il ne leur serait pas moins précieux, bien que les rosées très-fortes qu'ils éprouvent souvent le rendent d'une moindre urgence que celui dont il vient d'être parlé. Il s'agit du Chamborne, commune de Saint-André.

Ce grand espace à la gauche et à l'embouchure de la rivière du Mat, formé des alluvions très-anciennes de cette rivière, et tellement élevé maintenant qu'il l'a forcée à se détourner vers l'est, n'a d'humidité que celle qui filtre à travers les roches sur lesquelles il est établi, et les rosées qui parviennent jusqu'à lui, en suivant la gorge par laquelle la rivière parvient à la route royale. Il sollicite un canal qui, commençant un peu au-dessus du pont, viendrait porter une nouvelle vie dans un quartier très-peuplé et parmi des habitans qui se livrent avec plus de zèle que de succès aux nouvelles

cultures qui enrichissent le pays. Il n'y aurait pas, à beaucoup près, les mêmes difficultés que l'on a dû vaincre à Saint-Pierre; et il faudrait infiniment moins de temps et de dépenses pour obtenir un résultat semblable.



POPULATION.

PARMI les principaux objets qui, dans les colonies, doivent fixer l'attention de l'observateur, la population vient, sans contredit, se placer au premier rang. Elle se compose d'élémens qui n'ont point leurs semblables en Europe, et dont on ne peut se faire une idée juste quand on n'a point passé les tropiques. Les uns regardent comme un attribut essentiel de leur couleur une orgueilleuse supériorité à l'égard des autres classes, ou prennent une insatiable cupidité pour unique mobile de leurs actions. Les autres rêvent souvent le regret d'une liberté moins heureuse que leur esclavage. Une troisième partie, quoique libre, ne jouit pas de tous les avantages des blancs; non esclave, elle montre encore trop des vices qu'on reproche aux noirs. Considérée sous ce seul rapport, l'île Bourbon a, avec les autres colonies françaises, des différences très-grandess, et elles sont en sa faveur. Examinons séparément les trois grandes classes ou divisions qui composent ses habitans.



POPULATION BLANCHE.

LES premiers blancs qui sont venus sur cette île alors inhabitée, furent, comme je l'ai dit plus haut, quelques convalescents provenant des établissements que la France essayait de former à Madagascar. Ceux qui échappèrent au massacre du fort Dauphin, se réunirent à eux en 1673. Ils furent joints par quelques flibustiers que la position de cette île y attirait. Le Gentil de la Barbinais, de Saint-Malo, qui a publié un *Voyage autour du monde*, fait de 1714 à 1718, dit qu'en 1717, époque de la relâche qu'il fit à Bourbon, le nombre des blancs n'était que de 900. Il était de 6,340 en 1776, suivant les recensements communiqués à l'abbé Raynal et rapportés dans son *Histoire philosophique du commerce des Européens dans les Deux-Indes*; et, après la révolution d'un siècle, nous le voyons s'élever à 15,000 en 1817.

Cet accroissement est dû d'abord aux premiers habitans, et notamment aux flibustiers, qui, venant cacher ici les désordres d'une vie quelquefois autant criminelle qu'aventureuse, avaient à cœur de mériter par une conduite louable, du moins en apparence, l'estime de leurs nouveaux compagnons. Il est dû encore aux agents que la compagnie des Indes envoya dans la nouvelle colonie autant pour la cultiver que pour soigner ses intérêts commerciaux, aux militaires

qui devaient les protéger et les défendre ; à beaucoup de personnes que l'espoir d'une prompte fortune fit passer dans ces pays , que l'on a crus long-temps en Europe ne pouvoir être habités sans enrichir en peu d'années ceux qui se dévouaient à une si longue absence à des distances si éloignées; il est enfin dû pour beaucoup à l'influence du climat.

Il résulte de ces différences d'origine des différences notables dans les mœurs et dans les habitudes.

Les descendants des premiers créoles mènent en général une vie oisive , accoutumés qu'ils sont à peu de besoins faciles à satisfaire. La pêche, la chasse, la culture du riz , et surtout celle du maïs , leur suffisent. Le travail , qui d'ailleurs leur est presque inutile, dégraderait , suivant leurs idées , leur qualité de blancs ; mais devenus trop pauvres pour avoir des esclaves , ils se retirent dans les lieux les plus écartés afin de dissimuler leur état autant qu'ils peuvent. Les terres dont leurs ancêtres furent les premiers possesseurs , sont , à force de divisions , devenues insuffisantes aux partages de leurs nombreuses familles , ou , pour faciliter ces partages de succession , sont passées en d'autres mains ; à peine souvent reste-t-il la largeur d'une allée de jardin autour de la chétive case paternelle que le chaume enveloppe et recouvre , et où les frères et les sœurs reposent sur un mince matelas de coton contenu dans une toile grossière de l'Inde. Ces hommes sont bien faits , robustes , courageux , mais pleins d'orgueil , de vanité , de susceptibilité. On remarque généralement en eux une candeur , une équité , une loyauté , une résignation admirab-

bles ; mais doux et tranquilles quand ils sont livrés à eux-mêmes , ils sont les plus faciles à exaspérer quand on blesse leur amour-propre, quand on semble ne pas avoir pour eux tous les égards auxquels ils prétendent avoir droit , comme anciens et premiers habitans de la colonie , quand ils peuvent supposer l'intention de nuire à leur propriété , d'attenter à leur liberté. Du reste ils ont conservé , avec une religieuse constance , un attachement filial pour la France. Ils sont toujours catholiques , quoiqu'ils ne connaissent presque plus ni les préceptes ni les pratiques de la religion , moins à cause de leur éloignement des églises que par la privation de pasteurs qu'ils ont trop souvent éprouvée. Braves et pleins de courage , plusieurs d'entre eux formèrent , dans les dernières guerres de l'Inde , le corps des volontaires de Bourbon , qui se distingua par son audace autant que par sa discipline. Endurcis à la fatigue , ils parcoururent toute l'île , traversent ses antiques forêts , gravissent les rochers , ou se précipitent dans les vallées , suspendus à une liane fragile , supportant dans ces courses de plusieurs jours toutes sortes de privations , pour le seul plaisir de chasser le cabrit marron. Privés d'ailleurs de toute instruction , beaucoup savent à peine lire , la plupart ne savent pas écrire , et ce serait en vain qu'on leur demanderait quelque connaissance hors du cercle très-étroit qu'ils peuvent parcourir (1).

(1) J'étais un jour à Saint-Louis , chez un de ces bons créoles un peu plus instruit que les autres , membre du conseil mu-

On a voulu les porter au travail manuel dans les ateliers du Roi. Un premier essai tenté avant la conquête de 1810 fut sans succès à leur égard. L'exemple des ouvriers militaires venus en 1817 pouvait les encourager, il a été sans effet. Cinq ans après on détermina une vingtaine de jeunes gens à quitter le toit paternel. Répartis suivant leur choix dans divers ateliers, ils n'y étaient assujettis qu'aux devoirs ordinaires des ouvriers civils. Au bout de 18 mois, il n'en restait plus que trois, et un seul après deux ans de séjour, encore était-il piqueur. Quelle peut donc être la cause de cet éloignement du travail et notamment d'un travail qui s'exécute sous les yeux du public? On ne peut guères, quoi qu'on fasse, la chercher ailleurs que dans cet excessif et ridicule amour-propre dont ils sont animés, et aussi, répéterons-nous, dans le peu de besoins qu'ils éprouvent.

Les Européens plus récemment arrivés, ou sont venus avec des moyens pécuniaires dont ils voulaient augmenter la somme, ou n'ont apporté que leur industrie.

Des premiers, les uns n'ont jamais voulu accroître leur fortune que par des voies licites. Ils ont donné une impulsion nouvelle à la culture, et par un exem-

nicipal de la commune et marguillier de la paroisse. Il me demandait avec intérêt des nouvelles de l'ancien gouverneur, M. le baron Milius. « Il commande à Cayenne, lui dis je. — Est-ce loin de Paris? — A quinze cents lieues. — Y va-t-on par terre? — Non; on y va par mer, comme pour venir ici, et il faut ordinairement quarante-cinq jours. — Oh! oh! c'est étrange! je ne le pensais pas.»

ple utile, ont conduit à une plus grande prospérité les colons qui ont pu les imiter. D'autres, livrés honorablement au négoce, utilement interposés entre les habitans et le commerce de la métropole, ont offert à celui-ci de nouveaux objets d'échange, se sont lancés dans de nouvelles routes, ont découvert de nouvelles sources de richesses, et démontré ce que peut le génie de l'homme, tandis qu'ils initiaient les premiers aux jouissances, au luxe de l'Europe, et concourraient à faire dans les mœurs du pays une nouvelle révolution à l'avantage de la France.

On peut faire aussi deux parts de ceux qui n'ont apporté que leur industrie. Les uns sont venus exercer des professions utiles; ils ont servi le pays, ils ont permis de rendre à la culture, des bras employés auparavant aux métiers auxquels se livrent ces nouveaux venus; ou bien ils ont perfectionné les noirs dans les professions qu'ils exercent pour le compte de leurs maîtres; mais les autres n'ont mis en circulation que les vices qui avaient déterminé leur expatriation forcée ou volontaire. Placés entre l'intempérance de leurs passions et les angoisses du besoin, trop faibles pour se roidir contre les unes ou se dégager des autres, ils succombent à tant de dangers, joignent de mauvais conseils à de mauvais exemples, excitent au vol, ou recèlent avec une telle adresse les objets volés, qu'on ne peut plus en trouver la trace, et sont une tache déplorable à cette couleur qui devrait exercer sa supériorité sous quelque aspect qu'on l'envisage.

La date la plus reculée que nous ayons de la situa-

tion de la population de l'île Bourbon est celle de 1717, comme il a été dit. J'ai recueilli la note de quelques époques postérieures, et j'ai pu suivre pour six des dernières années les mouvements de cette population : je vais les exposer ici, mais seulement pour les blancs. Ceux qui concernent les deux autres classes trouveront leur place à leurs articles respectifs.

N° 1.

POPULATION BLANCHE.

SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1804.

NOMS DES COMMUNES.	Hommes.	Garçons.	Femmes.	Filles.	TOTAL par commune.
Saint-Denis.	521	363	268	350	1302
Sainte-Marie.	129	101	92	111	433
Sainte-Suzanne.	157	248	121	188	714
Saint-André.	291	414	259	369	1333
Saint-Benoît.	450	485	325	495	1755
Sainte-Rose.	135	97	40	79	351
Saint-Joseph.	216	557	188	322	1083
Saint-Pierre.	292	517	234	476	1519
Saint-Louis.	274	471	251	409	1405
Saint-Leu.	46	153	46	97	322
Saint-Paul.	265	659	338	627	1889
TOTAUX.	2576	3845	2162	3525	12106
TOTAUX PAR SEXE.		6421		5685	
TOTAL GÉNÉRAL de la po- pulation blanche.			12106		

11*

N° 2.		N° 3.	
POPULATION BLANCHE.		POPULATION BLANCHE.	
SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1810.		SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1815.	
NOMS DES COMMUNES.	Nombre.	NOMS DES COMMUNES.	Nombre.
Saint-Denis	1593	Saint-Denis	1765
Sainte-Marie	568	Sainte-Marie	461
Ste-Suzanne. { Réunis, formant le quartier St.-Jean. }	1957	Sainte-Suzanne.	852
Saint-André.	1474	Saint-André.	1365
Saint-Benoit.	352	Saint-Benoit.	1692
Sainte-Rose.	1415	Sainte-Rose.	500
Saint-Joseph.	1597	Saint-Joseph.	1819
Saint-Pierre.	1494	Saint-Pierre.	1404
Saint-Louis.	363	Saint-Louis.	1947
Saint-Leu.	1912	Saint-Leu.	427
TOTAL.	12725	TOTAL.	14481

POPULATION BLANCHE.

SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1818.

NOMS DES COMMUNES.	NOMBRE.
Saint-Denis.	1805
Sainte-Marie.	380
Sainte-Suzanne.	838
Saint-André	1196
Saint-Benoît.	2093
Sainte-Rose.	405
Saint-Joseph.	1769
Saint-Pierre.	1836
Saint-Louis.	2151
Saint-Leu.	401
Saint-Paul.	2320
 TOTAL.	 15194

Ce nombre total se divise comme suit :

Hommes.	{ De 50 ans et au-dessus	1108	{ 8024
	De 18 à 50 ans	3507	
	Au-dessous de 18 ans	5409	
Femmes.	{ De 45 ans et au-dessus.	1221	{ 7170
	De 15 à 45 ans.	5277	
	Au-dessous de 15 ans.	2672	
			15194

N° 5.

POPULATION BLANCHE.

Mouvement de la population blanche pendant l'année 1818.

NOMS DES COMMUNES.	EXISTANT AU 1 ^{er} JANVIER 1818.		NAISSANCES.		DÉCÈS.		EXISTANT AU 1 ^{er} JANVIER 1819.	
			TOTAL.		TOTAL.		Femmes.	TOTAL.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Saint-Denis	955	850	1805	47	59	77	25	54
Sainte-Marie	207	173	580	6	13	4	5	9
Sainte-Suzanne	449	589	858	12	18	50	10	8
Saint-André.	626	570	1196	25	55	56	14	15
Saint-Benoit	1046	1047	2093	15	22	57	5	27
Sainte-Rose.	207	198	405	10	8	18	1	4
Saint-Joseph	905	864	1769	41	38	79	12	10
Saint-Pierre.	965	871	1836	50	45	73	12	11
Saint-Louis	1197	954	2151	56	47	105	9	7
Saint-Leu.	218	185	401	5	6	11	1	1
Saint-Paul.	1249	1071	2520	40	40	80	22	52
Total.	7024	7170	15194	285	292	577	117	118
							255	8192
								7544
								15556

N° 6.

POPULATION BLANCHE.

Mouvement de la population blanche pendant l'année 1819.

NOMS DES COMMUNES.	EXISTANT AU 1 ^{er} JANVIER 1819.			NAISSANCES.			DÉCÈS.			EXISTANT AU 1 ^{er} JANVIER 1820.		
	Hommes.		Femmes.	Hommes.		Femmes.	Hommes.		Femmes.	Hommes.		Femmes.
	TOTAL.		TOTAL.	TOTAL.		TOTAL.	TOTAL.		TOTAL.	TOTAL.		TOTAL.
Saint-Denis.	975	855	1828	42	58	80	49	55	84	966	858	1824
Sainte-Marie	209	175	384	5	7	10	4	5	7	208	179	387
Sainte-Suzanne	451	599	850	18	14	32	5	6	11	464	407	871
Saint-André.	655	590	1225	21	29	50	22	19	41	654	600	1254
Saint-Benoit.	1058	1067	2125	20	25	45	8	4	12	1070	1088	2158
Sainte-Rose.	216	202	418	5	4	9	5	4	7	218	202	420
Saint-Joseph	954	892	1826	54	41	75	15	14	29	953	919	1872
Saint-Pierre.	985	905	1886	52	35	85	22	21	45	1015	915	1928
Saint-Louis.	1214	994	2238	50	41	91	24	9	55	1270	1026	2296
Saint-Leu.	222	188	400	5	1	6	1	1	2	226	188	414
Saint-Paul.	1267	1079	2546	42	54	76	29	17	46	1280	1096	2376
TOTAUX.	8192	7544	15556	292	267	559	182	133	515	8302	7478	15780

N^o 7.

POPULATION BLANCHE.

Mouvement de la population blanche pendant l'année 1820.

NOMS DES COMMUNES,	EXISTANT AU 1 ^{er} JANVIER 1820.			NAISSANCES.			DÉCÈS.			EXISTANT AU 1 ^{er} JANVIER 1821.		
	Hommes.		Femmes.	Hommes.		Femmes.	Hommes.		Femmes.	Hommes.		Femmes.
Saint-Denis	966	858	1824	36	49	85	80	35	115	922	872	1794
Sainte-Marie	228	179	387	7	10	17	5	5	6	212	186	398
Sainte-Suzanne	464	407	871	18	16	54	12	15	17	470	418	888
Saint-André.	654	600	1254	25	29	54	15	7	20	646	622	1268
Saint-Benoît	1070	1088	2158	50	52	62	9	7	16	1091	1113	2204
Sainte-Rose.	218	202	420	10	11	21	6	5	11	222	208	450
Saint-Joseph	955	919	1872	50	48	98	4	5	9	999	962	1961
Saint-Pierre.	1013	915	1928	38	48	86	21	15	34	1050	950	1980
Saint-Louis	1270	1026	2296	55	58	115	22	9	51	1503	1075	2578
Saint-Léu.	226	188	414	5	6	11	2	4	6	229	190	419
Saint-Paul.	1280	1096	2376	45	40	85	55	24	57	1292	1112	2404
TORNAUX.	8502	7478	15780	319	347	666	205	117	522	8416	7708	16124

N^o 8.

POPULATION BLANCHE.

Mouvement de la population blanche pendant l'année 1821.

NOMS DES COMMUNES.	EXISTANT AU 1 ^{er} JANVIER 1821.			NAISSANCES.			DÉCÈS.			EXISTANT AU 1 ^{er} JANVIER 1822.		
	TOTAL.		Femmes.	TOTAL.		Femmes.	TOTAL.		Femmes.	TOTAL.		Femmes.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Saint-Denis	922	872	1794	49	48	97	57	25	82	914	895	1809
Sainte-Marie	212	186	398	2	7	9	3	3	5	211	195	404
Sainte-Suzanne	470	418	888	10	11	21	7	8	15	475	421	894
Saint-André	646	622	1268	27	24	51	27	21	48	646	625	1271
Saint-Benoît	1091	1115	2204	29	24	55	15	14	29	1105	1125	2228
Sainte-Rose	222	208	430	15	11	26	4	2	6	285	217	450
Saint-Joseph	999	962	1961	57	51	68	20	14	54	1016	979	1995
Saint-Pierre	1030	950	1980	51	44	95	28	25	55	1055	969	2022
Saint-Louis	1503	1075	2578	52	58	110	26	18	44	1529	1115	2644
Saint-Leu	229	190	419	7	12	19	5	3	8	251	199	450
Saint-Paul	1292	1112	2404	34	40	74	27	20	47	1299	1132	2451
TOTAUX	8416	7708	16124	513	510	625	219	150	569	8510	7868	16578

POPULATION BLANCHE, N°, g.

Mouvement de la population blanche pendant l'année 1822.

Note. Dans les 721 enregistrements de naissances sont comprises des constatations autorisées par jugemens, de naissances dont les déclarations avaient été omises lors de la naissance des individus.

SATORI

Saint-Denis	i
Sainte-Marie	i
Sainte-Suzanne	4
Saint-Benoit	xi
Saint-Paul	6

Ainsi, il n'est effectivement né pendant cette année que 698 enfants; on a dû cependan porter les 721 comme accroissement de la population; car pour avoir été omis au temps présent, ces individus n'existent pas moins.

N° 10.

POPULATION BLANCHE.

Mouvement de la population blanche pendant l'année 1823.

NOMS DES COMMUNES.	EXISTANT AU 1 ^{ER} JANVIER 1825.			NAISSANCES.			DÉCÈS.			EXISTANT AU 1 ^{ER} JANVIER 1824.		
	Hommes.		Femmes.	Hommes.		Femmes.	Hommes.		Femmes.	Hommes.		Femmes.
	TOTAL.	Femmes.	TOTAL.	Femmes.	TOTAL.	Femmes.	TOTAL.	Femmes.	TOTAL.	Femmes.	TOTAL.	Femmes.
Saint-Denis	907	910	1817	49	52	101	52	50	82	904	952	1836
Sainte-Marie	214	200	414	9	3	12	4	5	7	219	200	419
Sainte-Suzanne	479	429	908	14	12	26	16	8	24	477	455	910
Saint-André.	658	652	1290	32	31	63	23	26	49	667	657	1304
Saint-Benoît.	1157	1146	2285	54	54	108	56	5	59	1135	1197	2532
Sainte-Rose.	257	221	458	9	9	18	5	4	9	241	226	467
Saint-Joseph	1041	1028	2069	36	51	67	15	11	24	1064	1048	2112
Saint-Pierre.	1084	1002	2086	46	50	96	19	17	56	1111	1055	2146
Saint-Louis	1568	1159	2527	55	51	104	15	15	28	1406	1197	2605
Saint-Leu.	253	206	439	15	4	17	5	2	7	241	208	449
Saint-Paul.	1295	1158	2451	39	43	82	46	28	74	1286	1175	2459
TOTaux.	8651	8091	16742	554	540	694	254	145	599	8751	8286	17057

N° 11.

POPULATION BLANCHE.

Résumé de la situation de la population blanche créole au 1^{er} janvier de chacune des années suivantes.

NOMS DES COMMUNES.	1717	1776	1804	1810	1815	1818	1819	1820	1821	1822	1825	1826
Saint-Denis . . .			1502	1595	1765	1805	1828	1844	1794	1809	1817	1856
Sainte-Marie . . .			455	568	461	589	584	587	598	404	414	419
Sainte-Suzanne . . .			714	1957	852	858	859	871	888	894	908	910
Saint-André . . .			1255		1565	1196	1225	1254	1268	1271	1290	1304
Saint-Benoît . . .			1755	1474	1692	2095	2125	2158	2204	2228	2283	2352
Sainte-Rose . . .			551	552	500	405	418	420	430	450	458	467
Saint-Joseph . . .			1085	1415	1819	1769	1826	1872	1961	1995	2069	2112
Saint-Pierre . . .			1519	1597	1404	1856	1886	1928	1980	2022	2086	2146
Saint-Louis . . .			1405	1494	1947	2151	2258	2296	2378	2444	2527	2605
Saint-Leu . . .			522	563	427	401	410	414	419	450	459	449
Saint-Paul . . .			1889	1912	2249	2520	2346	2576	2404	2451	2459	
TOTAUX . . .	990	6540	12106	12725	14481	15194	15556	15780	16124	16378	16742	17057

POPULATION BLANCHE.

Mariages des blancs pendant les années suivantes.

NOMS DES COMMUNES.	1818	1819	1820	1821	1822	1823	TOTAL des 6 années.
Saint-Denis . .	14	16	20	36	25	50	159
Sainte-Marie . .	2	8	1	1	2	2	16
Sainte-Suzanne . .	13	5	6	5	8	9	46
Saint-André . .	10	15	12	14	13	16	80
Saint-Benoît . .	14	21	17	26	18	16	112
Sainte-Rose . .	5	5	11	6	2	5	54
Saint-Joseph . .	14	14	17	14	28	29	116
Saint-Pierre . .	19	21	51	16	26	12	125
Saint-Louis . .	20	13	27	15	17	24	116
Saint-Leu . .	4	5	5	6	2	2	22
Saint-Paul . .	10	29	21	15	27	17	119
TOTAUX . .	125	152	166	154	166	162	925

N° 13.

POPULATION BLANCHE.

Naissances d'enfants naturels constatées pendant les six années suivantes.

NOMS DES COMMUNES.	1818	1819	1820	1821	1822	1823	TOTAL des 6 années.
Saint-Denis . . .	24	28	18	20	25 ⁶	18	133
Sainte-Marie . . .	5	5	1	1	1	5	12
Sainte-Suzanne . . .	2	5	9 ²	1	7	"	24
Saint-André . . .	13	11 ¹	9	6 ⁵	3	"	42
Saint-Benoît . . .	8	18	2	10	21	8	67
Sainte-Rose . . .	3	1	5 ³	8	5	2	22
Saint-Pierre . . .	14	7	15	7	6	"	47
Saint-Joseph . . .	9	11	7 ⁴	10	10	8	55
Saint-Louis . . .	9	6	11	15	10	"	51
Saint-Leu	1	1	"	"	1	1 ⁷	4
Saint-Paul	7	5	10	6	14	"	42
TOTAUX . . .	95	96	85	84 ⁸	101	40	499

¹ Dont 1 enfant trouvé.² " 1 d° d°³ " 1 d° d°⁴ " 1 d° d°⁵ " 1 d° d°⁶ " 1 d° d°⁷ " 1 d° d°7⁸ Pendant 1821 il y a eu une adoption légale.

POPULATION BLANCHE.

Rapport des naissances à la population et des naissances aux décès.

ANNÉES.	POPULATION TOTALE.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	RAPPORT des	
				naissances à la population.	naissances aux décès.
1818	15194	577	255	0.058	2.45
1819	15556	559	315	0.036	1.77
1820	15780	666	322	0.042	2.06
1821	16154	623	369	0.038	1.68
1822	16408	698	357	0.042	1.96
1823	16749	694	399	0.041	1.74
Moyenne de 6 années.	15970	636	353	0.039	1.91

POPULATION BLANCHE.

Passagers partis et arrivés pendant les années suivantes.

	1819	1820	1821	1822	1823	TOTAL des Différences.	TOTAL et Balancee.
Passagers arrivés . . .	284	256	376	290	526	»	1532
Passagers partis . . .	247	285	307	263	181	»	1283
Différence { en plus . . .	37	»	69	27	145	278	249
en moins . . .	»	29	»	»	»	29	

Le tableau n° 11 fournit les résultats suivans :

Première époque. — De 1717 à 1804. — Quarante-vingt-sept ans, pendant lesquels la colonie a été successivement régie par la compagnie des Indes, l'administration royale et l'assemblée coloniale, pendant lesquels aussi la France a été alternativement en paix et en guerre. Durant les années de guerre ont eu lieu les brillantes campagnes de l'Inde, et se sont écoulées les premières et pénibles années de la révolution. L'accroissement de la population blanche, fourni tant par les naissances de créoles que par l'arrivée d'Européens, a été par année, terme moyen, de

128 ^{individus.}

Deuxième époque. — De 1804 à 1810. — Régime impérial; petite paix, le reste temps de guerre. Accroissement moyen annuel, 103

Troisième époque. — De 1810 à 1815. — Occupation anglaise; temps de guerre. Accroissement moyen annuel, 355

Quatrième époque. — Administration royale sous l'ancienne forme de la division des pouvoirs; temps de paix. Accroissement moyen annuel, 237

Cinquième époque. — Administration royale. Réunion des pouvoirs dans la main d'un seul; temps de paix. Accroissement moyen annuel, 507

On ne peut guère comparer que les deux dernières époques durant lesquelles la situation politique n'a point changé, et tous les éléments, hors un, sont

restés les mêmes : l'avantage est pour la dernière. On le doit, d'une part, à plus de communications avec l'Europe ; d'où il est résulté qu'il est demeuré dans la colonie plus d'Européens qu'il n'en est parti. (*Voy. le tableau, n° 14.*) Ce nombre est à peu près au moyen annuel de cinquante, c'est-à-dire environ un sixième de l'accroissement. On le doit, d'autre part, aux naissances d'enfants créoles ; et comme un peu moins de deux des cinq sixièmes restans est le produit d'unions illégitimes (*voy. le tableau n° 13*), il s'ensuit que plus de la moitié de l'accroissement moyen annuel a pour cause le produit des mariages. On peut conclure de ceci qu'il y a une constante et véritable amélioration dans l'état de la colonie ; car les mœurs ne sont meilleures, les mariages plus nombreux et plus féconds, au total, la population ne s'accroît que lorsqu'elle est heureuse. Cette situation a diverses causes sans doute : elle est la conséquence de plus de travail, de plus de produits, de plus d'aïsance ; mais elle est principalement celle d'une administration douce, bienveillante, paternelle ; d'une administration qui encourage la culture, qui protège le commerce ; d'un régime sous lequel le pays étant libre et tranquille, chacun peut avec sécurité se livrer à toutes sortes d'entreprises, à toutes sortes de spéculations.

Rien ne prouve plus que ce résultat en faveur de l'essai que le gouvernement de la métropole a fait pour la première fois, de réunir dans une seule main le pouvoir militaire et le pouvoir civil, le gouvernement et l'administration ; et ce ne sera pas seulement

dans cette partie de cet ouvrage que se présentera l'occasion de faire ressortir cette conséquence , bien digne de fixer l'attention des hommes d'état.



POPULATION LIBRE.

Du moment que l'on eut reconnu comme indispensable aux colonies intertropicales le régime de l'esclavage , on dut adopter le système des affranchissemens qui en est une suite ; mais le bon ordre exigeait qu'il n'en fût donné qu'avec discréction. On pourrait même dire que la conservation des colonies ainsi établies y est attachée : les esclaves y doivent être tenus dans un tel état de dépendance qu'il ne puisse même venir à leur pensée d'en sortir , et le meilleur moyen de les y maintenir est de leur faire envisager l'affranchissement comme le prix de la bonne conduite , et la récompense de services signalés. Le bien qui en résulte est détruit s'il n'est que la conséquence du libertinage et le fruit de l'immoralité. Il n'en a malheureusement pas été toujours ainsi dans diverses possessions des Européens entre les tropiques : l'abus est venu se placer à côté de l'usage , et combien l'abus a eu de suites fâcheuses ! Que pouvait-on attendre en effet de gens qui n'ont rien , ne tiennent à rien , ne donnent aucune garantie à la société , qui , n'ayant rien à perdre , ont tout à gagner dans le désordre public , et peuvent devenir avec la plus grande facilité

des instrumens de trouble dans les mains de l'ambitieux ou de l'intrigant qui les attacheraient à leurs criminelles entreprises en favorisant leurs passions?

Ces considérations durent donc faire imposer des règles restrictives à l'affranchissement : on dut pourvoir à ce que l'affranchi ne tombât pas à charge à la société, ou, ce qui serait pis, ne lui devînt nuisible et ne fit regretter de l'avoir délivré du joug du maître pour ne lui laisser que celui de la loi. Le premier est toujours plus efficace que le second qui est plus facile à soulever, et dont avec quelques ruses, toutes grossières qu'elles soient, on peut alléger la pesanteur. Ainsi la volonté du maître ne suffit pas pour prononcer la liberté d'un esclave, l'approbation du gouvernement est nécessaire. Elle peut être refusée, jamais le maître ne peut être contraint, et celui-ci est obligé de consigner une somme, qui, au besoin, mettrait à même de donner des secours à l'affranchi.

Il est résulté de ces sages principes, sagelement pratiqués à Bourbon, qu'en 1810, à l'époque de la conquête par les Anglais, c'est-à-dire après cent trente ans de colonisation, il n'y avait que deux mille trois cent quarante individus affranchis ou issus d'affranchis, ce qui donne dix-huit pour terme moyen de l'affranchissement annuel. Mais lors de la remise faite en 1815, ce nombre était porté à quatre mille quatre cent cinquante-neuf, dont la plus forte part vient des affranchissemens donnés par les Anglais pendant qu'ils ont occupé l'île, c'est-à-dire de juillet 1810 à avril 1815, ce qui donne quatre cent vingt-deux pour accroissement moyen annuel. Il semble

que ce fût un système adopté pour ses conquêtes par le gouvernement britannique. Il le poursuit en effet avec une constance remarquable à Maurice, où les affranchissemens sont toujours accordés avec une libéralité sans exemple, et où ils sont, pourrait-on dire, d'une immoralité désespérante.

La population libre à Bourbon se place entre les blancs et les esclaves. On y trouve toutes les nuances de couleurs, depuis le noir de la Cafrière jusqu'à un blanc qui décèle l'origine, même à une distance très-éloignée de la source. En général ces hommes sont doux et tranquilles, cherchant toujours à se rapprocher des blancs par les manières, le costume, l'instruction ; faisant toujours cause commune avec eux, soit contre l'ennemi intérieur, comme il parut lors de la révolte d'esclaves qui eut lieu à Saint-Leu en 1812, soit contre l'ennemi extérieur, comme il parut lors de l'attaque et de la prise de l'île en 1810.

Quelques-uns des libres de Bourbon habitent les campagnes où ils sont propriétaires, agriculteurs ou régisseurs et économes d'habitations. Ils y jouissent tranquillement de leur liberté, et l'on en compte qui ont su se concilier beaucoup d'estime (1). Le plus

(1) J'en connais un tellement estimé dans son quartier, que son fils était, avant son affranchissement, et par une tolérance abusive à la vérité, admis à faire le service dans la milice ; sa fille était alors aussi recherchée en mariage par un jeune libre qu'elle a épousé aussitôt qu'elle a été affranchie. Il faut savoir, pour apprécier ceci, que les libres s'éloignent encore plus des esclaves que les blancs eux-mêmes.

grand nombre réside dans les villes et bourgs : ils y exercent les professions sédentaires, comme celles de tailleurs, cordonniers, boulangers, bouchers, etc. Il en est qui sont employés pour les écritures de quelques comptoirs et dans quelques magasins. Il en est même qui se livrent à l'instruction élémentaire, soit pour un très-petit nombre de blancs dont les parents sont peu fortunés, soit pour les individus de leur classe. Les femmes libres, ou sont occupées dans les boutiques, ou exercent les diverses professions de couturières, brodeuses, etc., ou tiennent le ménage de quelques blancs qui n'ont point d'établissement ; presque toutes sont musiciennes, toutes aiment passionnément la parure.

En général, les mœurs de cette population sont peu sévères, soit que cela tienne à l'ignorance des principes de la morale et au défaut d'instruction religieuse, soit que cela découle de l'origine même des individus, presque toujours enfans du vice, soit aussi parce qu'ils ne s'occupent guère de rendre meilleur un avenir qui ne doit pas changer pour eux, et cette dernière considération est d'un haut intérêt, nous y reviendrons.

Examinons quelle a été la situation numérique de cette population aux diverses époques précédemment établies pour la population blanche.

N° 1.

POPULATION LIBRE.

SITUATION EN 1804.

NOMS DES COMMUNES.	Hommes.	Garçons.	Femmes.	Filles.	TOTAL par commune.	
Saint-Denis	81	252	181	200	694	
Sainte-Marie	19	45	34	39	137	
Sainte-Suzanne:	41	81	47	39	208	
Saint-André	29	47	40	35	151	
Saint-Benoît.	52	67	68	86	273	
Sainte-Rose.	23	8	4	16	51	
Saint-Joseph	10	16	17	21	64	
Saint-Pierre.	25	68	14	96	205	
Saint-Louis.	16	60	24	48	148	
Saint-Leu.	4	38	4	43	89	
Saint-Paul	86	221	86	285	678	
	586	883	519	908	2696	
Total par sexe.	1269		1427		2696	

POPULATION LIBRE.

SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1810.

NOMS DES COMMUNES.	NOMBRE.
Saint-Denis	615
Sainte-Marie	270
Sainte-Suzanne. { Réunis sous le nom Saint-André. { de Saint-Jean.	298
Saint-Benoît	225
Sainte-Rose	65
Saint-Joseph	55
Saint-Pierre	241
Saint-Louis	187
Saint-Leu	131
Saint-Paul. ,	753
TOTAL	2840

N° 5.

POPULATION LIBRE.

SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1815.

NOMS DES COMMUNES.	NOMBRE.
Saint-Denis.	1429
Sainte-Marie.	231
Sainte-Suzanne.	248
Saint-André.	209
Saint-Benoît.	472
Sainte-Rose.	70
Saint-Joseph.	100
Saint-Pierre.	337
Saint-Louis.	172
Saint-Leu.	159
Saint-Paul.	1032
TOTAL.	4459

POPULATION LIBRE.

SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1818.

NOMS DES COMMUNES.	NOMBRE.
Saint-Denis	1138
Sainte-Marie	253
Sainte-Suzanne	309
Saint-André	249
Saint-Benoît	566
Sainte-Rose	105
Saint-Joseph	122
Saint-Pierre	304
Saint-Louis	200
Saint-Leu	173
Saint-Paul	1139
<hr/>	
TOTAL	4558

Ce nombre total se divise comme suit :

Hommes	{ de 50 ans et au-dessus	208	{ 2167
	de 18 ans à 50 ans	908	
	au-dessous de 18 ans	1051	
Femmes	{ de 45 ans et au-dessus	392	{ 2591
	de 15 ans à 45 ans	1089	
	au-dessous de 15 ans	910	
<hr/>		4558	

N° 5.

POPULATION LIBRE.

Mouvement de la population libre pendant l'année 1818.

186

NOMS DES COMMUNES,	EXISTANT AU 1 ^{er} JANVIER 1818.			NAISSANCES.			DÉCÈS.			EXISTANT AU 1 ^{er} JANVIER 1819.		
	TOTAL.		Femmes.	TOTAL.		Femmes.	TOTAL.		Femmes.	TOTAL.		Femmes.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Saint-Denis	535	605	1138	16	24	40	18	14	52	553	613	146
Sainte-Marie	108	145	255	2	9	11	2	2	2	110	152	262
Sainte-Suzanne	155	156	309	12	8	20	2	n	n	163	164	327
Saint-André	121	128	249	4	6	10	1	4	5	124	130	254
Saint-Benoit	250	316	566	8	7	15	1	n	1	257	323	580
Sainte-Rose.	49	56	105	1	4	5	1	1	1	49	59	108
Saint-Joseph	54	68	122	1	1	2	n	n	2	55	67	122
Saint-Pierre.	155	169	304	10	10	20	2	5	5	143	176	319
Saint-Louis.	118	82	200	8	4	12	1	n	1	125	86	211
Saint-Leu.	78	95	175	4	5	9	1	2	3	81	98	179
Saint-Paul	566	573	1139	25	26	49	25	52	57	564	567	1151
TOTALX.	2167	2591	4558	89	104	195	52	60	112	2204	2455	4659

N° 6.

POPULATION LIBRE.

Mouvement de la population libre pendant l'année 1819.

187

NOMS DES COMMUNES.	EXISTANT AU 1 ^{er} JANVIER 1819.			NAISSANCES.			DÉCÈS.			EXISTANT AU 1 ^{er} JANVIER 1820.		
	Hommes.		Femmes.	Hommes.		Femmes.	Hommes.		Femmes.	TOTAL.		Femmes.
	TOTAL.		Femmes.	TOTAL.		Femmes.	TOTAL.		Femmes.	TOTAL.		Femmes.
Saint-Denis.	555	615	1146	26	25	49	18	25	45	541	611	1152
Sainte-Marie.	110	152	262	9	4	15	4	5	9	115	151	266
Sainte-Suzanne.	165	164	327	8	3	11	5	3	6	168	164	352
Saint-André.	124	150	254	4	6	10	5	3	6	125	133	258
Saint-Benoit.	257	525	580	5	5	8	2	1	5	260	255	585
Sainte-Rose.	49	59	108	5	5	5	5	5	5	49	62	111
Saint-Joseph.	55	67	122	1	2	5	2	2	4	54	67	121
Saint-Pierre.	145	176	319	7	4	11	5	4	7	147	176	325
Saint-Louis.	125	86	211	8	7	15	2	2	4	151	91	222
Saint-Léon.	81	98	179	4	5	7	1	4	5	84	97	181
Saint-Paul.	564	567	1131	27	22	49	11	10	21	580	579	1159
TOTAUX.	2204	2435	4659	99	80	179	49	59	108	2254	2456	4710

2

POPULATION LIBRE.

Mouvement de la population libre pendant l'année 1820.

N° 8.

POPULATION LIBRE.

Mouvement de la population libre pendant l'année 1821.

NOMS DES COMMUNES.	EXISTANT		ACCROISSEMENT.		DÉCÈS.		EXISTANT	
	AU 1er JANVIER 1821.		NAISSANCES. AFFRANCHISSEMENT.		TOTAL.		AU 1er JANVIER 1822.	
	Femmes.	Hommes.	TOTAL.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Saint-Denis.	547	621	1168	26	39	55	5	60
Sainte-Marie.	118	152	270	5	6	1	1	7
Sainte-Suzanne.	168	167	335	8	15	1	1	16
Saint-André.	126	140	266	6	8	2	1	5
Saint-Benoit.	270	353	605	12	2	14	1	5
Sainte-Rose.	51	62	115	6	1	7	0	7
Saint-Joseph.	55	68	125	3	1	4	0	4
Saint-Pierre.	154	186	340	7	8	15	0	8
Saint-Louis.	135	96	229	10	7	17	0	17
Saint-Leu.	84	105	199	4	1	5	0	5
Saint-Paul.	597	596	1195	27	25	52	2	55
Total.	2505	2526	4829	111	93	204	7	9
						16	220	44
							52	96
							2578	2575
								4955

N° 9. *Mouvement de la population libre pendant l'année 1822.*

POPULATION LIBRE,

NOMS DES COMMUNES.	EXISTANT AU 1er JANVIER 1822.		ACCROISSEMENT NAISSANCES.		DÉCÈS		EXISTANT AU 1er JANVIER 1825.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Saint-Denis.....	559	626	1185	24	29	55	3	53
Sainte-Marie.....	120	151	271	9	6	15	1	128
Sainte-Suzanne....	172	174	346	2	4	6	6	174
Saint-André.....	129	145	274	6	2	8	5	130
Saint-Benoît.....	282	356	618	17	15	32	2	292
Sainte-Rose.....	56	61	117	4	4	4	2	58
Saint-Joseph.....	58	69	127	5	5	1	1	58
Saint-Pierre.....	153	191	344	11	8	19	5	164
Saint-Louis.....	142	101	245	8	5	15	1	149
Saint-Leu.....	86	104	190	2	5	2	1	88
Saint-Paul.....	621	617	1258	18	27	45	10	11
Totaux.....	2578	2575	4955	101	104	205	5	43
						3	208	49
							92	2439
								2650
								5069

N° 10.

POPULATION LIBRE.

Mouvement de la population libre pendant l'année 1285.

NOMS DES COMMUNES,	EXISTANT AU 1er JANVIER 1825.		ACCROISSEMENT.		DÉCÈS		EXISTANT AU 1er JANVIER 1824.		TOTAL.	
			NAISSANCES, AFFRANCHISEM.		TOTAL.		Femmes.			
	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		
Saint-Denis...	569	659	1208	50	54	64	*	*	1210	
Sainte-Marie...	128	157	285	8	5	15	*	*	292	
Sainte-Suzanne...	174	177	551	7	5	10	*	*	358	
Saint-André...	130	140	270	5	6	9	*	*	261	
Saint-Benoit...	292	344	636	28	18	46	*	*	661	
Sainte-Rose...	58	60	118	*	4	4	*	*	119	
Saint-Joseph...	58	72	150	1	1	2	*	*	152	
Saint-Pierre...	164	194	358	5	6	9	*	*	364	
Saint-Louis...	149	106	255	5	10	10	*	*	261	
Saint-Leu...	88	108	296	4	5	9	*	*	204	
Saint-Paul...	629	655	1262	27	28	55	*	*	1297	
TOTAUX.....	2459	2650	5069	118	115	251	*	*	5159	
							251	75	2677	
								66	141	
									2482	

N° 1).

POPULATION LIBRE.

Résumé de la situation de la population libre au 1^{er} janvier de chacune des années suivantes.

NOMS DES COMMUNES.	1804	1810	1815	1818	1819	1820	1821	1822	1825	1824	OBSERVATIONS.		
											1168	1185	1208
Saint-Denis	694	615	1429	1158	1146	1152	1168	1185	1208	1210	en 1820,	292	4
Sainte-Marie.	157	270	251	255	262	266	270	271	285	285	en 1821,	358	16
Sainte-Suzanne	268	248	309	327	352	355	346	351	351	358	en 1822,	358	15
Saint-André.	151	298	209	249	254	258	266	274	274	270	261	661	25
Saint-Benoit.	275	225	472	566	580	585	605	618	618	656	661		
Sainte-Rose	51	65	70	105	108	111	115	117	117	118	119		
Saint-Joseph.	64	55	100	122	122	121	125	127	127	150	152		
Saint-Pierre	25	241	357	504	319	325	340	344	344	358	364		
Saint-Louis.	148	187	172	200	211	222	229	245	245	255	261		
Saint-Leu.	89	131	159	175	179	181	189	190	190	196	204		
Saint.Paul.	678	755	1032	1159	1151	1159	1193	1258	1262	1297			
TOTAUX	2696	2840	4459	4558	4659	4710	4829	4953	5069	5159			

POPULATION LIBRE.

Mariages de libres pendant les années suivantes.

NOMS DES COMMUNES.	1818	1819	1820	1821	1822	1823	TOTAL des 6 années.
Saint-Denis.....	2	3	8	11	4	5	55
Sainte-Marie....	2	1	1	2	2	3	7
Sainte-Suzanne...	1	1	2	5	2	1	12
Saint-André....	2	2	1	4	2	2	7
Saint-Benoît....	1	3	5	4	3	3	17
Sainte-Rose....	1	2	2	2	1	2	6
Saint-Joseph....	2	1	2	2	1	2	4
Saint-Pierre.....	1	3	2	1	3	2	10
Saint-Louis.....	2	2	2	2	2	2	2
Saint-Leu.....	1	2	2	2	1	3	7
Saint-Paul.....	2	4	2	10	7	5	50
TOTAUX...	11	18	21	37	24	24	155

POPULATION LIBRE.

Naissances d'enfants naturels constatées pendant les années suivantes.

NOMS DES COMMUNES.	1818	1819	1820	1821	1822	1823	TOTAL des six années.
Saint-Denis....	32	40	35	41	40	42	250
Sainte-Marie ..	8	7	11	5	9	7	47
Sainte-Suzanne.	16	8	7	10	5	"	46
Saint-André...	9	4	5	10	6	"	54
Saint-Benoît...	9	5	15	7	16	30	80
Sainte-Rose....	4	2	3	3	3	"	15
Saint-Joseph...	"	1	2	1	1	2	7
Saint-Pierre ...	13	9	13	11	10	7	63
Saint-Louis....	8	13	9	12	10	7	59
Saint-Leu.....	7	7	10	6	7	"	57
Saint-Paul	32	38	45	34	57	"	184
TOTAUX..	138	134	151	140	144	95	802

N° 14.

POPULATION LIBRE.

Rapport des naissances à la population, et des naissances aux décès.

ANNÉES.	POPULATION TOTALE.	NAISSANCES	DÉCÈS.	RAPPORT DES NAISSANCES	
				A LA POPULATION.	AUX DÉCÈS.
1818	4558	195	112	0.042	1.72
1819	4659	179	108	0.038	1.65
1820	4710	217	98	0.046	2.21
1821	4829	220	96	0.045	2.29
1822	4955	208	92	0.042	2.26
1823	5069	251	141	0.045	1.64
MOYENNE des 6 années.	4793	208	108	0.043	1.92

En opérant comme précédemment, on verra que l'accroissement moyen annuel de la population a été, pendant

- La première époque, de 31 à 32.
- La deuxième *id.* 24.
- La troisième *id.* 324.
- La quatrième *id.* 53.
- La cinquième *id.* 100.

Cet accroissement a deux causes, les naissances et

13*

les affranchissemens. Pendant la première et la troisième époque, cette dernière cause a été la plus influente, mais surtout pendant la troisième. En évaluant d'après les bases actuelles, pour les cinq années qui la composent, les naissances des libres, elles n'auraient été guère plus du quart de l'accroissement, et, en suivant ce rapport, qui est beaucoup trop fort, les affranchissemens auraient encore été hors de toute proportion raisonnable, et avec le nombre des esclaves, et avec celui des affranchis antérieurs. On aperçoit combien il y avait de danger dans ces affranchissemens subits et en si grand nombre, dans un temps où des têtes, naturellement ardentes, avaient acquis un nouveau degré d'effervescence par les discussions publiques, par les événemens politiques et militaires dont les noirs avaient été témoins pendant la fin de la première et pendant la deuxième époque : aussi est-ce pendant la troisième époque que l'on vit éclater la révolte de Saint-Leu, dont la seule cause peut-être fut cette énormité d'affranchissemens, trop faible encore au gré des esclaves qui n'y avaient point participé.

Cette marche de l'administration de la troisième époque força celle des deux époques suivantes à plus de circonspection. Depuis 1818 notamment jusqu'à 1824, il n'y a eu que vingt-trois affranchissemens, et il faut dire que les habitans eux-mêmes avaient reconnu combien cette rigidité était fondée; il y eut bien peu de demandes à dressées au gouvernement.

Si les affranchissemens forment une si faible part de l'accroissement de la population libre pendant la

cinquième époque, et s'il est dû presque en entier aux naissances , on voit combien prend d'extension , sur cette classe notamment, ce qui a été précédemment remarqué à l'égard des blancs , et combien mérite d'attention la conséquence que j'en ai tirée pour établir l'évidence de l'amélioration de la situation de la colonie.

Il serait intéressant de présenter le nombre d'unions légitimes qui existent dans cette population , et je regrette de ne pouvoir le faire. Cependant , en considérant le tableau n° 4 , on voit que deux cinquièmes à peu près étaient au-dessous de dix-huit ans pour les hommes et de quinze ans pour les femmes ; un peu plus de deux cinquièmes dans la force de l'âge ; enfin un peu moins d'un cinquième avait dépassé l'âge de cinquante ans pour les hommes , et celui de quarante-cinq pour les femmes. Le tableau n° 12 fait voir que , pendant la dernière époque , les mariages ont été , terme moyen , de 22 par an , c'est-à-dire à peu près le centième de la portion de la population susceptible de contracter ce lien , portion au reste dont plusieurs l'avaient déjà formé. D'un autre côté , si l'on déduit du nombre des enfans nés pendant cette même cinquième époque celui des enfans naturels , on verra que ces nombres étant au moyen , le premier de 204 , le second de 134 , il restera 70 pour celui des enfans légitimes , proportion extrêmement faible.

On peut conclure de ces trois données de quelle importance il est que l'attention soit portée vers l'amélioration des mœurs de la population libre.

Un des premiers moyens, sans doute, est l'instruction religieuse, un autre est le travail.

L'établissement des écoles chrétiennes et celui des sœurs de Saint-Joseph, dans les quartiers où l'on a pu en placer, ont attiré un assez grand nombre d'enfants libres des deux sexes. Ces enfans y ont reçu la semence des principes de la religion, qu'ils négligeraient peut-être en avançant en âge, mais qui ne seront pas entièrement oubliés et laisseront toujours quelque germe dont il ne s'agira que de faciliter le développement.

Quant au travail, avant la prise de l'île, le sous-préfet, M. Marchant, avait tenté de porter les libres vers l'exercice de certaines professions utiles, lucratives, mais qu'on abandonnait aux esclaves. Il réunit à cet effet plusieurs jeunes gens auxquels il fit enseigner le calfatage, la voilerie, le métier de tourneur, le charpentage des navires. Quelques-uns ont profité de l'apprentissage qu'ils firent alors, et il en existe encore, quoique en petit nombre.

Les sœurs de Saint-Joseph ont appris aux jeunes filles à travailler ; mais jusqu'ici l'instruction reçue par les garçons, chez les frères des écoles chrétiennes, est bornée à la lecture, à l'écriture et aux premiers éléments d'arithmétique. Pour la très-grande majorité de ces enfans, comme pour une bonne partie des Européens, écrire et calculer assez pour établir un compte d'ouvrages ou un mémoire de fournitures, doit être le *nec plus ultrà* de la science. Le travail manuel doit leur procurer l'existence, il doit être la base de leur instruction. Aussi avait-on vu avec sa-

tisfaction le projet d'organiser les écoles des frères de sorte qu'une portion du jour fût employée à l'enseignement élémentaire qui leur est habituel, et le reste à l'apprentissage des métiers et professions utiles. L'institut des frères des écoles chrétiennes n'est pas à la vérité disposé à cet effet; mais, parmi ces hommes dévoués au bien de leurs semblables, il s'en trouve qui ont exercé ces diverses professions; et l'avantage immense qui résulterait de l'adoption d'un semblable parti est si grand, qu'il n'y aurait de la part des supérieurs pas un seul moment d'hésitation.

Ce moyen d'instruction est au reste à peu près le seul. Des blanes, engagés même militairement au service, n'auront ni la patience ni la volonté de se mettre à la tête de ces ateliers d'apprentis. S'ils n'étaient pas militaires, le bénéfice qu'ils trouveraient à exercer eux-mêmes ne pourrait être égalé par la paie qu'ils recevraient pour cet enseignement. On ne peut penser à en charger des esclaves, qui d'ailleurs, trop peu instruits eux-mêmes, ne suivent qu'une aveugle routine ou une servile imitation. Il ne peut être remis qu'au zèle religieux, à une exécution franche des vœux d'obéissance et de charité, à un sentiment d'humanité aussi vif que pur et désintéressé.

Ce n'est pas que, parmi les libres, il ne puisse s'en trouver qui soient susceptibles de s'engager très-avant dans une route où ils auraient un bon modèle à suivre, quoiqu'il fût dans une colonie voisine. Mais l'exception prouve la règle, et je n'entends parler ici qu'en thèse générale.

Une mesure principale, et je ne crains pas de le

dire, indispensable, maintenant surtout que toutes les nations qui ont des colonies à esclaves en prévoient l'affranchissement, est de préparer dès à présent la fin de l'espèce d'ilotisme dans lequel végète la population intermédiaire, objet de ces réflexions. Elle jouit des droits civils, il est vrai, mais avec de certaines modifications. Elle est exclue de l'exercice des droits politiques. Les naissances, les mariages, les décès des individus qui la composent, sont constatés comme ceux des blancs, mais sur des registres séparés. Ils ne peuvent former d'unions qu'entre eux; aucune succession de blanc ne peut être recueillie par un libre; aucune donation ne peut avoir lieu de blanc à libre, ni de libre à blanc. Obligés de servir dans la milice, ils sont exclus des compagnies d'élite, ils forment exclusivement celles de canonniers; ils sont admis dans celles du centre, mais ils ne peuvent être officiers dans aucune. En un mot, une forte ligne de démarcation est tracée entre les deux populations et ne peut être dépassée.

De même que l'affranchissement est la récompense de la bonne conduite de l'esclave, de même l'admission à tous les droits des blancs pourrait être celle de l'affranchi.

Mais pour servir, comme je l'entends, à l'amélioration morale des individus de cette classe, cette admission ne devrait être accordée qu'à des conditions auxquelles chacun pourrait atteindre, mais dont aucun ne pourrait être relevé ni dispensé. On exigerait, par exemple, du libre qui la solliciterait, la preuve qu'il est issu de légitimes mariages depuis la

troisième génération ; il serait ainsi déjà éloigné de l'esclavage. Il faudrait que ni lui ni ses auteurs n'eussent jamais été repris de justice, et ne fussent en aucune manière reprochables, soit du côté des mœurs, soit du côté de la probité; qu'il eût une propriété immobilière dont la valeur ou le revenu seraient déterminés et suffisants à son existence et à celle de sa famille, ou qu'il possédât un magasin d'une valeur établie, ou qu'il exerçât comme maître, depuis un nombre d'années et avec un nombre d'ouvriers dont le minimum serait réglé ; telle ou telle profession qui, dans l'opinion coloniale, n'est pas jugée dérogeant à la qualité de blanc et que la loi déterminerait. Ce libre devrait présenter requête au gouvernement, qui ordonnerait une enquête d'après laquelle prononcerait le tribunal de première instance, en chambre du conseil. Ce prononcé serait porté à la cour royale. L'enquête serait soumise au procureur général, qui pourrait y ajouter toutes les recherches qu'il jugerait utiles. La cour en délibérerait à son tour en chambre du conseil, et enfin le conseil privé prendrait connaissance du tout. Si le résultat de toutes ces informations était favorable, le gouverneur prononcerait définitivement l'admission dans la population blanche; son ordonnance serait enregistrée aux greffes de la cour et du tribunal. Les changemens nécessaires seraient faits aux registres de l'état civil, et de ce moment l'individu qui aurait été l'objet de ces scrupuleuses investigations, jouirait des mêmes droits, serait admissible aux mêmes emplois que les blancs.

Ainsi l'on arriverait, lentement il est vrai, mais

progressivement et sans secousses, à un affranchissement général. La vanité des libres, qui est un défaut en ce moment parce qu'elle est sans objet, tournerait au profit de la société. Pour arriver au but vers lequel ils tendraient sans cesse, il n'en est pas un qui ne voulût, dès à présent, marcher dans la voie qui seule pourrait l'y conduire.

Il y aurait bien peu de danger, si toutefois il y en avait, dans l'adoption de cette mesure. Qu'est-ce en effet, dans l'état actuel de la colonie, que ces droits politiques réservés aux seuls blancs? A bien dire, ils se réduisent aux places du conseil privé, aux fonctions municipales, aux grades d'officiers de milice, et bien peu de blancs déjà peuvent y atteindre. Les places de judicature et certaines fonctions qui s'y rattachent, exigent de longues études, des connaissances étendues qui, de long-temps, en tiendront éloignés les créoles qui n'auront pas fait en France leur éducation. D'ailleurs le nombre des libres qui pourraient y aspirer sera très-restrint long-temps encore d'après l'état actuel des choses.



POPULATION NOIRE.

GENS EN MANUMISSION.

Entre la classe des gens libres et celle des esclaves, se trouvent à la tête de celle-ci *les gens en manumission*. On caractérise ainsi des esclaves que leurs maîtres ne veulent ou ne peuvent affranchir, et qui n'ont, pour ainsi dire, qu'une liberté viagère. Quoique cet état soit autorisé par les réglements coloniaux, cependant il est facile de reconnaître qu'il est vicieux, parce que cette sorte d'affranchissement dépendant uniquement des maîtres, étant ignorée du gouvernement, place l'esclave dans une position équivoque, dangereuse pour la société; aussi les inconveniens qui en découlent ont été sentis, et c'est peut-être à la discrétion des maîtres que l'on doit le très-petit nombre d'individus en manumission. On ne l'évalue pour toute l'île qu'à cent ou cent cinquante, ce qui est la 460^e partie de la population noire (¹).

(1) A Bourbon, les mots *esclave* et *noir* sont synonymes. Un esclave, quelle que soit la teinte de sa couleur et à quelque degré qu'elle se rapproche de la blanche, est appelé *noir*.

Le mot *nègre* n'y est jamais pris qu'en mauvaise part. Quoi qu'on dise une bonne négresse, une jolie négresse, on ne dira jamais un bon nègre, un joli nègre, comme il est rare que l'on dise un mauvais noir.

ESCLAVES.

Nous arrivons enfin à la population, sujet des plus graves réflexions, quelque parti que l'on embrasse dans cette cause, soit que se parant vaniteusement du nom de philanthrope, on professe l'horreur de l'esclavage sans considérer la position dans laquelle se trouve l'esclave aux colonies françaises, ni l'état de misère, d'abjection, de danger continual de perdre la vie auquel on l'arrache en Afrique; soit que plus véritablement ami de l'homme et considérant la question sous d'autres rapports, on pense que ce qu'on appelle esclavage dans l'état actuel de la société puisse et doive être maintenu, si l'on veut conserver quelque possession intertropicale et maintenir le système de culture auquel celles qui nous restent doivent leur prospérité.

Nous n'en sommes plus à savoir s'il convient à l'Europe de consommer du sucre et du café. La question est résolue : les besoins existent, et nous ne pouvons plus mettre en doute s'ils doivent être satisfaits. En vain dirait-on que ces besoins sont factices, parce que, s'ils étaient réels, la nature aurait donné la facilité de les remplir sous la zone où nous vivons. L'expérience a décidé; et ce sont maintenant de véritables besoins auxquels il n'y a plus possibilité de résister.

Mais, dit-on encore, est-il donc indispensable que ce soit l'espèce noire qui vienne ainsi au secours de l'espèce blanche? Ce n'est plus une question aujourd'hui,

peut-on répondre avec vérité, que de savoir si les blancs, les Européens du moins, peuvent se livrer à la culture des terres sous la zone torride; s'ils peuvent y travailler pendant quinze heures sous l'influence d'un soleil ardent, réfléchi par une terre brûlante et des roches calcinées. De prétendues démonstrations de cette possibilité, jetées dans le public il y a quelques années, sont au contraire la preuve la plus palpable de la négative. Que des blancs travaillent de certains métiers dans ces pays, à découvert si l'on veut, on le conçoit, je ne prétends pas le nier, je mentirais à ce que j'ai vu; mais il faut dire qu'on n'exige pas d'eux une assiduité semblable à celle que réclame indispensablement le travail des terres. On pourrait avec plus de raison citer les économies, Européens pour le plus petit nombre, créoles pour la plupart, qui suivent dans les champs les travaux des noirs. Eh bien! ils ne peuvent y résister. C'est donc une vérité démontrée par l'expérience, et l'on doit dire malheureusement démontrée, que les noirs seuls peuvent être employés à la culture dans les régions équatoriales.

Les indigènes mêmes de Madagascar nous en fournissent une preuve. On remarque chez eux que la couleur très-noire de la peau, le tissu cutané très-épais et très-huileux, les cheveux crépus, serrés et formant une masse compacte interposée entre le cerveau et les rayons solaires, caractérisent ceux qui sont le plus rapprochés de l'équateur; tandis que la couleur s'éclaircit, la peau devient plus mince, et les cheveux plus lisses, plus soyeux et plus rares, à mesure qu'on s'en éloigne. Ce n'est

point seulement un effet de la lumière ou de la chaleur; c'est un des élémens de la constitution individuelle. La nature a marqué à chacun sa place sur le globe , et c'est contrarier son vœu que de vouloir faire exécuter sous la zone torride, par le blanc, qui n'y est pas né, des travaux auxquels le noir seul peut se livrer sans danger pour son existence.

Mais , poursuit-on , quelle nécessité que les noirs soient dans l'état d'esclavage? Les faits répondent encore à cette question : l'homme ne travaille que pour satisfaire à ses besoins ou aux projets de son ambition. Le noir ne connaît point l'ambition et n'a que très-peu de besoins. Abandonné à sa volonté il ne fait rien; sa vie n'est qu'un long repos entre-coupé de rares instans d'activité. Il faut, pour sortir de cette inertie , qu'il soit forcé au travail , et l'on n'y parvient qu'en lui imposant une entière soumission aux ordres d'autrui. C'est le seul moyen d'obtenir des résultats maintenant indispensables , pour lesquels il faut s'être procuré de nombreux ouvriers avec l'assurance de les conserver dans ses ateliers et d'en obtenir tout le travail possible. Tel est l'objet de l'esclavage dans les colonies françaises.

Mais quel est donc cet état? Il s'en faut du tout qu'il donne au maître le droit de vie et de mort sur ses esclaves , qu'ils soient des instrumens qu'il puisse impunément briser. Ce sont des serviteurs qui lui sont engagés pour la vie , qui lui doivent tous les produits de leur force et de leur intelligence , et auxquels par contre il doit protection, nourriture, entretien , tous ses soins en un mot , en santé comme

en maladie. Il y en a entre eux une sorte de contrat dont l'autorité du prince est garante. D'une part, elle assure au maître la présence de ses ouvriers sur son habitation, le maintien d'une exacte subordination, leur retour s'ils s'éloignent; de l'autre, elle assure à l'esclave protection et secours contre tous actes vexatoires, pourvu qu'il remplisse ses devoirs.

L'esclavage est dans les colonies françaises une domesticité viagère, tandis qu'en France la domesticité est un esclavage annuel et temporaire. Voilà sa véritable définition.

Sans plus nous embarrasser, au reste, d'une question qui semble actuellement résolue, prenons les choses à Bourbon, dans leur état actuel.

La population noire de cette île se compose de quatre castes principales : les Créoles, les Indiens, les Madécasses, vulgairement appelés Malgaches, les Cafres ou Mozambiques; ces trois dernières castes ont elles-mêmes plusieurs subdivisions.

Les Cafres ont été importés directement de la côte d'Afrique, notamment de Zanzibar, ou bien ils ont été transportés de ce continent par des marchands arabes sur la côte occidentale de Madagascar, conduits à Tamatave sur la côte orientale, et de là à Bourbon. Ces hommes sont en général dénués d'intelligence; mais ils sont doux, obéissants et tranquilles, pourvu qu'il leur soit accordé quelque repos et beaucoup de vivres. Ils sont rarement employés autrement qu'à la pioche, c'est-à-dire à la culture des terres, ou bien aux travaux qui exigent de la force : ils supportent aisément la fatigue. On

en trouve qui deviennent de bons ouvriers, mais c'est une exception.

Le Malgache au contraire convient moins aux travaux de force, mais on en fait de très-bons ouvriers pour toutes les professions. J'ai vu des tailleurs de pierre qui exécutaient toutes sortes de tailles, de moulures, quelques sculptures même, avec une exacte précision. J'en ai connu un qui était très-bon appareilleur et se servait aussi bien qu'un ouvrier blanc du compas, de l'équerre et du niveau. Une grande partie de ceux qui sont dans les habitations entendent fort bien la fabrication du sucre. Ces hommes, ceux surtout depuis Tamatave jusque vers la province d'Anossy, et parmi eux les *Antacim* notamment, ont une grande intelligence et beaucoup d'aptitude à l'imitation. Ils apprennent facilement le français, et leurs organes sont conformés pour qu'ils le prononcent correctement. Mais à côté de ces avantages qui rendent le Malgache si précieux aux habitans de Bourbon, il faut dire qu'il est remuant, léger, vindicatif, variable dans ses habitudes et ses attachemens; qu'il a les passions extrêmement vives, cherche sans cesse et trouve presque toujours les moyens de les satisfaire.

Lors des guerres de l'Inde, on introduisit à Bourbon quelques individus de ce pays, la plupart de la côte Malabar. C'est une espèce d'hommes faible, peu propre à de grands travaux, mais en général ils sont honnêtes et dignes de confiance.

La quatrième caste des esclaves de la colonie se forme des créoles, enfans nés dans l'île de pères et

de mères importés, ou provenant de ces enfans. C'est parmi ceux-là surtout qu'on remarque des différences extrêmes dans la couleur, les traits, les cheveux, les moeurs. Plusieurs sont issus d'individus de même race : quelques-uns de l'union d'un Cafre et d'une Malgache, presque point de celle d'un Malgache et d'une Cafrine. Les réglemens, la morale proscriivent le mélange des couleurs, mais leur voix est souvent méconnue, et les infractions sont toujours prouvées par les résultats eux-mêmes. Toujours quelque caractère, soit la teinte de la peau, soit les traits du visage, soit la nature de la chevelure, vient dévoiler l'origine, et prouver une cohabitation que la loi réprouve, qu'elle est dans l'heureuse impuissance de légitimer, mais à laquelle portent le libertinage et l'ardeur de passions excitées par le climat, quoique les enfans de mères esclaves soient esclaves comme elles, et malgré la répugnance naturelle et morale que cette règle devrait inspirer aux hommes blancs et libres.

Ces enfans sont tous, sans presque aucune exception, élevés dans la case du maître, nourris de sa table, plus gâtés que ses enfans mêmes, avec lesquels ils sont continuellement et dont ils partagent les jeux. Il résulte de ce genre de vie, qui malheureusement se prolonge quelquefois au-delà de la première enfance, que ces noirs s'habituent à trop de familiarité, qu'ils ont plus de besoins sans avoir plus de moyens de les satisfaire, et que, pour y parvenir, ils sont en quelque sorte forcés à employer des moyens illicites. Mais il faut le dire avec justice, il en est bon nom-

bre qui, mus par le plus honorable sentiment de reconnaissance, animés d'un véritable attachement et d'une fidélité inviolable, justifient la confiance de leur maître et s'acquittent de la façon la plus louable des devoirs qui leur sont imposés, soit pour l'ordre intérieur de la maison, soit pour la garde des magasins, soit pour la conduite de certains travaux. Ce sont les noirs Créoles qu'on destine de préférence aux métiers sédentaires ou pour lesquels on travaille à couvert. Quelques-uns jouent assez bien du violon, de la clarinette; ils manient avec adresse le tambour de basque; ils sont les ménétriers de la famille, nécessaires dans les réunions, où, sans aucun principe de musique, ils exécutent avec assez de précision les airs de valses et de contredanses.

Cette composition hétérogène de la population esclave est une très-grande garantie pour la tranquillité du pays. Bien qu'elles aient un but commun, il existe entre ces castes principales une jalousie singulière qui naît de l'opinion que chacune a de sa supériorité sur les autres. Elles n'en exigent pas moins une surveillance continue, tant de la part des maîtres que de celle du gouvernement, protecteur commun des uns et des autres.

D'anciens réglements ont établi la proportion dans laquelle les deux classes de libres et d'esclaves devaient être dans les colonies. Tantôt les blancs ont dû être aux noirs dans le rapport de 1 à 50, tantôt dans celui de 1 à 40, puis de 1 à 20. Le rapport de ces deux classes à Bourbon est très-favorable à la première, qui s'y trouve comme 1 à 2 2 $\frac{1}{3}$ environ, si

l'on ne prend que les seuls blancs pour terme de comparaison, mais comme 1 à 2 à peu près, si l'on réunit les libres aux blancs (1). Ces rapports sont très-avantageux, sans doute, pour la sûreté et la tranquillité intérieures de la colonie ; mais la meilleure garantie de la subordination des esclaves, c'est la conduite des maîtres à leur égard. Il est difficile de concevoir un régime plus doux et plus ferme en même temps : les maîtres sont aimés parce qu'ils sont justes ; et si des châtiments sont quelquefois infligés, c'est qu'il n'est pas de rassemblement un peu considérable où il ne se rencontre des gens indisciplinés. Mais les réglemens posent aux corrections des bornes qu'on ne pourrait outrepasser sans impunité. D'autres réglemens établissent les obligations des maîtres, et ce qui concerne la nourriture et l'entretien des esclaves : et il faut le dire, parce que c'est une vérité en même temps qu'un éloge, ces réglemens sont généralement dépassés, lorsque certains articles de l'édit de 1685, vulgairement appelé

(1) Le total de l'état n° 11 de la population blanche est de 17,037

Le total de l'état n° 11 de la population libre est de	5,255
	<hr/>
	22,292

Le total de la dernière colonne de l'état de la population noire est de	45,375
	<hr/>

On compte à la Martinique:

Blancs, 9,867	Esclaves recensés, 77,339
Libres, 11,073	Id. non recensés, 15,000
	92,339

14*

le *Code noir*, sont inconnus à Bourbon, et n'y ont jamais reçu d'exécution; ce qui autorise à penser, dirai-je ici, qu'on connaît bien moins en France que dans les colonies, le régime intérieur qui convient à celles-ci.

Au surplus, la meilleure preuve en faveur de ce qui se passe à Bourbon à l'égard des noirs, est le petit nombre des marrons (1). On ne l'évalue guères qu'à 1200, un peu plus de la quarantième partie de la totalité de la population noire. De ce nombre, cent cinquante au plus, grands marrons incorrigibles, préfèrent tout ce qu'a de pénible une vie toujours errante, passée au milieu des forêts en appréhensions continues; les autres ne sont absens que peu de jours, bientôt ramenés ou revenus d'eux-mêmes.

J'avais formé pour la population noire des tableaux du mouvement annuel de 1818 à 1824, comme je l'ai fait pour les blancs et les libres; mais ce travail portait avec soi, d'une manière trop frappante, l'évidence de l'inexactitude des déclarations de naissances et de décès. Je me suis en conséquence borné à présenter la situation aux diverses époques portées aux résumés des autres populations. C'est le tableau n° 1 ci-après.

(1) On appelle *marron* le noir qui déserte l'atelier de son maître, se retire dans les bois, ou se cache dans les hauts des habitations. La crainte du châtiment qu'auraient mérité une absence du travail, un vol, un manquement à la discipline, est la cause la plus fréquente du marronnage. Beaucoup d'habitaciones n'ont jamais eu de marrons, quelle que soit la discipline qu'on y observe; c'est qu'on y est juste.

Cependant il n'est pas sans intérêt de consigner ici la comparaison des déclarations de naissances et de décès, au total de cette population (tableau n° 2). Si l'exposé des deux dernières colonnes n'est pas conforme à la vérité quant au chiffre, il en diffère peu quant à la proportion. En effet, en comparant la situation de 1818 à celle de 1824 (tableau n° 5), on trouve en moins pour celle-ci une différence de 9085 individus, ce qui donne pour moyenne proportionnelle de la perte annuelle 15,4. La moyenne du tableau n° 2 indique 14,23 : en ne considérant donc que les masses, il y a peu de différence.

Il résulte de ceci deux conséquences frappantes : la première, c'est que le nombre des noirs diminue dans une progression alarmante, qui permet d'apercevoir le moment peu éloigné où la seule colonie qui reste à la France dans la mer des Indes, deviendra nulle pour les produits de la culture, puisqu'il y aura prochainement insuffisance, et dans un temps très-peu plus reculé, manque absolu de bras (1). Or une colonie qui ne produit pas ne peut

(1) Les Anglais le savent bien : depuis 1806 jusqu'à la fin de 1824, il est entré à Maurice 70,000 noirs venus d'Afrique par l'intermédiaire des Seychelles, c'est-à-dire plus que cette colonie n'en possédait (63,700, dont 55,000 mâles, état communiqué à la chambre des communes, le 9 mai 1826, par le secrétaire-d'état des colonies). Ils remédient donc par des introductions illicites, mais sur lesquelles leur gouvernement ferme les yeux, à ce que la disproportion entre les sexes a de désavantageux, disproportion au reste plus forte à Maurice qu'à Bourbon. Jamais les introductions illicites de noirs à Bourbon n'ont

plus inspirer d'intérêt à sa métropole, sous quelque aspect qu'on l'envisage. A cela quel remède? Peut-on espérer de voir s'accroître le nombre des noirs? Remarquez avec combien peu de rapidité croît celui des libres, et dites s'il en sera autrement des esclaves. Ce n'est point parce qu'il est esclave que le noir se reproduit peu; il a au contraire dans cet état une foule de raisons de le faire. Pendant la gestation et la nourriture, les mères travaillent peu ou point; les soins qu'elles exigent, ceux dont les enfans doivent être long-temps l'objet ne sont point à leur charge. Les noirs n'ont en aucun temps à pourvoir à leur nourriture, à leur vêtement, à leur logement. Le travail et le repos successif, voilà toute leur affaire; ils n'ont même pas à songer dans quel ordre les travaux doivent se suivre pour être plus lucratifs; mais ce qui s'oppose à la reproduction des noirs, tant ceux importés à Bourbon que ceux qui y sont nés, et qui, n'ayant jamais connu que l'esclavage, ne peuvent avoir de regrets d'une liberté qu'ils ignorent, c'est d'abord le défaut de proportion entre les sexes. Le nombre des femmes en effet n'est pas égal aux deux cinquièmes de la totalité (1); rapport évidemment trop faible, même quand on admettrait

étéd telles que celles que les écrivains anglais eux-mêmes reconnaissent avoir eu lieu à Maurice. Dans toutes leurs autres colonies, excepté le Cap-de-Bonne-Espérance, le nombre des femmes excède celui des hommes, résultat de leur prévoyance éveillée par leurs longues discussions sur l'abolition de la traite.

(1) 17,270 femmes sur 45,375, à quoi s'élève le total de la population noire.

les mœurs les plus sévères , les mariages les plus féconds , les gestations les plus heureuses. Ce ne serait que par de nouvelles importations qu'on rétablirait la proportion convenable, et encore faudrait-il que ces importations fussent combinées dans cet objet. Les introductions illicites qui peuvent avoir lieu affaibliront encore la proportion au désavantage du pays. On cherchera toujours de préférence à apporter des hommes dont le travail est plus profitable et dont la santé court moins de chances défavorables.

Une autre cause de non population est le libertinage , suite de la disproportion que je viens de signaler, effet d'un climat qui entretient constamment une forte énergie dans tout le système vital. C'est encore l'influence maligne du climat sur les enfants nouvellement nés , qui oppose à leur fragile existence une foule de germes de destruction que tous les efforts de la science médicale ne peuvent neutraliser.

Ainsi toute importation nouvelle est proscrite: il est difficile , pour ne pas dire impossible , de réprimer le libertinage; la médecine est insuffisante pour contrarier l'influence du climat sur les enfants. On ne peut donc sortir de cet état douloureux d'une agonie prolongée. On peut envisager avec certitude le terme de l'existence de la colonie; on peut calculer combien d'années , de jours encore elle peut en jouir..... Certes une telle position est la plus déchirante dans laquelle on puisse jamais se trouver.

La seconde conséquence , c'est que pour prolonger un peu plus cette pénible existence , pour reculer un peu davantage le terme désormais inévitable que

je viens de démontrer , il faudra de toute nécessité renoncer prochainement à ces cultures fatigantes , qui absorbent tellement les forces de l'homme , que l'on peut reconnaître les quartiers qui s'y livrent par la plus grande diminution de leurs noirs. Si de bonne heure on porte son attention sur ce point , si l'on en revient à ces cultures favorables qui n'exigent qu'un léger travail , ne demandant point un grand développement des forces , n'exigent quelque activité que dans le temps des récoltes , la colonie pourra durer un peu plus long-temps ; et cette espérance se fonde d'ailleurs sur une considération importante , c'est que ces cultures pourront n'être pas exclusivement le partage des noirs , mais que les libres et les blancs même pourront s'y livrer. (Voyez le tableau n° 3 , rapport des pertes à la population.)

OBSERVATIONS GÉNÉRALES,

Avant de terminer ce chapitre , examinons un moment la relation qui existe d'une part entre la population et la surface cultivée , et de l'autre entre la population et les produits de la culture.

Sous le point de vue où nous l'envisageons en ce moment , la population se divise en deux parts , les consommateurs , c'est-à-dire les blancs et les libres , les producteurs , c'est-à-dire les esclaves.

Nous disons que les deux premières classes ne sont que consommateurs , un très-petit nombre en effet ne sert à produire que par la direction qu'il donne

et non par un travail manuel qui lui est interdit, d'abord par la nature, qui ne permet pas aux blancs le travail de la terre dans les régions intertropicales, et ensuite par les préjugés coloniaux sur les distinctions de couleur. Le nombre d'hommes employés de cette manière à la culture, et qui se compose des propriétaires, des régisseurs, des économes, est trop faible pour donner lieu de le classer séparément dans la division que j'établis.

On voit par la comparaison du nombre des consommateurs à la surface cultivée, que le produit de 767 $\frac{32}{100}$ gaulettes de terre est attribué à un individu, et par celle du nombre des consommateurs à la somme des produits, que la part d'un individu est de 653 fr. 54 c. (V. tableaux n° 4 et 5.). Mais si c'est là le terme moyen en n'agissant que sur les masses et abstraction faite des particularités, il s'en faut de beaucoup que tel soit le résultat réel. On aperçoit aisément que si un nombre quelconque de blancs ou libres est propriétaire d'une plus grande quantité de terres, nécessairement un autre nombre aura une moindre part, ou n'en aura pas du tout, et ce dernier nombre sera d'autant plus grand que le premier aura des propriétés plus étendues. Or le nombre des propriétaires, qui tend sans cesse à s'accroître autant qu'à agrandir les propriétés, augmente sans cesse celui des prolétaires, qui doit devenir extrêmement dangereux ; car, quelque restreints que soient les besoins de ceux-ci, ils devront toujours chercher les moyens de les satisfaire, et s'ils n'en ont pas la faculté en eux-mêmes, ils seront forcés d'user de voies répréhensibles. C'est donc une

nécessité indispensable que de chercher à leur procurer cette faculté de pourvoir à des besoins impérieux. Plusieurs moyens se présentent. Augmenter la surface cultivable; ce ne pent-être qu'en livrant à la culture le territoire intérieur : j'examinerai ce projet dans un autre chapitre; mais je peux dire dès à présent que les créoles y sont moins propres que les Européens, ce qui sera démontré. Augmenter d'ailleurs la surface cultivée serait bien en effet augmenter la somme des produits; mais si cela changeait quelque chose au quotient de cette dernière somme divisée par le total des consommateurs, cela n'apporterait que peu de changemens à l'état de la plupart des individus. Il faut donc trouver un autre remède pour rétablir la proportion, et ce n'est qu'en ouvrant à l'excédant actuel de la population un écoulement effectif, endiminuant le nombre de ces individus. On le peut en leur procurant des terres à exploiter sans qu'ils s'éloignent beaucoup de leur pays natal, sans qu'ils s'écartent de leurs habitudes : l'île Sainte-Marie de Madagascar en offre la faculté; l'exemple est donné, il n'y a qu'à suivre l'impulsion. On pourrait en attirer une partie en France et la fixer au service militaire. Ce moyen serait doublement profitable, et si l'on parvenait à surmonter la peine que les créoles éprouveront, comme tous les hommes et peut-être plus que les Européens, à abandonner le pays où ils ont pris naissance; on aurait un corps de belles troupes (les créoles sont pour la très-grande partie bien faits et de grande taille, quoique en général un peu mince), sur la fidélité, la bravoure, le courage

desquels on pourrait compter en tout temps; les preuves sont là : le corps des volontaires de Bourbon est un de ceux qui se sont le plus fait remarquer dans les guerres de l'Inde.

Si maintenant l'attention se porte sur les producteurs, c'est-à-dire les esclaves, on voit que 376 ⁹⁷ ₁₀₀ gaulettes doivent être cultivées par un individu, et d'autre part, que le produit annuel du travail d'un individu peut être évalué à 320 fr. 97 c. (*Voyez* les tableaux n° 6 et n° 7.) Ces rapports changent si l'on distrait de la masse tout ce qui n'est pas employé à la culture, comme domestiques, ouvriers, etc. Tels qu'ils sont cependant, et quand même quelque déplacement dans leurs éléments les rendrait favorables, il restera toujours plusieurs conséquences inévitables.

La première, c'est que le nombre des travailleurs est inférieur aux besoins; car si l'on peut dire que la culture de 377 gaulettes (1 hect. 19 cent. ou 2 arp. $\frac{3}{4}$ environ) n'excède pas la force de l'homme, il faut avouer que la terre serait mieux cultivée, travaillée avec plus de soin, produirait davantage, si l'on disposait de plus de bras, et que son produit alors serait autre que ce qu'il est (1). Si le nombre des travailleurs n'était pas inférieur aux besoins, la somme que paie l'habitant, lorsque le noir arrive sur son habitation, serait moins élevée, et le produit du travail de celui-ci plus en rapport avec la dépense qu'il occasionne. Dans l'état actuel des choses, le produit du travail d'un noir étant inférieur à la dé-

(1) La Martinique est un exemple.

pense qu'il cause, on ne peut rétablir la proportion nécessaire qu'en donnant plus de faveur à la culture et à la vente des denrées, ou en augmentant le produit du travail, ce qui revient au même que forcer le travail. Mais si un travail forcé peut momentanément procurer plus de produits, il amène à la longue épuisement de forces et réduction de moyens. Le résultat serait donc une diminution et plus grande et plus prompte du nombre des noirs, ce qui indubitablement rapprocherait le moment de l'extinction absolue de ceux existans aujourd'hui. Il est donc démontré de nouveau qu'il y a nécessité insurmontable de donner une sérieuse attention aux moyens à prendre, sinon pour augmenter le nombre des travailleurs, du moins pour qu'il diminue le moins et le moins tôt possible.

J'ai pris le soin d'établir par chaque quartier, dans les tableaux n° 3, 6 et 7, les relations que je viens d'indiquer dans leur ensemble. On sera à même de reconnaître quels sont les quartiers où les noirs sont plus occupés à la culture; ceux où ils sont plus employés aux diverses industries pratiquées dans le pays; ceux où la population est plus ou moins nombreuse relativement à l'extension plus ou moins grande de la culture. En rapprochant les deux derniers tableaux de celui qui expose le rapport de la perte à la population, on en tirera facilement de nouvelles conséquences et de nouvelles preuves de ce que j'ai dit sur cet important sujet, bien digne de fixer l'attention des hommes qui font du bonheur de la colonie qui nous occupe un des sujets de leurs études.

N° 1.
POPULATION NOIRE.

Situation numérique des esclaves au 1^{er} janvier de chacune des années suivantes.

NOMS DES COMMUNES.	1776	1804	1810	1815	1818	1819	1820	1821	1822	1823	1824
Saint-Denis . . .	5518	5345	5844	7846	7584	6858	6565	5925	5481	5155	
Sainte-Marie . . .	5102	5220	5117	5011	2865	2741	2677	2911	2484		
Ste-Suzanne . . .	5171	5164	5641	5180	5325	5209	5032	2577	2794		
Saint-André . . .	5679	5956	3191	5562	5298	5187	5098	2991	2878	2779	
Saint-Benoit . . .	7253	7026	6251	6315	6351	6243	6119	5951	5807	5706	
Sainte-Rose . . .	1776	1950	1756	1550	1488	1465	1426	1364	1334	1294	
Saint-Joseph . . .	1552	1996	2209	2517	2500	2244	2196	2160	2116	2084	
Saint-Pierre . . .	5422	5643	4496	6280	6126	5998	5850	5641	5536	5447	
Saint-Louis . . .	3282	3542	3587	3630	5606	5550	5528	5462	5415	5367	
Saint-Leu . . .	4897	5050	5870	5055	4951	4865	4746	4685	4605	4526	
Saint-Paul . . .	10129	11751	10621	11186	11158	11087	10458	10288	10026	9761	
TOTAUX . . .	26175	50550	52141	49569	54259	55115	51215	49696	48174	46686	45575
											Dont 28105 hommes, 17270 femmes.

POPULATION NOIRE.

Tableau sommaire et comparatif des naissances et des décès au total de la population, de 1818 à 1823 compris.

ANNÉES.	NOMBRE TOTAL DES NOIRS.	DÉCLARATIONS DE	
		NAISSANCES.	DÉCÈS.
1818.	53113	181	1327
1819.	51213	242	1658
1820.	49696	187	1637
1821.	48174	119	1749
1822.	46686	285	1868
1823.	45375	290	1600
		1304	9839
Moyenne des 6 années		217	1640
Excédant moyen annuel des décès sur les naissances			1423

NOMS DES QUARTIERS.	SITUATION au 1er JANVIER.	DIFFERENCE OÙ PERTE.		GENRE DE CULTURE OU EMPLOI DES NOIRS.
		1818	1824	
Saint-Denis	7846	5155	2715	Domestiques, batelage, charrettes, ouvriers, cafetiers, très-peu de sucreries.
Sainte-Marie	3117	2484	655	Beaucoup de sucreries, un peu de café, quelque batelage, quelques charrettes.
Sainte-Suzanne	3641	2794	847	Beaucoup de sucreries, quelque peu de café et de girofle.
Saint-André	3562	2779	583	Sucre, café, girofle, quelques charrettes.
Saint-Benoit	6515	5706	699	Girofle, café, légumes, peu de sucreries.
Sainte-Rose	1550	1294	256	Girofle, café, légumes, peu de sucreries.
Saint-Joseph	2317	2084	255	Girofle, café.
Saint-Pierre	6280	5447	855	Grains, café, quelque peu de sucre.
Saint-Louis	3630	3567	263	Grains, café, deux ou trois sucreries.
Saint-Leu	5055	4526	509	Grains, café, sucre.
Saint-Paul	11186	9761	1425	Domestiques, batelage, ouvriers, café, grains et légumes, quelques sucreries.
Moyenne des 6 années	54259	45575	9084 1514	

N^r 4.

RAPPORT

De la population blanche et libre à la surface cultivée.

NOMS DES QUARTIERS.	NOMBRE DE		TOTAL.	SURFACE cultivée.
	BLANCS.	LIBRES.		
Saint-Denis	1836	1210	3046	416 400 gaulettes.
Sainte-Marie	419	292	711	1755 200
Sainte-Suzanne	910	358	1268	2172 000
Saint-André	1504	261	1565	1162 175
Saint-Benoît	2532	761	3093	2041 900
Sainte-Rose	467	119	586	775 000
Saint-Joseph	2112	132	2244	1250 000
Saint-Pierre	2146	364	2510	1534 350
Saint-Louis	2603	261	2864	1994 880
Saint-Leu	449	204	653	589 400
Saint-Paul	2459	1295	3752	3436 000
TOTAUX.....	17037	5255	22292	17105 305

N° 5.

RAPPORT

De la population blanche et libre à la valeur des produits.

NOMS DES QUARTIERS.	NOMBRE de blancs et de libres.	VALEUR des produits.	OBSERVATIONS.
Saint-Denis	5046	577081.66	
Sainte-Marie	711	2435615.00	
Sainte-Suzanne	1268	1978905.00	
Saint-André	1565	2519593.34	
Saint-Benoît	5093	1832583.85	
Sainte-Rose	586	539971.67	
Saint-Joseph	2244	345753.33	
Saint-Pierre	2510	1326720.00	
Saint-Louis	2864	432909.58	
Saint-Leu	655	1594519.17	
Saint-Paul	3752	1880815.00	
TOTAUX	22292	14564267.08	Les chiffres de la 3 ^e colonne expriment le produit moyen des années 1820, 1821, 1822.

RAPPORT

De la population noire à la surface cultivée.

NOMS DES QUARTIERS.	NOMBRE de noirs.	SURFACE cultivée.
Saint-Denis.	5153	galettes. 416.400
Sainte-Marie.	2484	1753.200
Sainte-Suzanne.	2794	2172.000
Saint-André..	2779	1162.175
Saint-Benoît.	5706	2041.200
Sainte-Rose.	1294	775.000
Saint-Joseph.	2084	1250.000
Saint-Pierre.	5447	1534.550
Saint-Louis.	5367	1994.880
Saint-Leu.	4526	589.400
Saint-Paul.	9761	3436.000
TOTAUX.	45575	17105.505

N° 7.

RAPPORT

De la population noire à la valeur des produits.

NOMS DES QUARTIERS.	NOMBRE DE NOIRS.	VALEUR DES PRODUITS.
Saint-Denis.....	5153	577081 66
Sainte-Marie.....	2484	2435615 00
Sainte-Suzanne.....	2794	1978905 00
Saint-André	2779	2519595 54
Saint-Benoît	5706	1852583 83
Sainte-Rose.....	1294	539971 67
Saint-Joseph.....	2084	345753 53
Saint-Pierre.....	5447	1526720 00
Saint-Louis	3567	452909 58
Saint-Leu.....	4526	1394519 18
Saint-Paul	9761	1880815 08
	45575	14564267 08

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ON a long-temps eu des idées très-divergentes sur ce que doit être l'instruction dans les colonies. Si l'on a pensé qu'elle ne devait éprouver aucune restriction pour les blancs, on a cru que les libres ne devaient connaître que la pratique des professions mécaniques. Loin de moi les opinions insensées qui voudraient maintenir cette portion de la population coloniale dans une ignorance déplorable et désastreuse. Mais aussi loin de moi un zèle indiscret qui répandrait les lumières sans discernement. C'est à ces deux excès qu'on doit attribuer en partie les malheurs qui ont affligé les îles françaises de l'Amérique. La distribution des connaissances doit être proportionnée au profit qu'en peut retirer la société, aux besoins de ses membres, à l'usage qu'ils en peuvent faire. C'est marcher dans cette voie que diriger spécialement l'instruction du libre vers les arts; mais il ne faut pas refuser une éducation plus étendue à ceux que d'heureuses dispositions, l'indication de talens qui ne demandent qu'à être développés, annoncent comme devant rendre un jour des services utiles à la patrie et honorer leur pays. J'ai suffisamment expliqué ma pensée à cet égard dans une section du chapitre précédent. C'est de l'instruction des blancs qu'il doit être question dans celui-ci.

Cette classe, à laquelle tout était autrefois réservé, ne trouva long-temps dans ces îles que de très-faibles moyens d'éducation. Les colons riches, ou seulement aisés, envoyoyaient leurs enfans en Europe : de très-légers élémens suffisaient à plusieurs de ceux qui restaient sous le toit paternel, et la plupart des parens ne concevaient pas la nécessité pour les fils de connaissances dont les pères étaient dépourvus. La révolution amena des changemens importans à cet état de choses, et l'île de France doit à son assemblée coloniale la fondation d'un collège, qui depuis a reçu un accroissement étendu et produit des élèves distingués.

Tant que les deux îles appartinrent au même souverain, ce collège leur suffit; mais depuis leur séparation, des sujets français ne pouvaient aller puiser l'instruction à des sources étrangères. Les créoles de Bourbon comptèrent bientôt parmi les bienfaits de l'illustre prince qui occupait alors le trône, la faculté de trouver au sein même de la colonie les moyens de pourvoir aux besoins divers de la population. En même temps, de plus grandes facilités étaient présentées dans plusieurs établissemens publics de la métropole, à ceux qui doivent marcher un jour sur les traces de tant de leurs compatriotes qui se sont fait un nom dans la carrière militaire comme dans la carrière maritime, au barreau comme dans l'administration, dans l'agriculture et dans le commerce, ou qui doivent reproduire les aimables poésies dont les Bertin et les Parny ont offert le modèle et l'exemple.

Ainsi d'une part, le gouvernement envoyait en 1816 à Bourbon pour l'instruction gratuite des jeunes garçons, des frères des écoles chrétiennes, et un maître destiné à l'enseignement suivant la méthode lancastérienne; et pour l'instruction gratuite des jeunes filles, des soeurs de la congrégation de Saint-Joseph. Il accordait aux créoles douze places à la suite de la compagnie d'ouvriers militaires, afin qu'ils y apprissent les divers métiers, en même temps qu'ils se formeraient au goût et à l'habitude du travail, et se façonnaient au joug salutaire de la discipline.

D'autre part, d'anciens élèves de l'école normale venaient se joindre à un professeur de mathématiques et d'hydrographie qui était depuis 1815 dans la colonie, pour procurer par l'ensemble de leurs connaissances une éducation libérale aux jeunes gens d'une classe plus élevée, et plusieurs dames françaises prenaient l'engagement d'ouvrir dans la colonie aux jeunes demoiselles, des maisons auxquelles les mères de famille pussent confier ces précieux rejetons.

Pour compléter le bienfait, le roi daignait réservé en France, dans les colléges royaux, six bourses gratuites aux jeunes créoles de Bourbon, affecter quatre places dans la maison royale de Saint-Denis, et une dans la succursale de Paris, aux filles de propriétaires ou habitans de la colonie, membres des ordres royaux; enfin ceux des apprentis-ouvriers qui se seraient distingués par leur conduite et leur aptitude, pouvaient être admis à l'école royale des

arts et métiers pour y compléter leur apprentissage.

Tel était l'ensemble du système d'instruction publique arrêté pour la colonie par Sa Majesté Louis XVIII. Jamais prince ne fit autant pour les colonies, et celle-ci est la seule qui ait obtenu tant de faveurs.

Dès 1817, les écoles chrétiennes et celle de l'instituteur lancastérien furent ouvertes, les premières à Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Pierre, l'autre à Saint-Benoît. Fréquentées d'abord par un grand nombre d'enfants dont les parents, excités par la nouveauté, par les exhortations des administrateurs, des maires et des curés, étaient déterminés aussi parce qu'elles étaient gratuites, elles ne se sont pas toutes maintenues. À Saint-Benoît et à Saint-Pierre, la dispersion des habitations, souvent le besoin d'employer les jeunes bras pour une portion des travaux, la répugnance que les blancs éprouvent à voir leurs enfants contracter, dans un âge si tendre, une familiarité qui doit leur être interdite dans un âge plus avancé avec les libres auxquels l'entrée de ces écoles ne pouvait être fermée; d'autres motifs, peut-être, seront encore long-temps cause qu'elles n'auront pas tout le succès qu'on s'en était promis. Il en est autrement à Saint-Denis et à Saint-Paul, où les maisons sont agglomérées, et où l'on tient moins en général aux distinctions de couleur, à cause de la fréquentation des Européens, dont la plupart les regardent comme un préjugé ridicule, lorsque les créoles les croient la sauvegarde des colonies. Aussi l'école de Saint-Denis a toujours été suivie par

un nombre d'enfans qui a varié de 75 à 90, appartenant à la portion peu fortunée de la classe blanche, ainsi qu'à la population libre.

Ce qui est remarquable, c'est que, malgré le goût général des créoles pour l'état militaire, les places d'apprentis à la suite de la compagnie d'ouvriers n'ont jamais été complètement occupées, et que sur un petit nombre de jeunes gens qui se sont présentés, à peine deux ont achevé leur temps.

Dès la première année qui suivit la promulgation des bienfaits du roi, les jeunes gens auxquels des bourses étaient accordées dans les colléges royaux, furent envoyés en France. Les places réservées pour les demoiselles dans les maisons royales de la Légion-d'Honneur sont restées vacantes.

Divers embarras retardèrent l'établissement du collège. Enfin, le 7 janvier 1819, il fut installé dans un bâtiment appartenant au roi et disposé pour les diverses classes, ainsi que pour un pensionnat. Une courte inscription latine placée sur la porte de la salle d'études consacre le but de la fondation, le nom du gouverneur pendant l'administration duquel la maison a été ouverte, et en rappelle l'époque⁽¹⁾.

Par un sentiment plein de délicatesse et de justice,

(1) *Ut regi et patriæ dignos formaret alumnos,
Istas adveniens sacravit Milius œdes.*

M. le baron Milius, capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, commandeur et administrateur pour le roi, du 10 septembre 1818 au 15 février 1821.

un créole distingué par son âge, ses services, son grade, son instruction, ses liaisons d'amitié et de parenté avec les premières familles de l'île, reçut la direction supérieure de l'instruction, qui fut confiée à des professeurs d'un mérite reconnu et dont un remplit les fonctions de proviseur (1). On reçoit dans cette maison des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes. On y enseigne les langues grecque, latine, française et anglaise, les éléments des mathématiques. On y donne des cours d'histoire et de géographie, de physique, de chimie, des leçons d'écriture, de dessin, d'escrime (2). Le curé de

(1) M. Maingard père, âgé alors de soixante-trois ans, né à l'île de France, colonel directeur d'artillerie à l'île Bourbon, chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, élevé au collège Mazarin, a suivi la carrière militaire *artillerie* dans les deux îles et dans l'Inde, où il a reçu d'honorables blessures. Employé à l'île de France en 1790, M. Maingard fut consulté lors de la création du collège de cette colonie, et voulut bien, en 1819, se charger gratuitement de la direction supérieure du collège de Bourbon. Si Bertin et Parny sont les Properce et les Tibulle de cette colonie, M. Maingard peut en être regardé comme l'Anacréon.

Il est à regretter qu'il n'ait pas rendu public le recueil de ses poésies érotiques et philosophiques.

(2) Une classe de lecture fut aussi établie dans les commençemens, et devra peut-être être maintenue dans la suite, autant pour préserver les jeunes gens des mauvaises manières que l'on prend dans les petites écoles, que pour les amener à la pureté du langage.

Un des professeurs employés en 1823 donna des leçons de grec qui ont été continuées.

la paroisse est chargé de l'instruction religieuse. Une collection d'instrumens de physique et un cabinet d'histoire naturelle furent, dès la création du collège, donnés par M. Joseph Hubert, dont on retrouve le nom partout où il y a du bien à faire, un service à rendre (1).

Cet établissement, fondé sous de si favorables auspices, commença avec :

Pensionnaires,	6
Demi-pensionnaires,	8
Externes,	11
Total,	25

Ce nombre augmenta rapidement, et dès 1822 fut porté à 101, dont Pensionnaires,	34
Demi-pensionnaires,	11
Externes,	56
Total ,	101

(1) M. Joseph-Henri Hubert, né à Saint-Benoît le 22 avril 1747, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, correspondant de la Société royale d'agriculture de Paris. On lui doit l'introduction du giroflier à Bourbon, l'établissement en 1785 du quartier Saint-Joseph, dont il fut le premier commandant. Il fut honoré en 1822 par le roi d'une médaille d'or, à cause des services rendus à l'agriculture de la colonie. Il est mort en 1824.

Le pont de la rivière des Marsouins a été élevé par son frère, Jean-Baptiste Hubert-Montfleury, né à Saint-Benoît le 25 juin 1749, mort en 1824, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

On vit en cela la preuve du besoin qu'avait la colonie, en même temps que le témoignage de la reconnaissance des colons.

Je ne dois pas omettre ici qu'un homme de bien avait plusieurs années auparavant, plus par zèle que par spéculation, ouvert une pension dans laquelle il a fait plusieurs bons élèves. Il convenait de ne pas laisser un tel établissement dans l'oubli. Aussi, par une faveur spéciale et accordée à M. Gallet seul, sa pension a été érigée en succursale du collège, sans que le nombre des élèves puisse excéder celui de quarante. Ils sont admis à concourir avec ceux du collège royal aux compositions pour les distributions de prix.

Il existe dans tous les quartiers de petites écoles, et quelques-unes où l'on enseigne l'écriture, un peu de calcul et de grammaire française. Quelques personnes en donnent des leçons en ville.

Une commission d'instruction publique, dont font partie le préfet apostolique, le maire de Saint-Denis, et deux habitans, pères de famille, est chargée de la surveillance des maisons d'enseignement, ainsi que de l'examen des instituteurs et maîtres d'école tant sous les rapports d'instruction que sous ceux de moralité.

J'ai déjà indiqué quelles mesures avaient été prises dans l'intérêt des jeunes personnes du sexe. Les écoles des sœurs de Saint-Joseph furent ouvertes d'abord à Saint-Paul, deux ans après à Saint-Denis, en 1824 à Saint-André. On admit dans les classes gratuites les jeunes filles blanches et libres qui se présentèrent.

On ouvrit des classes payantes où l'on donna une instruction plus étendue aux jeunes personnes de la population blanche dont les parens étaient obligés de se restreindre dans les dépenses qu'exige l'éducation ; mais ce n'était pas assez pour celles d'un autre rang. Le gouvernement y avait pourvu ; mais les dames qui avaient contracté l'engagement de venir à Bourbon y avaient renoncé. Elles furent heureusement remplacées par des créoles, qui vinrent reporter aux filles de leurs amies l'instruction qu'elles avaient acquise en Europe. La pension des demoiselles Philibert, et celle des demoiselles Raoul, à Saint-Denis, celle des demoiselles Aguier, à Saint-Benoît, ont rendu des services éminens à cette portion intéressante de la population créole.

Je ne terminerai pas cet article sans y consigner le vœu que j'ai entendu émettre plusieurs fois, que le collège royal de l'île Bourbon soit rattaché à l'université de France. Les professeurs faisant partie du personnel distingué qui la compose, auraient plus de fixité dans leur sort et se livreraient dès lors avec plus de dévouement à l'enseignement. Il y aurait plus d'unité dans les méthodes ; les élèves qui viendraientachever leurs études en France n'éprouveraient plus ces retards toujours décourageans, et qui ne sont le plus souvent causés que par la différence des moyens. Enfin ce ne serait plus un établissement borné à une île d'une petite étendue, mais une partie de ce beau tout auquel la France doit depuis longtemps la gloire littéraire dont elle jouit sans partage et à si juste titre.

INDUSTRIE.

IL a souvent été dit et répété , en parlant des colonies modernes , que ce sont des ateliers entretenus au loin par les métropoles pour satisfaire à des besoins qui ne peuvent être remplis que là. On a pu entendre que ce soient ces grandes manufactures où les observations de la science sont appliquées aux procédés des arts , et d'où sortent de si admirables produits de l'industrie humaine. Ce serait une étrange erreur , et ce n'est vraiment que par abus de mots que l'on s'exprime ainsi. Les métropoles ne demandent aujourd'hui à leurs colonies que des produits agricoles ; elles ne leur permettent qu'une première et grossière élaboration de ces produits : et dans les pays où l'on cultive la canne , le cotonnier et la plante colorante qui fournit l'indigo , on ne trouvera ni raffineries , ni ateliers de filature , de tisseranderie ou de teinture. Les colonies actuelles ne doivent être qu'un moyen de consommation des produits du sol européen et de l'industrie nationale , qu'un moyen d'alimenter de nouveau cette industrie , en lui fournissant les matières qui lui manquent. Ces considérations , vues seulement des colonies , se présentent sans doute d'une manière désavantageuse ; mais si on les observe d'un point

plus élevé, on ne manquera pas d'apercevoir tout ce qu'elles offrent d'utile à la métropole, et d'applaudir à la sage politique qui a établi ces rapports.

Elle est au surplus parfaitement secondée par les dispositions naturelles du créole. Le blanc s'y croit d'une essence trop relevée pour se livrer lui-même au travail. Il le regarde comme le caractère propre de l'esclavage, c'est le partage exclusif du noir. Si par hasard on rencontre quelque individu de cette classe privilégiée exerçant une profession industrielle, on peut affirmer que c'est un Européen nouvellement arrivé avec peu de moyens pécuniaires, qui se hâte d'acquérir la faculté de se procurer quelques esclaves pour s'élever comme les autres à la qualité d'entrepreneur.

Le libre de son côté conçoit avec facilité, imite avec adresse, exécute avec précision. La nature l'a heureusement doué à cet égard; et ce qui sert ses dispositions, c'est le désir constant qu'il nourrit de se rapprocher des blancs par tous les points qu'il peut atteindre et de s'éloigner de la classe des esclaves. Pour cela même il ne se livre à aucun travail de force ou qui s'exécute en plein air. Il ne s'adonne qu'aux métiers sédentaires.

Le gouvernement a toujours cherché à combattre cette indolence, cette paresse, cet éloignement du travail, à prévenir les désordres qu'exige et entretiennent cette insouciante oisiveté, cause de tant de maux, au physique comme au moral, pour les individus comme pour la société.

J'ai déjà dit qu'un ancien ordonnateur de la colo-

nie, M. Marchant, plus par persuasion que par tout autre moyen, était parvenu à faire embrasser à quelques libres les professions de calfats, tourneurs, forgerons. Un très-petit nombre persista, et huit ans après il ne restait plus que six calfats; les autres étaient retournés à leurs occupations antérieures, c'est-à-dire à leur indépendante nullité.

On a vu que dans le système d'instruction arrêté par le roi en 1816, on avait fait aussi la part du travail. Les ateliers du roi furent ouverts de nouveau; douze places d'apprentis, créées à la suite d'une compagnie d'ouvriers, devaient être occupées par autant de jeunes créoles qui y auraient appris des métiers qu'une plus grande activité du commerce annonçait devoir être plus lucratifs. Au bout de ce temps ils avaient la perspective d'aller compléter leur apprentissage à l'école royale des arts et métiers. Ni cet avantage d'apprendre gratuitement un état, en recevant en outre comme le soldat la paye, la nourriture et l'habillement, ni le goût que le créole a généralement pour l'état militaire, et qu'on avait cru un motif susceptible de balancer chez ces jeunes gens ce que la discipline peut avoir de déplaisant, ne purent en déterminer plus de neuf à prendre ce parti, que déjà sept d'entre eux avaient abandonné après la deuxième année.

Cependant l'administration ne se décourageait point. Après ces essais infructueux, elle crut avoir remporté une victoire signalée sur l'inertie quand elle vit, en 1822, céder à de pressantes exhortations une vingtaine de jeunes gens de Saint-Louis, qui furent

répartis, suivant le désir qu'ils manifestèrent, dans divers ateliers. Un d'eux, qui crut avoir du goût pour la culture, fut placé au Jardin du Roi. On leur donna un logement gratuit. Un créole de Saint-Paul et deux de Sainte-Suzanne suivirent ce louable exemple ; mais bientôt le zèle se ralentit. Peu à peu ils demandèrent des congés et ne rejoignirent pas. En 1824 il n'en restait plus qu'un, employé comme piqueur.

On avait en même temps essayé un autre moyen. Parmi les familles admises aux secours du bureau de bienfaisance, plusieurs comptaient des garçons au nombre de leur enfans. On les menaça de leur retirer les secours si elles n'envoyaient ces jeunes gens dans les ateliers où ils en recevraient de plus efficaces sans doute. L'effet suivit de près une menace sans résultat et n'en obtint pas davantage.

On conçoit que si les ateliers du roi n'ont reçu aucun apprenti, quoiqu'ils y fussent traités comme les blancs européens, soldés comme eux et enseignés par eux, il en a dû être de même à plus forte raison dans les ateliers des particuliers. Outre qu'il eût fallu payer l'apprentissage, on y aurait trouvé le mélange des ouvriers noirs, quelquefois même il eût fallu recevoir des leçons de ceux-ci, double motif d'éloignement.

L'inutilité des efforts de l'administration présentait quelque chose de décourageant. Les colons espéraient que l'exemple, si puissant sur les hommes, aurait des résultats plus heureux; et autant pour exciter l'émulation de leurs jeunes compatriotes qu'afin de pourvoir aux besoins du pays, ils sollicitèrent du gouvernement de la métropole l'envoi de plusieurs

ouvriers civils. Le ministère se prêta à ce désir, qui, sous un rapport, rentrait dans ses vues constantes, bien qu'il fût évident qu'en envoyant des gens ramassés pour la plupart sur le pavé de Paris, et qui n'avaient d'autres ressources que leur état, ressource bien faible, surtout quand elle n'est pas accompagnée de l'esprit de conduite, le but serait manqué. L'expérience a confirmé cette prévision. Excepté deux ou trois bons sujets, les autres n'ont donné que de mauvais exemples, et ont été loin de concourir au bien que l'on espérait.

Je ne dois point passer sous silence un exemple plus saillant donné à ses compatriotes par un colon distingué dans le pays, et par le rang qu'il y tient et par l'admirable conduite qu'il a suivie pendant la révolution. Envoyé en Europe pour son éducation, il pensa, dans un âge encore tendre, que le meilleur moyen de l'achever était de se ranger sous la bananière de ses princes. Il les servit jusqu'à ce que, trahis par les événemens, ce qu'il eût de mieux à faire fut de revenir à Bourbon attendre que la fidélité ne fût plus imputée à crime. M. le chevalier Millon des Marquets, lorsque son fils aîné eut atteint l'âge convenable, l'envoya recevoir, à l'école des arts et métiers, fondée par le vénérable duc de la Rochefoucauld, l'instruction la plus utile à un colon destiné à diriger de grands ateliers. Il n'est pas à ma connaissance que cet exemple ait été suivi.

Quoi qu'il en soit, il y a quelque industrie à Bourbon, et je rapporte ici le tableau des professions qui y étaient exercées en 1820.

PROFESSIONS DIVERSES.

Exercées en 1820 dans la colonie de l'île Bourbon par des blancs et des libres,

J'ai compris dans ce tableau toutes les professions qui sont sujettes à patentes. On ne sera donc point étonné d'y voir figurer les avocats, les huissiers, les notaires, ainsi que les officiers de santé et les pharmaciens, et dans l'ordre du commerce, les agens de change et courtiers, les dépositaires (1) et les négocians. Parmi les autres, on a classé à part les entrepreneurs, têtes à plusieurs bras, qui ont employé leurs capitaux à se procurer des noirs ouvriers, en dirigeant le travail, et n'exercent réellement par eux-mêmes aucune profession.

Après ces exceptions, il reste bien peu de ces professions mécaniques si nombreuses dans les plus petites villes européennes. Excepté à Saint-Denis, et pour quelques-unes à Saint-Paul, on n'en rencontre point dans les autres quartiers. Cela vient surtout de ce que c'est à Saint-Denis et à Saint-Paul qu'il y a vraiment cette agglomération d'individus qui constitue les villes et les bourgs; que là se trouvent beaucoup d'Européens qui n'y sont ou ne s'y regardent que comme passagers, qui ont besoin du secours de cette petite industrie, tandis que les habitans, les propriétaires ruraux, qui ont beaucoup de noirs à leur service, trouvent parmi eux des bras susceptibles d'être occupés tour à tour aux divers travaux dont les ré-

(1) On appelle dépositaires des propriétaires résidant dans les villes, qui y reçoivent dans leurs magasins les denrées des habitans, les tiennent à la disposition de ceux-ci, et les rendent sur la représentation du récépissé qu'ils ont fourni. Ces récépissés, qu'on appelle Bons de dépôt, circulent dans la colonie comme papiers de commerce.

sultats leur sont utiles. Aussi il n'est pas d'habitation sur laquelle il ne se trouve des noirs charreurs, cor-
donniers, menuisiers et charpentiers, forgerons et
serruriers, et jusqu'à des coiffeurs et des ménétriers.
Dans ces deux villes d'ailleurs, on a constamment
sous les yeux le spectacle d'une laborieuse activité;
on y est entraîné par l'exemple, par la facilité que le
travail procure, au moyen du salaire qu'il fournit,
pour satisfaire à des besoins plus nombreux et plus
pressans; tandis que dans les campagnes le créole,
sujet à peu de besoins pour son vêtement et sa nour-
riture, pêchant ou chassant quand il faut, quand il
veut, mène une vie indolente, exempt de soucis et
d'inquiétudes.

Ce défaut de besoins, la vanité, la mollesse, la
crainte de la fatigue, expliquent peut-être suffisam-
ment l'inutilité des efforts qui ont vainement appelé
à plusieurs reprises les jeunes créoles à l'apprentis-
sage de divers métiers.

Au surplus, dans le tableau qui précède, on n'a
vu aucune de ces utiles professions auxquelles en Eu-
rope on ne craint pas de se livrer. Celles qui exigent
l'entier développement des forces, ou pour l'exercice
desquelles il faut travailler à découvert et à l'ardeur du
soleil, sont abandonnées aux esclaves. Eux seuls sont
charpentiers, couvreurs, maçons, scieurs de long,
tailleurs de pierre. Des entrepreneurs leur font ap-
prendre ces divers métiers et retirent de leurs tra-
vaux un lucre toujours fort élevé. Nous avons vu
tels ouvriers de ce genre dont la journée était payée
une piastre (cinq francs). Il faut encore ajouter que

dans ce tableau des professions exercées par des blancs et des libres, il y a beaucoup de maîtres qui emploient des ouvriers esclaves. Tels sont, par exemple, les ferblantiers, les menuisiers, les peintres, les tonneliers, les bouchers, les boulangers, de sorte que le tableau, qui fait connaître réellement les professions pratiquées par des individus des deux premières classes de la population pourvus de patentés, n'indique point le nombre des individus de la troisième classe qui y sont occupés; ce qu'il serait intéressant, mais ce qu'il est difficile de savoir.

Je terminerai cet article par une remarque qui doit faire naître de graves réflexions : c'est que, seuls peut-être parmi les insulaires, les créoles de Bourbon ne sont point navigateurs. Cela viendrait-il de ce qu'ils ne sont point aborigènes ? En effet, bien que nés dans l'île, ils regardent tous la France comme leur patrie. Un navire n'est que le pont qui entretient la communication entre deux terres séparées par une si grande étendue de mer. De même que leurs pères, de même que ceux qui, chaque année, arrivent de France, ils ne sont qu'agriculteurs et marchands ; et si l'on excepte quelques malheureux riverains qui pêchent dans des pirogues, il en est infiniment peu qui fassent leur état de la navigation, non pas seulement de la navigation lointaine, mais même de celle qui se borne aux côtes de l'Inde, de l'Afrique et de l'Arabie, ou au cabotage entre les îles dont cette mer est parsemée. S'ils se décidaient à y remplacer les Européens, ils y trouveraient un travail pénible, mais lucratif, qu'ils ne partageraient

qu'avec des blancs. Il serait important d'ailleurs à la colonie de ne jamais employer sur les navires d'esclaves, qu'il n'est pas sans danger d'y placer. On en a vu s'emparer de quelque embarcation, et se livrer aventureusement à la mer, dans l'espérance, presque toujours trompée, de regagner leur pays.

Ce n'est pas, au surplus, que plusieurs créoles n'aient embrassé la profession de marin. On en compte parmi les officiers de la marine militaire, comme dans la marine du commerce. Mais malgré ces exceptions, il reste vrai et exact que l'insulaire de Bourbon peut être, mais n'est point navigateur.

Par suite on y construit peu. Au reste, un pays qui n'a point de ports ne peut avoir de bâtimens destinés aux navigations hauturières. Un pays qui, sans prévoyance, a dépeuplé ses forêts, ne peut guère plus y trouver les moyens de bâtir ces grands magasins flottans. Cependant il y a peu d'années encore que l'on a construit à Saint-Pierre un navire de 250 tonneaux : fréquemment aussi on bâtit des embarcations de 25 à 100 tonneaux pour le cabotage de la côte. Mais les moyens s'épuisent ; les arbres propres à la construction des pirogues deviennent rares, et même les plus petites ne peuvent plus être d'une seule pièce. Une bonne spéculation adoptée depuis peu de temps par le commerce français, est l'expédition de France pour la colonie de bateaux démontés qui y sont reçus avec exemption de droits.

Il ne faudrait cependant pas conclure de ceci que le créole de Bourbon ne soit pas industrious. On pourrait plutôt dire qu'il est pourvu de cette intel-

ligence qui fait inventer et exécuter avec les plus faibles moyens ce qu'exigent ses différens travaux : et sans parler ici de ces longues conduites qui amènent à peu de frais, et par des distances quelquefois considérables, l'eau des mornes dans les habitations inférieures, sans parler de ces machines que les Européens trouveraient grossières peut-être, mais qui ont le mérite de simplifier le travail de l'égrenage du coton ou les diverses préparations que subit le café depuis le commencement de la récolte jusqu'à celui où il est mis dans le commerce, je vais m'occuper de deux entreprises qui prouveront ce que je viens d'avancer. La première est l'établissement d'une saline, la seconde celui d'une chausfournerie.

La mer procurait à la plupart des riverains le sel nécessaire à leur consommation ; le commerce en fournissait aux autres.

Rien de plus simple que le moyen employé par les premiers. Ils emplissent d'eau salée les bases des branches du palmier, qui forment des espèces d'écielles ou plateaux creux, que l'on nomme ampondres. Après l'évaporation il reste un fort beau sel blanc. L'Étang-Salé, commune de Saint-Louis, rempli par les eaux de la mer, et qui joint à une grande surface très-peu de profondeur, ce qui rend facile l'action des rayons solaires, est une saline naturelle qui, quoique d'une étendue assez considérable, donne cependant de faibles quantités. On conçoit que ces moyens ne peuvent procurer que de petits produits, insuffisans aux besoins de la population ; ils n'en sont guères que le quart. Le com-

merce n'apportait pas plus des trois huitièmes de ces besoins.

C'est en réfléchissant à cette situation des choses, que des hommes actifs et industrieux se proposèrent une entreprise utile à leurs compatriotes et avantageuse à leurs intérêts. Un assez grand nombre de chances faisait espérer un succès complet, mais ils avaient besoin de secours et de protection, et pour déterminer ceux que le gouvernement devait leur donner, il fallait connaître les besoins du pays, les moyens actuellement employés pour y pourvoir, l'étendue des ressources des nouveaux entrepreneurs. Cela conduisit à des recherches dont il ne peut être indifférent de trouver ici l'ensemble et le résumé.

On voulut savoir d'abord quelle était la consommation habituelle de l'île. Déjà en 1815, lors d'un projet analogue à celui que présentaient MM. Frappier en 1822, on s'en était occupé et l'on avait reçu deux évaluations, dont une la portait à deux millions de livres, quand l'autre n'indiquait que quatre cents milliers. Il y avait trop de différence pour qu'on pût y donner quelque foi.

Des informations prises dans les mairies donnèrent pour résultat neuf cent cinquante-huit mille six cents livres : mais on crut reconnaître qu'elles reposaient sur des bases arbitrairement choisies, qui n'avaient pas même le mérite d'avoir été adoptées généralement, et elles inspirèrent de la défiance.

Deux autres moyens se présentèrent pour obtenir le chiffre le plus approchant de la véritable consommation. L'un consistait à multiplier la population

absolue par la quantité de sel que chaque individu est censé consommer; l'autre, à réunir les quantités importées et celles fabriquées dans le pays.

Quant au premier, en calculant d'après les états de la population au 1^{er} janvier 1822, on avait un total de 69,500 (1), et, multipliant ce nombre par la quantité consommée individuellement et évaluée à une demi-once par jour, on arriva à une quantité totale de sept cent quatre-vingt-douze mille cent neuf livres.

Quant au second moyen, les quantités importées pendant les années 1818, 1819, 1820 et les six premiers mois de 1821, étant au moyen de 335,700 liv., la quantité que fabriquent jurement les colons qui habitent le bord de la mer étant évaluée dans chaque commune à des nombres dont le total est représenté par celui de 247,800 liv., on avait pour le total de la quantité mise en circulation, le nombre de cinq cent quatre vingt-trois mille cinq cents livres (2).

(1) Blancs.	16378	}	69505.
Libres.	4953		
Noirs.	48174		

(2) *Importation.*

1818	421140	}	Total.	1174950
1819	182826		Moyenne proportionnelle.	
1820	378854			
1821 Six prem. mois.	192130			335700
Saint-Denis.	500			
Sainte-Marie.	300			
<i>A reporter</i>	<u>800</u>			

Ainsi l'on tombait d'incertitudes en incertitudes. Tous ces élémens différaient tellement entre eux, qu'on n'osaiten adopter un de préférence. Pour tâcher d'approcher le plus de l'exactitude , on réunit toutes ces indications.

1 ^{re} donnée.	renseignemens individuels.	2,000,000
2 ^e donnée.		400,000
3 ^e <i>idem</i> ,	renseignemens officiels.	958,600
4 ^e <i>idem</i> ,	résultat de la population.	792,109
5 ^e <i>idem</i> ,	résultat de l'importation et de la fabrication.	583,500
		4,754,209

Et l'on eut pour terme moyen , 946842.

La troisième donnée , malgré les doutes que l'on avait d'abord cru pouvoir légitimement établir , s'éloigne peu de ce chiffre. La quatrième est inexacte puisqu'elle repose sur les recensemens fautifs eux-mêmes , et qui présentent un existant évidemment

<i>Report.</i>	800	335,700
Sainte-Suzanne.	600	
Saint-André.	500	
Saint-Benoît.	300	
Sainte-Rose.	"	
Saint-Joseph.	600	
Saint-Pierre.	30000	
Saint-Louis.	25000	
Saint-Leu.	40000	
Saint-Paul.	150000	247,800
		583,500

inférieur à la vérité. D'ailleurs, une plus grande abondance de sel en augmenterait à coup sûr la consommation, soit pour les troupeaux, soit même pour certaines terres. On crut donc pouvoir regarder comme à très-peu près certaine l'évaluation de la consommation annuelle à un million de livres.

En rapprochant la somme du produit de la fabrication et de l'importation, de la quantité nécessaire à la consommation, la différence donnait une part assez belle à une nouvelle branche d'industrie, qui pouvait entrevoir des profits, même sans contrarier les fabricateurs actuels et seulement en restreignant l'importation à celle du commerce français, puisque cette différence est évaluée à 416500 livres.

Il convient ici d'examiner les éléments de l'importation, qui, comme il vient d'être dit, n'est année moyenne que de 335700 livres ou 168 tonneaux. Une très-faible partie provient par Nantes des salines françaises : cette denrée présente si peu de bénéfices qu'elle n'est jamais l'objet spécial d'une spéculation; on ne la charge que comme lest, lorsque la cargaison a plus d'encombrement que de pesanteur. Ces envois sont accidentels et ne peuvent entrer en grande considération dans la détermination qui serait prise. L'importation de la plus grande partie des sels introduits à Bourbon se fait par Mascate et Pondichéry, ou autres ports de la côte Coromandel. Les Arabes apportent un sel minéral, âpre au goût et moins salubre que le sel marin ; aussi ne le consomme-t-on qu'à défaut d'autre ; et nous en avons vu des parties rester plusieurs années invendues. Ce n'est pas qu'il

n'ait une assez belle apparence , ses cristaux se pulvérissent aisément , et sur la table il est d'un bel effet surtout par son éblouissante blancheur. Quant aux sels de l'Inde , obtenus comme les nôtres par évaporation , ils ne nous viennent que par voie étrangère , et ce qui en est fabriqué dans les alités françaises ne peut plus être considéré par nous , depuis le traité de Londres de 1815 , que comme sels étrangers. Cette dernière considération suffit , à présent du moins , pour qu'on ne s'inquiète pas si des mesures que commanderaient les besoins de la colonie en restreindraient l'importation.

Il eût été bon sans doute de connaître d'une manière positive la part du commerce français et celle du commerce arabe et indien dans cette importation. Ce document ne fut pas recherché dans le temps : mais , je l'ai dit , l'importation du sel français est peu considérable.

Ainsi il était évident que la fabrication locale est insuffisante aux besoins ; que les envois de l'extérieur ne remplissent pas la différence ; une entreprise qui comblerait ce vuide était conséquemment une chose utile , susceptible d'être encouragée. Mais quelles ressources offrait celle projetée ?

Établis sur les pas géométriques , dans un lieu découvert , éloigné de toutes plantations , exposé à l'influence de tous les vents , et sur lequel porte directement et sans obstacles l'action du soleil pendant tout le temps qu'il est sur l'horizon , dans un lieu peu élevé au-dessus du niveau des plus hautes marées , et qui cependant ne peut recevoir de dom-

mages par une introduction d'eau salée contre la volonté des entrepreneurs, MM. Frappier ont disposé leurs carreaux de manière à produire chaque année un million de sel : cette quantité est égale à la consommation totale; elle serait presque le double du besoin, si la fabrication et l'importation restaient les mêmes qu'aujourd'hui. Mais celle-ci peut-être réduite de la portion que fournit l'étranger, et comme le créole cherche en général à diminuer ses fatigues et ses soins, dès qu'il pourra se pourvoir avec facilité et à peu de frais, il ne tardera pas à abandonner ses petites salines et à servir d'autant l'activité des nouveaux entrepreneurs, auxquels au surplus le terrain permet de s'étendre davantage si le besoin venait à l'exiger.

Il est à remarquer que MM. Frappier, en établissant leur saline de manière à fournir un million de sel, étaient arrivés à ce chiffre par d'autres moyens que nous, ce qui est une sorte de garantie de son exactitude.

Quel que soit au reste, en ce moment, l'état de cette saline; que ces industrieux colons aient ou non reçu les encouragemens sur lesquels ils avaient cru pouvoir compter; que, secondés par leurs compatriotes, ils aient dû donner à leur établissement le développement qu'ils projetaient, la consistance qu'ils espéraient; qu'ils aient pu affranchir leur pays d'un tribut annuel de trois mille trois cents piastres au moins (16500 fr.), payées à l'étranger pour la valeur de ses importations, ou qu'ils n'aient pu vaincre les obstacles contre lesquels ils devaient s'attendre à

lutter , ils auront au moins prouvé qu'avec de l'intelligence , de l'ardeur , de la volonté , il n'est rien à quoi l'homme ne parvienne , et que presque toujours il suffit de vouloir pour réussir.

Il s'agissait de la création d'une industrie nouvelle dans l'exécution des idées de MM. Frappier. M. Desjardins ne présentait qu'un perfectionnement dans l'entreprise dont je vais maintenant parler , mais ce perfectionnement devait avoir une très grande importance pour la colonie.

On pourrait avec quelque raison s'étonner que certains arts soient restés à Bourbon stationnaires , précisément au point où ils étaient lorsqu'ils y ont été transportés. On trouve l'explication de ceci quand on considère que les blancs qui les ont introduits , se sont bornés à instruire , tant bien que mal , les noirs manipulateurs , et que ceux-ci , bornés à une simple routine , n'ont fait que se la transmettre sans amélioration de procédés , quand ce n'était pas sans altération.

Ceci s'applique notamment à la préparation de la chaux.

Elle se fait à Bourbon avec les coraux ou madréporés qui bordent généralement toute la côte de l'île. Faute de choisir les matériaux et d'employer les procédés convenables , on n'obtenait plus qu'une chaux mal cuite , de mauvaise qualité , peu adhérente. Un seul habitant se donnait le soin de diriger lui-même les travaux de ses noirs : il avait de meilleurs produits , mais en petite quantité , et les vendait fort cher.

Depuis la naissance de la colonie , toutes les cons-

tructions civiles sont en bois, et l'on conçoit qu'à la rigueur on pouvait employer une telle chaux pour le petit nombre d'ouvrages très-peu importans où cette matière est indispensable. Mais depuis que la rareté des bois force enfin à bâtir en pierre les maisons, les magasins et même les dépendances ou servitudes ; depuis que l'établissement des sucreries exige des bâtisses solides en moellons et en briques ; depuis surtout qu'on a entrepris des travaux à la mer et sur les rivières , il a fallu de meilleurs matériaux.

L'art du chaufournier n'était pas resté autant en arrière à l'île de France, à cause du goût que l'on y avait pour les constructions en pierre. Cette colonie s'était chargée de venir au secours de sa voisine: mais depuis 1815 c'était se pourvoir à l'étranger de ce que l'on pouvait se procurer chez soi; mais on payait un prix élevé ce que l'on pouvait avoir à meilleur compte. Les considérations politiques et commerciales se réunissaient pour déterminer enfin à obtenir de meilleurs produits sur le lieu même.

Avec les créoles l'exemple est tout , non pas qu'ils manquent de génie inventif, non pas qu'ils ne sentent très-bien la nécessité du mieux et qu'ils ne soient très-en état de trouver les moyens d'y parvenir; mais dans un pays où l'on veut amasser rapidement et jouir promptement, on aime mieux continuer ce qui a été fait que d'essayer de nouveaux procédés. Les moyens dont on dispose sont si difficiles à manier, et avec eux il est si difficile d'obtenir des résultats avantageux , qu'on n'ose se livrer à des essais toujours coûteux, douteux au moins, et sou-

vent improductif. Le gouvernement, outre l'intérêt que comme père, comme tuteur, il devait prendre à une amélioration, en avait un, pour ainsi dire personnel, puisqu'il était le plus fort consommateur, et qu'il faisait exécuter des travaux importans plus encore par leur objet que par leur étendue. L'exemple qu'il allait donner pouvait au premier moment, au premier aperçu, paraître dispendieux : tel est en effet le sort des travaux en régie. Il était en quelque sorte blâmable sous le rapport d'économie ; mais ce n'est pas toujours ainsi qu'il faut considérer ses opérations ; et celle-ci devait avoir des résultats si graves qu'on ne dut plus hésiter. Le directeur des travaux reçut donc l'ordre de faire réunir des coraux de choix, et profitant d'un ancien fourneau qui se trouvait à portée, on commença à cuire. On réussit, cela devait être. Le but principal avait été d'exciter à mieux faire, en prouvant la possibilité du succès ; on vit poindre une sorte d'émulation. Il devait se faire que quelqu'un portât toute son attention à rechercher le plus sûr moyen d'obtenir de meilleurs produits, cela arriva naturellement ; et le gouvernement n'eut plus qu'à exciter les recherches, par la préférence qu'il donna aux meilleurs fabricateurs.

M. Desjardins, de Saint-Paul, se distingua dans cette carrière. Il ne lui avait pas échappé que la qualité de la chaux livrée alors au commerce dépendait autant du choix des coraux que de la construction des fours, et de la conduite du feu. Après avoir étudié dans nos auteurs français les procédés de fabrication et suivi les opérations effectuées dans les ate-

liers du roi, il fit construire un four de grandes dimensions, choisir sous ses yeux les madrépores à convertir en chaux, et disposer le bois dans le fourneau suivant les indications qu'il avait recueillies. Il obtint de sa première fournée six cents barriques de chaux d'une excellente qualité, et n'avait consommé que vingt-quatre cordes de bois (1). Les fours en usage eussent exigé, pour donner la même quantité, plus de fournées, plus de temps, et beaucoup plus de combustible, ce qui est surtout à considérer dans un pays où le bois devient rare et cher. Il fut authentiquement reconnu que la qualité de cette chaux était supérieure non seulement à celle de toutes les fabrications du pays, mais aussi à celle de Maurice. Enfin M. Desjardins put vendre sa chaux à un prix beaucoup moins élevé que les autres. On a payé 6 fr. 90 cent., 8 et même 9 fr., de la chaux mauvaise et qui laissait au rebut une grande quantité de *gratons* de corail, mal cuits et absolument inutiles. M. Desjardins peut établir à 6 fr. 50 c. celle qu'il fabrique et dont pas un atome n'est à rejeter.

Ce résultat si heureux, si important pour la colonie, a été obtenu après huit mois d'essais et de travaux. Ils ne pouvaient être entrepris, il faut le dire, que par un homme doué d'un esprit observateur, d'une persévérance difficile à décourager, et qui pouvait non seulement y consacrer beaucoup de temps, mais attendre patiemment et sans gêne la

(1) Une barrique de chaux pèse 300 liv. soit 150 kil à peu près; ainsi 600 barriques font 90,000 kil. environ.

rentrée de si fortes avances. M. Desjardins est arrivé à la solution complète du problème : il a rendu au pays un service éminent. Satisfait de son succès, il y a trouvé sa récompense, sans chercher à profiter des avantages qu'il aurait pu prétendre à juste titre lui devoir être accordés. Cependant la jalouse, cette passion des petites âmes, s'est élevée contre lui. Des gens honteux d'avoir long-temps marché dans une mauvaise route, désespérés de voir un autre réussir lorsqu'ils n'avaient pas même osé tenter un essai, des gens pour lesquels le succès d'autrui est un supplice, ont fait entendre leurs vaines clamours, ce qui est plus aisé que de suivre ses traces. Mais les faits, accusateurs des mauvais procédés, plaignent hautement la cause de l'industrieux et modeste habitant qui a voulu être utile à son pays et y est parvenu. C'était un devoir de le signaler ici à la reconnaissance publique.

Ce serait le lieu de remarquer que le pays offre pour les fondations à la mer une pozzolane aussi précieuse que celle que l'on tire d'Italie. Tous les anciens cratères en contiennent, mais il paraît que pour cette matière, comme on l'observe en tant d'autres circonstances, il est un point au-delà comme en deçà duquel on ne trouve point la perfection. Ainsi un cratère éteint trop récemment ou depuis trop long-temps, ne fournit point de pozzolane d'un bon service. L'expérience seule peut déterminer celle à préférer. Après plusieurs essais on s'est arrêté à d'anciens cratères dans la commune de Sainte-Rose, et leurs produits, mis en œuvre aux travaux du bar-

chois de Saint-Denis , ont donné des résultats satisfaisans.

Un genre d'industrie né du besoin et que le besoin a perfectionné, a pour objet le transport des denrées.

Donner à la culture des soins dont le succès était garanti par la fertilité des terres, n'était qu'une portion des obligations que l'établissement de la colonie imposait à ses habitans. Il fallait réunir les produits sur les points que la nature des rades indiquait pour leur embarquement , il fallait les y transporter. Deux voies se présentaient.

Celle de la mer paraissait devoir être la plus facile dans une île où la culture était nécessairement rapprochée des côtes; mais ces côtes , je l'ai dit précédemment, opposaient des difficultés presque générales, presque continues, presque insurmontables, à cause de la ceinture de récifs qui les environne ou des sables qui laissent à l'eau peu de profondeur. La mer brise avec tant de force sur le rivage , que l'on courrait risque d'avarier le chargement des pirogues , à moins de travaux avancés que la nécessité devait réclamer de l'art par la suite. Dans les commencemens ce fut pourtant le moyen adopté. Il se développa d'abord dans le sens même des développemens de la culture, et se restreignit ensuite , lorsque l'île se peuplant davantage , on dut songer à ouvrir des routes qui rendissent plus faciles et plus sûres les communications entre les divers quartiers.

Les transports par mer s'effectuent , ou par des pirogues , ou par des chaloupes pontées , ou par de

petites goëlettes qui ne s'éloignent pas de la côte, ne la perdent point de vue et restent souvent à portée de la voix. Ce cabotage n'a guère lieu dans la partie du vent qu'entre les communes de Sainte-Rose, de Saint-Benoît, le quartier français et Saint-Denis, soit pour porter de celui-ci dans les autres les produits européens nécessaires à la consommation des colons, soit pour en rapporter les denrées destinées à être expédiées pour l'Europe. Ce cabotage est fort actif entre Saint-Denis et Saint-Paul, à cause de la difficulté de la route qui n'est praticable qu'aux piétons ; elle ne pourrait être employée pour le transport par bêtes de somme que par les mullets, qui ne tarderaient pas à être épuisés : les chevaux montent et descendent les escarpemens des sept montagnes que traverse cette route sans aucune charge, les cavaliers mêmes les parcourent à pied. Le même motif fait employer le même moyen pour les communications entre Saint-Paul et les autres quartiers sous le vent.

Les pirogues sont presque exclusivement employées au débarquement des marchandises européennes et à l'embarquement des denrées de la colonie, à bord des navires qui viennent trafiquer à Bourbon.

Je place ici le tableau des bâtimens de mer de toute espèce appartenant à la colonie.

TRANSPORTS PAR MER.

Situation au 1^{er} janvier de chacune des années indiquées.

NOMS DES QUARTIERS.	1821.			1822.			1823.		
	PIROGUES DE PIÈCES.	CHALOUPES DE CÔTE.	BATIMENS PORTES.	PIROGUES DE PIÈCES.	CHALOUPES DE CÔTE.	BATIMENS PORTES.	PIROGUES DE PIÈCES.	CHALOUPES DE CÔTE.	BATIMENS PORTES.
Saint-Denis	24	15	7	25	14	7	22	14	12
Sainte-Marie	5	2	0	6	0	0	2	1	0
Sainte-Suzanne	5	2	0	7	0	0	7	0	0
Saint-André	10	1	1	5	1	0	14	1	1
Saint-Benoît	12	2	0	10	2	0	12	2	0
Sainte-Rose	11	6	1	11	4	0	8	5	0
Saint-Joseph	7	0	0	7	0	0	7	0	0
Saint-Pierre	15	10	0	8	0	0	25	8	0
Saint-Louis	10	0	0	7	0	0	10	0	0
Saint-Geu	6	0	0	7	0	0	8	0	0
Saint-Paul	69	22	4	5	22	4	5	69	22
	172	56	18	15	164	51	25	12	186
RECAPITULATION	{	1821	172	56	18	13			
		1822	166	54	25	12			
		1823	186	54	23	14			

Les pirogues de pêche sont comprises dans ces tableaux; quelquefois, quoique rarement, elles servent au transport des passagers, ainsi qu'à l'embarquement ou au débarquement des denrées? d'une autre part, elles forment une partie du capital du pays, pour le remplacement duquel on éprouvera sous peu des embarras, et sous ce double rapport, il n'était pas hors de convenance d'en faire connaître le nombre. Nous répéterons à cette occasion ce que nous avons eu déjà lieu de dire, que l'abattage des bois de fortes dimensions allant toujours en augmentant, les difficultés augmentent aussi pour la construction des pirogues. Le nombre de celles de pêche a augmenté, mais celui des pirogues de charge a diminué; et c'est pourtant celles qu'il importe plus au commerce maritime de conserver, à moins qu'il ne les remplace par les chaloupes pontées.

J'ai dit plus haut que le créole n'était pas navigateur; aussi n'en trouve-t-on qu'un nombre infiniment rare dans les bateaux employés au transport par mer. Chacune de ces embarcations doit, d'après les réglements, être commandée par un blanc ou par un libre; quelques-uns de ceux-ci y sont employés, mais, pour la plupart, ce sont des Européens que la nécessité force à admettre à un service qui les enlève à la navigation hauturière du commerce, et par suite les soustrait au service des classes. Le plus important service à rendre à la colonie, serait de décider les créoles blancs et libres à naviguer sur leurs côtes, et par suite à s'embarquer sur les navires de long cours.

A mesure que la population augmenta , que les défrichemens s'étendirent et s'éloignèrent des côtes , il fallut employer de nouveaux moyens de transport , et ajouter à la voie de la mer qui n'était pas toujours praticable , celle de terre qui , pour avoir plus d'embarras , avait aussi moins de dangers. On ouvrit donc d'abord des sentiers de communication ; et de perfectionnemens en perfectionnemens on arriva aux routes actuelles : j'ai dit ce qu'elles sont aujourd'hui.

Dans les commencemens de la colonie , tous les transports sans exception se faisaient à tête de noirs ; et nous voyons d'anciens réglemens limitatifs du poids des objets à transporter ainsi. La nécessité forçait à cet emploi des forces de l'homme , ruineux , et par la fatigue que les noirs éprouvaient , et par le temps enlevé aux travaux de la terre. En même temps que l'agriculture commençait à prendre l'extension à laquelle nous la verrons bientôt atteindre , on sentit la nécessité de renoncer à un mode de transport si vicieux ; et successivement l'on introduisit celui par voitures partout où il pouvait être adopté. C'est ainsi que s'opère aujourd'hui le transport des marchandises dans presque toute la partie du vent et dans une grande portion de celle sous le vent. Nous avons vu que cela ne peut être généralement ; et dans ces localités difficiles , on rencontre encore des bandes de cinquante , de cent noirs , de tout sexe , de tout âge , portant sur la tête des sacs de maïs , de café , de girofle ou de sucre , chantant en chœur des airs qui règlent le pas , et rendent la marche plus égale et plus facile.

Les voitures furent d'abord traînées à bras ; mais on ne tarda pas à reconnaître que s'il y avait en effet amélioration dans ce mode de transport , il présentait aussi de grands inconvénients. Il fallait donc complètement avancer dans la voie où l'on venait de s'engager , et pour cela augmenter le nombre des bêtes de trait qui existaient dans le pays. Mais pour qu'une spéculation fondée sur l'introduction d'animaux étrangers réussît , il fallait , quant à l'importateur , qu'il fût certain de la vente ; quant à l'habitant , que le nombre des animaux introduits fût assez considérable pour que les pertes occasionnées par un acclimatation difficile , et dont le domptage augmente les chances fâcheuses , ne fussent pas entièrement ruineuses. L'administration , qui suivait avec attention la marche des choses , jugea avec raison que , si une telle affaire était dans son commencement abandonnée aux seuls intérêts particuliers , on serait si long-temps avant d'arriver au but indiqué , que cela équivaudrait à ne pas l'atteindre , et qu'il était indispensable qu'elle l'entamât elle-même. Elle traita donc pour l'importation de Madagascar de plusieurs chargemens de bœufs , sur chacun desquels chargemens cent bêtes de choix lui durent être livrées au prix de dix-huit piastres et demie , lorsque le prix courant était de trente à quarante piastres par tête. L'intention annoncée de l'administration était de les céder à la personne qui proposerait le meilleur marché de charroi. Une seule proposition fut faite ; mais dès lors le prix des transports fut réduit de moitié. Le reste des chargemens fut vendu par l'importateur aux

colons. Cette opération est l'époque où commence une importation habituelle de bêtes à cornes, qui a contribué puissamment au développement de deux branches importantes de l'industrie coloniale, l'agriculture et les transports (1).

Mais les bœufs ne sont pas les seuls animaux nécessaires à celle-ci. S'ils peuvent être, et s'ils sont en effet propres aux transports sur les routes et dans les habitations, il en est d'autres, et il est d'autres travaux qui exigent des moyens plus actifs.

L'espèce des chevaux et celle des ânes existant alors dans le pays, mauvaises en elles-mêmes, ne pouvaient ni suffire à ces travaux, ni faire espérer la production de mulots susceptibles d'être employés par la suite à ces divers services, auxquels, d'ailleurs, ils sont plus propres que leurs producteurs. Ce fut encore l'administration de la colonie qui fournit l'exemple. Une gabarre de la marine royale, *la Zélée*, commandée par M. Serec, lieutenant de vaisseau, fut expédiée pour Mascate, et chargée d'en rapporter des mulots et des ânes de grande race qui furent vendus aux habitans (2).

A ne juger ces démarches que sur les règles imposées en France à l'administration publique, elles pourraient être, elles seraient sujettes à blâme; mais il faut voir sous un autre aspect les actes des administrations coloniales. Il est souvent indispensable

(1) 1817, Administration de M. le baron Desbassayns de Richemont.

(2) 1819, Administration de M. le baron Milius.

au bien du pays, il est inhérent à sa prospérité qu'elles se livrent les premières à des opérations qui, en faisant connaître aux particuliers la route dans laquelle leurs intérêts les doivent exciter à entrer, amènent des spéculations dont ils tireront par la suite un profit qu'ils ne soupçonnaient pas d'abord. Tel a été le bon, l'excellent résultat de celles-ci ; elles ont déterminé les armateurs à courir les mêmes chances. Les colons encouragés se sont présentés aux ventes, les ont favorisées ; et le gouvernement, poursuivant constamment, mais avec sagesse, son système d'augmenter les importations des animaux nécessaires à l'exploitation des terres et au transport de leurs produits, n'a plus eu, pendant quelques années encore, qu'à accorder des primes calculées sur les besoins de la culture et de la consommation (1). Pour ne considérer que les premières années de l'exécution de ce système, nous voyons que, de 1820 à 1823, le nombre des bêtes de trait ou de somme s'est accru dans une proportion qui est une des preuves comme un des moyens de la prospérité de la colonie, puisqu'elle constate l'augmentation des capitaux, augmentés eux-mêmes par les produits de la culture. Nous voyons en effet que le nombre des bœufs, chevaux, mulets et ânes, s'est accru pendant ces trois ans de 274 bœufs, 505 chevaux, 417 mulets, 88 ânes. Et pour appliquer ici la théorie des forces, celles mises à la disposition des colons se sont augmentées d'une quantité qui peut être repré-

(1) 1822, Administration de M. de Freycinet.

sentée par le nombre 7726 (1), remarque importante, à présent surtout que l'augmentation des forces humaines par l'importation des noirs ne peut plus avoir lieu. Cette augmentation du nombre des bêtes de trait, l'amélioration des routes, l'augmentation des produits, et la nécessité de les transporter aux ports d'embarquement par d'autres moyens que ceux des habitans, ont fait naître les entreprises de transport par terre qui circulent maintenant dans tous les quartiers et dans toutes les localités praticables.

Ce changement dans l'état des choses a amené une notable amélioration dans la position des habitans. C'est un grand point que, dans le temps où le nombre des travailleurs diminue constamment, on puisse en moins distraire des travaux de la culture, et leur éviter ces fatigues si pernicieuses; c'est un grand point encore pour la discipline des ateliers, toujours compromise quand les noirs sont loin de la surveillance du maître, quelque confiance que méritent les économes ou les commandeurs auxquels on les remet pendant ces voyages; mais ce n'est pas sous ce seul jour qu'il faut considérer les conséquences de cette innovation. Il est une autre branche d'économie qui en a été sensiblement affectée. Pour transporter vingt balles de sucre (ou un tonneau de mer de

(1) Force de l'homme — 1.

de l'âne — 1.

du bœuf — 4.

du mulet — 6.

du cheval — 8.

2000 liv.) de Saint-Benoît à Saint-Denis, par exemple, distance de huit lieues, on employait autrefois vingt à vingt-cinq noirs qui étaient absens de l'habitation pendant deux jours. Cette dépense ne peut être évaluée, elle se compose de trop d'éléments qu'on ne peut apprécier; mais on peut croire que les colons la trouvaient préjudiciable à leurs intérêts, puisqu'ils préférèrent le transport par charrettes dès qu'il y en eut d'établi, quoique le prix fût alors de cent cinquante francs pour la même quantité.

Ce prix, le même que celui du fret de Saint-Denis en France, de la même quantité, était évidemment hors de proportion, et cette comparaison justifiait suffisamment l'adoption des mesures qui furent successivement prises; elles sont au surplus justifiées davantage encore par les résultats, puisque maintenant, par suite de l'introduction des animaux de trait, des mulets surtout, par l'effet d'une plus grande concurrence, et l'emploi de moyens moins coûteux, le prix du transport entre les deux quartiers que nous avons pris pour terme de comparaison, est réduit à soixante-dix francs, c'est-à-dire de plus de moitié.

Quel que soit cependant le développement actuel des transports par terre, on est porté à croire que, même réunis à ceux qui se font par les bateaux de la côte, il y a insuffisance de moyens pour le prompt arrivage des denrées aux ports d'embarquement, puisque souvent il est permis aux navires européens d'aller prendre charge aux mouillages les plus praticables, comme Sainte-Marie, le Bois-Rouge, Sainte-

Rose, dans la partie du vent, et Saint-Pierre sous le vent. J'examinerai au chapitre du commerce jusqu'à quel point il peut y avoir avantage à agir ainsi; mais il me semble déjà que la balance des inconvénients ne sera pas favorable à ces mesures de tolérance, qui donnent naissance à de fâcheux abus. A ne considérer que ce qu'elles peuvent avoir de nuisible à l'objet que je traite en ce moment, je dois dire qu'outre les chances malheureuses de navigation et de perte de temps, de câbles et d'ancres qu'elles font courir aux navires européens, elles ne procurent ni un meilleur marché à l'acheteur, ni un meilleur prix au vendeur: elles nuisent sans profit à deux industries coloniales, lorsqu'il y aurait au contraire tout à gagner en les favorisant, en les excitant, en encourageant les créoles à s'y livrer.

J'ai précédemment exposé les moyens appliqués aux transports par mer. Je place ici le tableau de la situation au premier janvier de chacune des années 1821, 1822, 1823, des moyens de transport par terre; j'y ai rapporté le nombre de chevaux qui, suivant Raynal, existait en 1776, et celui des chevaux, mulets et ânes portés aux recensements fournis en 1810, à l'époque de la conquête. Le premier nombre est plus élevé que celui présenté pour 1821, et l'on remarquera combien est faible celui de 1810. Ceci s'explique par les mauvaises qualités de la race qui existait, le peu de soins qu'on a dû donner et à leur reproduction et à leur éducation, et aussi, car il faut toujours en revenir là, par la destruction des savanes, et la nécessité où l'on s'est mis de tenir tou-

jours les animaux dans les écuries. Toutes ces causes ont dû nécessairement conduire à une diminution dans le nombre des chevaux ; mais un emploi mieux entendu de leurs services , l'amélioration des races , plus d'attention à les élever et à les dresser , et , s'il se peut , la facilité de l'exportation de ceux qui ne servent que le luxe des habitans de l'île voisine , devront porter et portent déjà vers une augmentation remarquable.

Deux autres industries coloniales , les diverses préparations du tabac et la distillation du jus de la canne , soit pris à l'état de vesou , soit parvenu à celui de sirop , auraient dû peut-être trouver place ici ; mais on les a tellement liées à la perception des impôts , que je ne m'en occuperai qu'en traitant de cette importante partie du tableau de la situation de la colonie.

TRANSPORTS PAR TERRE.

Situation au 1^{er} janvier de chacune des années indiquées.

NOMS DES QUARTIERS.	Bœufs.	Chevaux et Jumens.	Mulets.	Anes et Anessés.	Charrettes.
1821.					
Saint-Denis.....	185	127	73	45	27
Sainte-Marie.....	276	170	262	135	52
Sainte-Suzanne...	130	298	266	46	98
Saint-André.....	65	398	135	60	44
Saint-Benoît.....	80	130	80	50	54
Sainte-Rose.....	105	68	49	4	20
Saint-Joseph....	14	110	2	2	0
Saint-Pierre.....	"	40	60	"	30
Saint-Louis.....	80	400	10	15	10
Saint-Leu.....	60	20	15	6	0
Saint-Paul.....	100	1000	200	50	18
TOTAUX....	1093	2761	1120	393	355

NOMS DES QUARTIERS.	Bœufs.	Chevaux et Jumens.	Mulets.	Anes et Anesses.	Charrettes.
1822.					
Saint-Denis	300	141	147	39	39
Sainte-Marie.....	200	140	280	100	60
Sainte-Suzanne...	140	234	300	30	104
Saint-André.....	91	515	156	62	61
Saint-Benoît.....	100	130	100	30	80
Sainte-Rose.....	100	124	54	4	20
Saint-Joseph. ...	10	108	6	2	2
Saint-Pierre.....	60	460	169	20	30
Saint-Louis.....	102	200	2	4	15
Saint-Leu.....	40	60	2	2	2
Saint-Paul.....	100	1200	450	60	18
TOTAUX....	1243	3512	1444	351	427

NOMS DES QUARTIERS.	Bœufs.	Chevaux et Jumens.	Mulets.	Anes et Anesses.	Charrettes.
1823.					
Saint-Denis . . .	280	140	180	70	40
Sainte-Marie . . .	300	190	280	140	60
Sainte-Suzanne . .	80	342	262	122	110
Saint-André . . .	195	169	182	"	78
Saint-Benoit . . .	80	110	150	50	100
Sainte-Rose . . .	110	72	52	6	19
Saint-Joseph . . .	12	88	6	2	"
Saint-Pierre . . .	80	800	180	22	36
Saint-Louis . . .	60	160	15	8	18
Saint-Leu	50	65	50	6	"
Saint-Paul	120	1130	200	75	25
TOTAUX . .	1567	3266	1557	481	486

RÉCAPITULATION.

ANNEES.	Bœufs.	Chevaux et Jumens.	Mulets.	Anes et Anesses.	Charrettes.	OSERVATIONS.
1776	"	2891	"	"	"	Je ne présente point ici l'immense quantité de moyens de transports employés dans l'intérieur des habitations. Chacun a usé largement des facultés qu'ont présentées les localités et les moyens de satisfaire à ses besoins.
1810	"	1402	107	88	"	
1821	1093	2761	1120	395	353	
1822	1243	3512	1444	551	427	
1823	1567	3266	1557	481	486	

TROUPEAUX.

LES troupeaux étaient une portion considérable de la fortune des premiers habitans, ai-je dit. Ceux-ci durent s'en occuper d'autant plus que c'était une des obligations imposées par les actes de concession. Il semble que l'on ait voulu d'abord assurer en ce genre les subsistances de la nouvelle colonie. Ce fut encore alors un moyen de déterminer la relâche des bâtimens, qui, se rendant aux Indes, trouvaient à Bourbon la facilité de remplacer à bon compte une partie des vivres consommés dans cette première portion d'un long voyage. La Barbinais, qui parle de tout ce qui l'a frappé dans le court séjour qu'il fit en cette île en 1717, ne consacre que quatre lignes à l'objet de cet article. « Dans les mois de juin, juillet et août, dit-il, on chasse les troupeaux dans les montagnes, où ils vivent de feuilles d'arbres. Ils sont marqués du nom de leur maître, et jamais on ne s'en dérobe. »

Lors de l'introduction de la culture du cafier, on en fit la principale obligation imposée aux concessionnaires de terres, et l'on oublia de parler des troupeaux, si abondans alors qu'on croyait qu'ils ne s'épuiseraient jamais. Les colons de leur côté trouvaient dans les produits de la nouvelle culture des moyens

d'échange d'une bien autre valeur, quoiqu'elle réclamât tant d'autres soins. L'éducation des troupeaux ne fut plus qu'un accessoire dans leurs occupations; et comme ce qui en existait, excédait de beaucoup encore non seulement les besoins présens, mais ceux que l'on pouvait prévoir pour l'avenir, d'après le passé, ils défrichèrent et mirent en culture de nombreux terrains abandonnés jusque-là aux animaux. Les champs devinrent successivement plus étendus, les savanes plus restreintes : elles ont même entièrement disparu dans certains quartiers, et il n'en est resté, à bien dire, que là où la terre n'était pas propre à la culture du cafier. L'augmentation de la population et de la culture nécessitant l'emploi de beaucoup de bois de charpente, on abattit les arbres répandus sur ces savanes, et qui procuraient aux bestiaux l'ombrage et la fraîcheur si nécessaires dans un tel climat. Les pluies et les rosées s'en éloignèrent, et par une suite non interrompue de malheureuses imprudences, on rendit stériles des lieux qui présentaient autrefois d'abondans pâtrages.

Le quartier Saint-Louis est, pour ainsi dire, le seul où l'on n'ait pas enlevé aux troupeaux le terrain qui leur était primitivement destiné. On y trouve encore le long de la mer, depuis le château du Gol jusqu'à la rivière Saint-Étienne, un espace d'environ deux tiers de lieue de long sur une largeur de six cents gaulettes, qui offre un pâturage très-beau et très-bon ; mais malheureusement les habitans de ce quartier, livrés pour la culture à une routine dont de

faibles produits en grains signalent inutilement la défectuosité, ne sont pas en état d'avoir et n'ont pas en effet un nombre suffisant d'animaux ; et sans songer qu'en l'augmentant ils tireraient un plus grand parti de cette commune, ils se bornent à déplorer son peu de rapport.

En 1776, il y avait encore à Bourbon, suivant ce que mentionne Raynal, cinquante-cinq mille animaux destinés à la subsistance ; en 1804, environ trente ans après, ils étaient si rares, qu'un mémoire officiel de cette époque, qui insiste beaucoup sur la nécessité de rétablir les pâturages, ne parle des troupeaux que pour dire qu'ils « sont en petit nombre et très-négligés. » Il ne cite numériquement que ceux de Saint-Paul et de Saint-Leu, qu'il évalue à 5,000. Malgré l'augmentation considérable du nombre des habitans, qui, de 32,500 individus de toute classe existant en 1776, se trouve être en 1804 de 70,600, nous ne voyons plus qu'un nombre de 80,000 animaux destinés, à cette époque de 1804, à la subsistance, porté à 100,000 deux ans après.

Cette disproportion est remarquable ; et si elle peut être donnée en preuve d'une imprudente insouciance, elle le sera plus encore, et d'une manière fort honorable, en faveur de la sobriété des colons. C'est le besoin qui excite au travail, c'est la nécessité de pourvoir à la consommation ou au débit, ainsi que l'avantage qu'on y trouve, qui portent à éléver des bestiaux. On consomme en effet peu de viande sur les habitations ; quelques volailles, mais surtout les légumes y sont la base de la nourriture. La chasse

quelquefois, moins rarement la pêche, y joignent leurs produits. C'est dans les villes qu'a lieu le plus de débit de viande de boucherie, parce que c'est là que résident plus d'Européens.

L'augmentation assez grande du nombre d'animaux qui a eu lieu ces dernières années, porte, comme de raison, sur ceux dont on consomme le plus. Quoique en général la viande de porc soit celle qui, dans les climats chauds, amène dans l'organisation animale des désordres quelquefois étendus, c'est celle qui, pour la plus grande part, entre à Bourbon dans la nourriture des blancs et des libres; et pourtant elle n'y produit pas, sensiblement du moins, les inconvénients qui en ont fait ailleurs redouter et souvent interdire l'usage. Ce quadrupède, qui multiplie beaucoup, est facile à nourrir; et le nombre de ceux qu'on élève se règle assez ordinairement sur le produit des récoltes. Il augmente si le maïs, si les racines sont abondans, et diminue s'ils sont rares et chers. Au surplus, ce que je viens de dire des troupeaux s'applique plus à ceux de bêtes à cornes qu'aux moutons et aux cabris. Cependant ces deux espèces, la première surtout, étaient beaucoup plus nombreuses autrefois qu'à présent. Le mouton ne trouve plus le pâturage ombragé qui lui convient, et s'accoutume difficilement à vivre toujours dans des parcs ou enclos, où le cabri s'arrange mieux pourvu qu'il soit tenu très-propre. Cela semble ne s'accorder guères avec le caractère indolent du premier, si différent de la pétulance de l'autre. La nécessité de tenir ces animaux enfermés,

à cause des cultures auxquelles ils nuiraient d'une manière très - dommageable , explique leur petit nombre.

On s'occupait autrefois avec avantage de la reproduction des chevaux. Cette partie importante de l'industrie agricole a été depuis entièrement négligée. Les chevaux créoles , élevés librement dans les savanes , étaient devenus petits , rétifs , difficiles à dompter ; ils gâtaient les pâturages plus qu'ils n'en consommaient ; et leur utilité était loin de balancer les dégâts qu'ils causaient. A mesure que les revenus des colons ont augmenté , que les communications avec le dehors ont été plus faciles et plus promptes , on a cherché à améliorer cette race par l'introduction de chevaux étrangers ; et l'attention qui y fut donnée devint tellement productive , qu'elle donna lieu à une exportation notable pour le temps. En 1776 , le nombre des chevaux employés dans la colonie à divers usages était de deux mille huit cent quatre-vingt-onze ; nous le voyons être de trois mille deux cent soixante-six en 1823. Une portion est employée à la selle , le reste au trait et sert aux manèges des moulins à sucre ou au transport des denrées.

On préfère en général pour ce dernier service les mulets , plus en état de supporter la fatigue et qui consomment beaucoup moins de vivres. Pour favoriser l'augmentation de cet utile quadrupède , le gouvernement a accordé des primes à l'introduction de chevaux et d'ânes de belle race. Ces soins n'ont point été perdus , et l'on obtient une espèce de mu-

lets créoles préférables de tout point aux mullets étrangers.

Mais si l'importation des chevaux, des ânes et des mullets, présente à ceux qui se livrent à cette spéculation peu d'inconvénients, qui tiennent plus à leur transport qu'à leur conservation une fois arrivés dans la colonie, il s'en faut qu'il en soit de même des bêtes à cornes. La difficulté de l'acclimatation de celles-ci oppose à leur introduction des obstacles que ne balancent pas les avantages offerts d'abord par les primes et ensuite par la vente ou l'emploi. Cette difficulté au surplus ne frappe pas seulement celles venues du dehors, mais aussi celles qui sont transportées de certains quartiers de l'île dans ceux qui leur sont opposés.

En 1820 plusieurs busfles furent apportés dans la colonie par le capitaine de vaisseau Philibert, à son retour de Manille, et confiés au directeur du Jardin du Roi. Ils trouvaient dans les environs de ce jardin un terrain marécageux où ils paraissaient se plaire, ils ont même multiplié; mais de quelques précautions qu'ils aient été l'objet, il n'en restait que quatre quand je quittai la colonie en 1824. On peut augurer de cette expérience, qu'ils ne seront jamais à Bourbon d'un emploi général. De premiers essais faits autrefois n'avaient pas eu d'autres résultats et sont presque oubliés. Il y aurait pourtant avantage à se servir de ces animaux, plus forts, plus robustes, plus propres à la fatigue que les bœufs, à présent surtout qu'une grande partie des transports se fait par charrettes.

De tout ce que je viens de dire on peut tirer cette conséquence , que ce qui concerne les troupeaux à Bourbon mérite d'autant plus d'être étudié , que cela tient de plus près à la réunion des moyens de subsistance et à l'exploitation agricole. Sous ce double rapport il doit exciter l'attention du gouvernement et celle des habitans.

Un des premiers soins doit être surtout le rétablissement des pâturages , qui présente déjà lui-même , il est vrai , des difficultés qui , pour être réelles , ne sont pourtant pas insurmontables. Que l'on exige , par exemple , que les terrains concédés avec destination exclusive de pâturages , y soient rendus et ne puissent en recevoir une autre ; que ces terrains ne puissent être morcelés par vente ou partage , mais restent indivis ; qu'ils reçoivent un arrolement bien entendu par l'emploi convenable des eaux , presque toujours inutiles , des rivières ou ruisseaux voisins ou supérieurs ; et l'on pourra espérer encore de l'ombrage et de la fertilité dans des terres actuellement arides et improductives. Il arrive souvent qu'à la fin de la saison sèche le feu est mis par imprudence dans ces savanes abandonnées. Les herbes desséchées s'enflamment et produisent un vaste incendie qui dure plusieurs jours , consume les buissons , et brûle ou au moins endommage les arbres qui s'y trouvent rares et isolés. On n'oppose point d'obstacles à ces incendies , qui , du reste , s'ils étaient moins généraux et si l'on en pouvait être maître , produiraient le bon effet de charger les terres d'alcalis propres à les rendre plus vigoureuses et la végétation plus active.

On remédierait aux inconveniens en divisant les savanes en carreaux de deux à trois cents gaulettes, séparés par de larges fossés et bordés de petits murs en pierres sèches. Les arbustes qui croissent spontanément, les arbres qui seraient plantés couvriraient ces terres actuellement stériles : la surface n'en serait pas tous les ans lavée par les pluies torrentielles de la saison chaude, qui entraînent avec elles à la mer le peu de terres dont elle est recouverte : cette couche de terre à laquelle s'incorporeraient les détritus des végétaux et les feuilles des arbres, s'épaissirait, s'améliorerait et deviendrait susceptible d'être cultivée dans douze à quinze ans. En supposant même, pour aller à l'extrême, qu'on n'obtint pas ce dernier résultat, ces prairies ainsi divisées renfermeraient, comme dans autant de parcs, les troupeaux qui n'en épuiseraient le pâturage que successivement et à mesure de la reproduction des herbes ; les feuillages des arbres attireraient les rosées et les pluies, donneraient à tous les environs une humidité précieuse dont on ressent aujourd'hui péniblement la privation. Les arbres eux-mêmes, soit par l'ébranchage annuel, soit par les éclairecis convenables, soit plus tard en les abattant en temps opportun, pourvoiraient au moins à une partie des besoins en bois de chauffage, besoins qui s'étendent tous les jours, et auxquels on ne satisfait aujourd'hui qu'aux dépens des forêts qui couvrent encore quelques montagnes, au dépeuplement desquelles on ne saurait trop tôt porter remède.

On a essayé avec avantage de former des prairies

artificielles dans les hauts des habitations. Sans doute l'exemple encourageant donné par M. Panon-Desbassyns-Montbrun ne peut recevoir partout son application, mais il ne doit pas être perdu, et pourrait être utilement suivi dans les enclos que je viens de proposer.

Parmi les herbes qui alimentent les savanes, on remarque surtout le chiendent, qui a l'avantage de s'accommode de toutes sortes de terrains, même de celui le plus sablonneux; il le contient d'abord, et finit à la longue par le convertir en un terrain susceptible de quelque culture. On a introduit, il y a long-temps, la fataque, excellent pâturage qui se plaît également dans les lieux humides et dans les terrains élevés. M. Panon-Desbassyns de Richemont importa du Brésil, en 1817, l'herbe de Guinée, qui, je crois, était déjà connue dans la colonie, mais ne l'était que peu. Ce pâturage, dont quelques animaux se montrèrent avides, exige un sol humide et presque marécageux, et ne peut conséquemment être cultivé partout. Quelques habitans ont cru remarquer qu'il rendait mous et peu vigoureux les chevaux qui s'en nourrissaient. Quoi qu'il en soit de ces remarques, et elles n'ont peut-être que peu de fondement, l'herbe de Guinée sera toujours utile dans certaines localités, non pas, il est vrai, pour les animaux qu'on laisserait vaguans dans une savane, mais pour ceux qui sont tenus à l'écurie, à l'étable ou dans des parcs. C'est donc un service rendu à la colonie que de la lui avoir procurée.

Je place ici les tableaux de la situation des troupeaux

pour les années 1821, 1822, 1823. J'ai rapporté, dans un sommaire récapitulatif, l'existant en 1776 et le compte qui fut rendu en 1810, lors de la conquête. De la première à la seconde de ces époques, il y eut une diminution remarquable ; mais aussi la progression de celle-ci à 1821 est bien différente : elle a toujours été croissant dans un rapport extraordinaire et dont l'explication ne se trouve que dans l'accroissement de la population, l'extension de la culture et surtout celle donnée au commerce, qui, en augmentant les besoins et la nécessité de les satisfaire, ont dû indispensablement augmenter les moyens d'y pourvoir. Au surplus, je crois devoir avertir que je n'ai pas une entière confiance dans l'exactitude de ces tableaux, surtout quant à la dernière colonne. On se persuade difficilement dans le pays l'utilité de semblables renseignemens ; on ne regarde généralement leur réunion que comme objet de vaine et ridicule curiosité, et l'on se met peu en peine des différences qui peuvent exister entre la réalité et ce que l'on indique comme en étant l'expression fidèle.

TROUPEAU.

Situation au 1^{er} janvier de chacune des années indiquées.

SOMMAIRE RÉCAPITULATIF.

ÉPOQUES.	TAUREAUX.	VACHES.	TOTAL des bêtes à CORNES.	MOUTONS.	CABRIS.	TOTAL des MOUTONS et CABRIS.		COCHONS.	TOTAL général.
						CABRIS.	MOUTONS et CABRIS.		
Le nombre total des animaux destinés à la subsistance de l'homme était de									
1776									54967
1810	514	2496	3535	5465	5594	8145	11926	25906	
1821	516	2817	2810	5155	6082	8859	68140	79809	
1822	262	2676	2938	3457	7534	9519	74721	87373	
1823				3575		11909	86061	99908	

N^a. Voyez pour les animaux de trait le tableau page 275.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DÉTAILLÉE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

	Pages.
Rapport de la commission de l'académie des sciences.	3
INTRODUCTION.	13
SOMMAIRE	21
LISTE des ministres de la marine et des colonies.	23
LISTE des gouverneurs de l'île Bourbon.	28
LISTE des ordonnateurs de la colonie.	30
POSITION GÉOGRAPHIQUE DE L'ILE.	31
Son étendue.	32
Longueur des jours.	34
Découverte de l'île par les Portugais	<i>Ib.</i>
Débarquement des Hollandais.	<i>Ib.</i>
Colonisation par les Français.	35
Principaux caractères du régime de la compagnie des Indes et de celui de l'administration royale.	39
Concession des terres.	40
DIVISION NATURELLE DE L'ILE.	42
administrative.	<i>Ib.</i>
ecclésiastique.	44
judiciaire.	45
militaire quant aux milices coloniales.	46
NATURE DU SOL.	47
Montagnes.	48
Coupe verticale de l'île.	<i>Ib.</i>
T. I.	19

	Pages.
Volcan.	50
Éruptions.	51
Plaines intérieures.	54
Sources d'eau chaude.	<i>Ib.</i>
Pente extérieure des montagnes.	55
MÉTÉOROLOGIE.	57
Vents.	<i>Ib.</i>
Ouragans.	58
Phénomènes particuliers aux diverses directions des vents.	62
Tableau des vents régnans en 1818 et 1819.	65
en 1820 et 1821.	66
Observations barométriques.	67
Tableau de la marche du baromètre en 1818 et 1819. . .	69
— des oscillations extrêmes du baromètre en 1818 et 1819.	70
Pluies.	71
Tableau de la quantité de pluie en 1818 et 1819. . . .	72
Tableau mensuel de l'état du ciel en 1818 et 1819. . .	74
Observations thermométriques.	75
Tableau de la marche du thermomètre en 1818 et 1819. . .	77
— des variations extrêmes du thermomètre en 1818 et 1819.	77
FORÊTS, etc..	79
Arbres remarquables, forestiers.	80
fruitiers.	83
Introduction d'arbres fruitiers de France.	90
Création d'un jardin de naturalisation.	<i>Ib.</i>
Détails.	92
Importation de vignes, plant de Constance.	93
ÉTANGS. — Celui de Saint-Paul.	95
Celui de Saint-Gilles.	97
L'tang salé	<i>Ib.</i>
Étang du Gol	<i>Ib.</i>
Étang de Cilaos.	98

	Pages.
Grand étang.	98
RIVIÈRES.	99
Alluvions à l'embouchure des principales rivières. .	105
Ravines.	106
ROUTES.	108
— de Saint-Denis vers les quartiers du vent. .	109
— de Saint-Denis aux quartiers sous le vent. .	113
— Partie intérieure de cette route.	116
— Projet de route le long de la mer.	117
— Chemin de la plaine.	123
Continuation de la route royale vers le pays brûlé. .	124
Pays brûlé.	128
Distance des principaux points de l'île entre eux. .	130
PONTS ET RADIERS.	131
Pont en bois élevé par M. J. B. Hubert.	133
Radiers.	134
Pont en fer.	135
RADES ET PORTS	137
— de Saint-Denis	140
— de Saint-Paul.	<i>Ib.</i>
Débarcadaire de Saint-Denis.	142
CANAUX.	153
POPULATION.	157
— blanche.	158
Caractère des Créoles.	159
des Européens.	161
Situation de la population blanche en 1717.	158
1804.	163
1810.	164
1815.	<i>Ib.</i>
1818.	165
Mouvement de la population blanche en 1818. . . .	166
1819.	167
1820.	168
1821.	169

	Pages.
Mouvement de la population noire en 1822.	170
1823.	171
Résumé de la situation de la population blanche de 1717 à 1823.	172
Mariages des blancs ,de 1818 à 1823.	173
Naissances d'enfants naturels blancs, de 1818 à 1823. .	174
Rapport des naissances à la population et aux décès. .	175
Passagers arrivés et partis de 1819 à 1823.	<i>Ib.</i>
Division des mouvemens de la population en quatre époques principales; observations à ce sujet.	176
Population libre.	178
Considérations sur l'affranchissement.	179
Caractère des libres.	180
Situation de la population libre en 1804.	182
1810.	183
1815.	184
1818.	185
Mouvement de la population libre en 1818.	186
1819.	187
1820.	188
1821.	189
1822.	190
1823.	191
Résumé de la situation de cette population , de 1804 à 1823.	192
Mariages des libres , de 1818 à 1823	193
Naissances d'enfants naturels libres, de 1818 à 1823. .	194
Rapport des naissances à la population et aux décès. .	195
Division des mouvemens de cette population en quatre époques	195
Considérations sur l'amélioration des mœurs de la po- pulation libre; moyen d'y parvenir.	197
Population noire.	203
Gens en manumission	<i>Ib.</i>
Esclaves.	204

	Pages.
État des esclaves à Bourbon.	206
Division des noirs en castes ; caractère de chacune. .	207
Rapport du nombre des esclaves à celui des blancs et libres.	210
Noirs marrons.	212
Diminution progressive de cette population	213
Observations générales	216
Nécessité de déplacer l'excédant des populations blanche et libre.	218
Situation numérique des esclaves, de 1776 à 1824 . . .	221
Tableau des naissances et décès de 1818 à 1823. . . .	222
Rapport des pertes à la population.	223
Rapport des populations blanche et libre à la surface cultivée.	224
à la valeur des produits	225
Rapport de la population noire à la surface cultivée. .	226
à la valeur des produits.	227
INSTRUCTION PUBLIQUE.	228
Écoles élémentaires.	231
Collège royal.	232
Moyens d'instruction pour les jeunes filles.	235
INDUSTRIE.	237
Instruction des jeunes créoles dans les professions mécaniques.	239
Tableau des professions diverses exercées, en 1820, dans les villes et bourgs.	242
Comment elles le sont dans les campagnes.	244
Les créoles ne sont point navigateurs.	246
Établissement d'une saline.	248
Calculs sur la consommation du sel.	249
Établissement d'une chaufournerie.	255
Comment se fait la chaux à Bourbon.	Ib.
Essais pour obtenir de meilleurs produits	257
La pozzolane existe à Bourbon.	259

	Pages.
'Transports par mer.	260
Tableau des bâtimens de mer appartenant à la colonie, 1821, 1822, 1823.	262
Transports par terre.	265
Introduction des animaux de trait.	266
Conséquences de cette introduction.	268
Situation des moyens de transport par terre, 1821, 1822, 1823.	273
Troupeaux de bêtes à cornes.	276
Porcs.	279
Moutons.	<i>Ib.</i>
Cabris.	<i>Ib.</i>
Chevaux.	280
Mulets.	<i>Ib.</i>
Buffles.	281
Nécessité de rétablir les pâturages.	282
Moyens.	283
Prairies artificielles.	<i>Ib.</i>
Introduction de l'herbe de Guinée.	284
Tableau de la situation des troupeaux en 1820, 1821, 1822.	286

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.